



7102-M035-01

**DÉMONTE-PNEU SÉRIE
CLASSIC - COMBI - G1001 - G1065**

MANUEL D'INSTRUCTIONS
Applicable aux modèles suivants

ROT.CLASS.201713

ROT.CLASS.200440

ROT.COMBI.201706

ROT.COMBI.200525

RAV.G1001.200815

RAV.G1065.200792

FR

TRADUCTION DES
INSTRUCTIONS ORIGINALES

Pour les tables partie des rechanges se référer au document « LISTE DES PIÈCES DÉTACHÉES » à demander au fabricant.

- Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au revendeur le plus proche ou directement à :

VEHICLE SERVICE GROUP ITALY S.r.l

Via Filippo Brunelleschi, 9 - 44020 Ostellato - Ferrara - Italy

Phone (+39) 051 6781511 - Fax (+39) 051 846349 - e-mail: aftersales.emea@vsgdover.com

7102-M035-01 - Rév. n. 02 (08/2025)

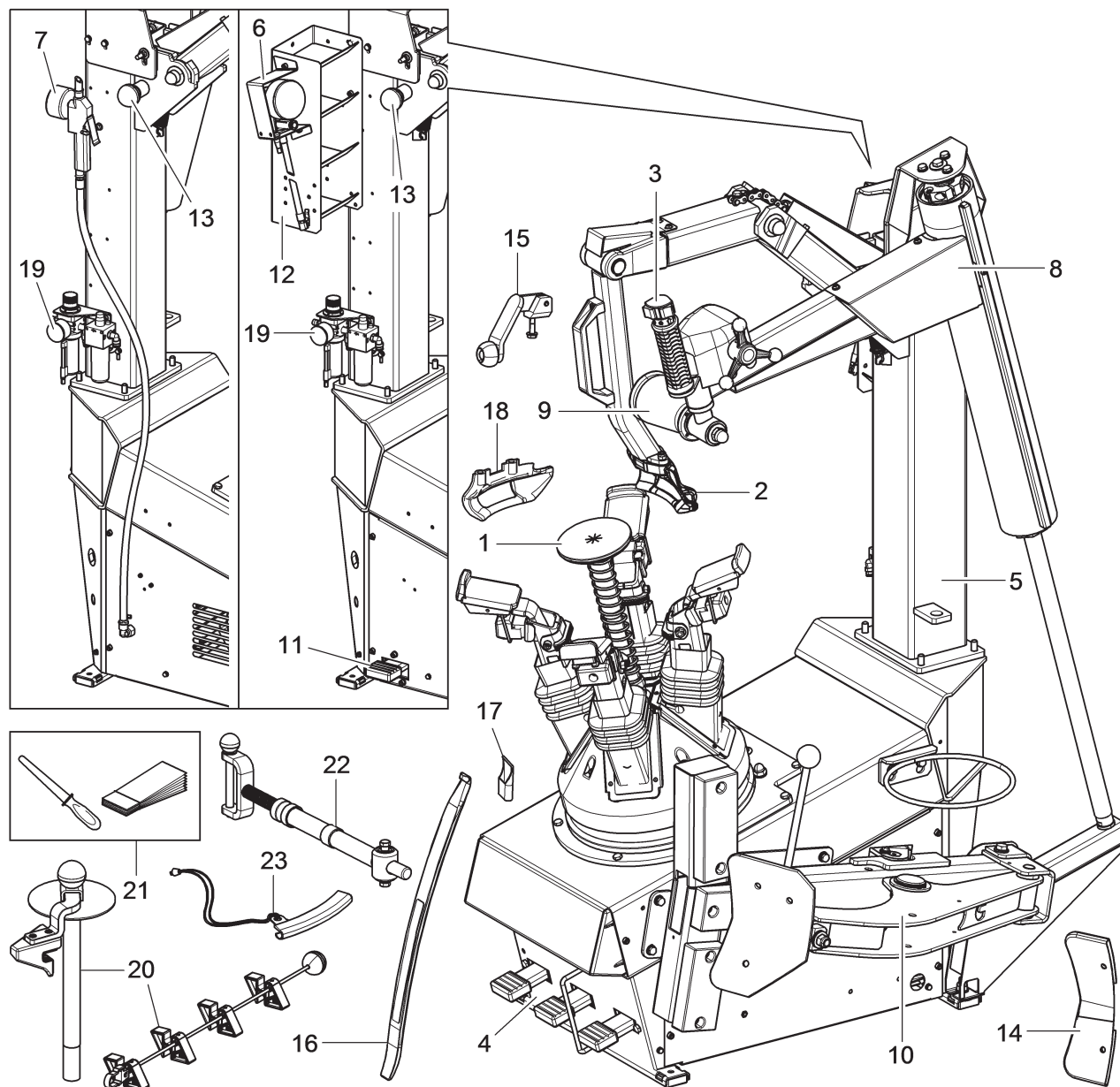
SOMMAIRE

DESCRIPTION GÉNÉRALE (ROT.CLASS.201713 - ROT.CLASS.200440 - RAV.G1001.200815)	5	11.0 COMMANDES	27
DESCRIPTION GÉNÉRALE (ROT.COMBI.201706 - ROT.COMBI.200525)	6	11.1 <i>Unité de commande Dispositif pousse-talon (standard pour certains modèles)</i>	27
DESCRIPTION GÉNÉRALE (RAV.G1065.200792)	7	11.2 <i>Pédalier (pour modèles avec mandrin à mâchoires)</i>	27
SYMBOLES UTILISÉS DANS LA NOTICE	8	11.3 <i>Pédale de gonflage (standard pour certains modèles)</i>	28
TABLE DE MISE EN PLACE DES PLAQUES (ROT.CLASS.201713 - ROT.CLASS.200440 - RAV.G1001.200815)	9	11.4 <i>Commande du bras outil (standard pour certains modèles)</i>	28
TABLE DE MISE EN PLACE DES PLAQUES (ROT.COMBI.201706 - ROT.COMBI.200525)	11	11.5 <i>Unité de commande décolle-pneus (pour les modèles avec décolle-pneus supérieur et inférieur)</i>	29
TABLE DE MISE EN PLACE DES PLAQUES (RAV.G1065.200792)	13	11.6 <i>Pédalier à 3 pédales (pour modèle avec mandrin plat)</i>	29
1.0 GÉNÉRALITÉS	15	12.0 EMPLOI DE L'ÉQUIPEMENT	30
1.1 <i>Introduction</i>	15	12.1 <i>Mesures de précaution au cours du montage et du démontage des pneus</i>	30
2.0 DESTINATION D'EMPLOI	15	12.2 <i>Opérations préliminaires - Prépara- tion de la roue</i>	32
2.1 <i>Préparation du personnel préposé</i>	15	12.3 <i>Emploi de l'enrouleur courroie avec arrêt (pour les modèles avec ensemble kit courroie)</i>	32
3.0 DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ	16	12.4 <i>Décollage des talons par palette latérale</i>	33
3.1 <i>Risques résiduels</i>	16	12.5 <i>Blocage de la roue (pour modèles avec mandrin à mâchoires)</i>	34
4.0 CONSIGNES DE SÉCURITÉ IMPOR- TANTES	17	12.6 <i>Blocage de la roue (pour modèle avec mandrin plat)</i>	34
4.1 <i>Normes générales de sécurité</i>	17	12.6.1 <i>Réglage hauteur du mandrin (pour le modèle avec mandrin plat)</i>	37
5.0 EMBALLAGE ET DÉPLACEMENT POUR LE TRANSPORT	18	12.6.2 <i>Protection plateau roues ren- versées (pour modèle avec mandrin plat)</i>	37
6.0 DÉBALLAGE	19	12.7 <i>Décollage des talons par les rouleaux verticaux (pour les modèles avec décolle-pneus supérieur et inférieur)</i>	38
7.0 DÉPLACEMENT	19	12.8 <i>Démontage du pneu (pour les mo- dèles avec dispositif pousse-talon)</i>	39
8.0 ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	20	12.9 <i>Démontage du pneu (pour les mo- dèles avec décolle-pneus supérieur et inférieur)</i>	41
8.1 <i>Position de travail</i>	20	12.10 <i>Démontage du talon supérieur du pneu avec le multiplicateur de force (standard pour certains modèles)</i>	43
8.2 <i>Aire de travail</i>	21	12.11 <i>Montage du pneu (pour les modèles avec dispositif pousse-talon)</i>	44
8.3 <i>Éclairage</i>	21	12.12 <i>Montage du pneu (pour les modèles avec décolle-pneus supérieur et inférieur)</i>	45
9.0 MONTAGE ET MISE EN SERVICE	21		
9.1 <i>Système d'ancrage</i>	21		
9.2 <i>Procédures d'assemblage</i>	22		
9.3 <i>Branchement pneumatique</i>	25		
10.0 BRANchemENTS ÉLECTRIQUES	26		

12.13 montage du talon supérieur du pneu avec le pousse-talon avec traction (standard pour certains modèles) _____	46	19.0 SCHÉMAS FONCTIONNELS _____	56
12.14 Pour jantes avec partie terminale des branches soulevée par rapport au bord jante _____	47	Table A - Schéma électrique (pour les modèles ROT.CLASS.201713 - ROT.CLASS.200440 - RAV.G1001.200815) _____	57
12.15 Utilisation particulière du décollage-pneus supérieur et inférieur (standard pour certains modèles) _____	47	Table B - Schéma électrique (pour les modèles ROT.COMBI.201706 - ROT.COMBI.200525) _____	59
12.16 Gonflage _____	48	Table C - Schéma électrique (pour le modèle RAV.G1065.200792) _____	61
12.16.1 Gonflage du pneu _____	48	Table D - Schéma pneumatique (pour les modèles ROT.CLASS.201713 - ROT.CLASS.200440 - RAV.G1001.200815) _____	63
13.0 MAINTENANCE ORDINAIRE _____	49	Table E - Schéma pneumatique (pour les modèles ROT.COMBI.201706 - ROT.COMBI.200525) _____	64
14.0 TABLEAU RECHERCHE INCONVÉNIENTS ÉVENTUELS _____	50	Table F - Schéma pneumatique (pour le modèle RAV.G1065.200792) _____	67
15.0 DONNÉES TECHNIQUES _____	52	CONTENU DE LA DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE _____	70
15.1 Données techniques électriques _____	52	CONTENT OF THE UK DECLARATION OF CONFORMITY _____	71
15.2 Données techniques mécaniques _____	52		
15.3 Dimensions _____	53		
16.0 MISE DE CÔTÉ _____	56		
17.0 MISE À LA FERRAILLE _____	56		
18.0 DONNÉES DE LA PLAQUE _____	56		

Caractéristiques	Modèle					
	ROT.CLASS.201713	ROT.CLASS.200440	ROT.COMBI.201706	ROT.COMBI.200525	RAV.G1001.200815	RAV.G1065.200792
Mandrin à mâchoires	•	•	•	•	•	
Mandrin plat						•
Décolle-pneus supérieur et inférieur			•	•		•
Manomètre de gonflage	•	•	•	•		•
Pistolet de gonflage					•	
Dispositif pousse-talon	•	•			•	
Multiplicateur de force						•
Pédalier pour mandrin à mâchoires	•	•	•	•	•	
Pédalier pour mandrin plat						•
Pédale de gonflage	•	•	•	•		•
Commande du bras outil			•	•		•
Commande de verrouillage du décolle-pneu supérieur			•	•		•
Boite porte-objets	•	•	•	•		•
Protection palette décolle-pneus	•	•		•	•	•
Rouleau avec support	•	•			•	
Miroir avec support magnétique			•	•		•
Cône deux-faces						•
Protection pour roues renversées						•
Dispositif de blocage						•
Feuilles pour protection talon						•
Pousse-talon avec traction		•		•		•
Kit protection talon + 50 feuilles pour protection talon		•		•		
Limiteur de course		•		•		
Protecteur talon		•		•		•
Ensemble kit courroie				•		•
Homologation WDK		•		•		•

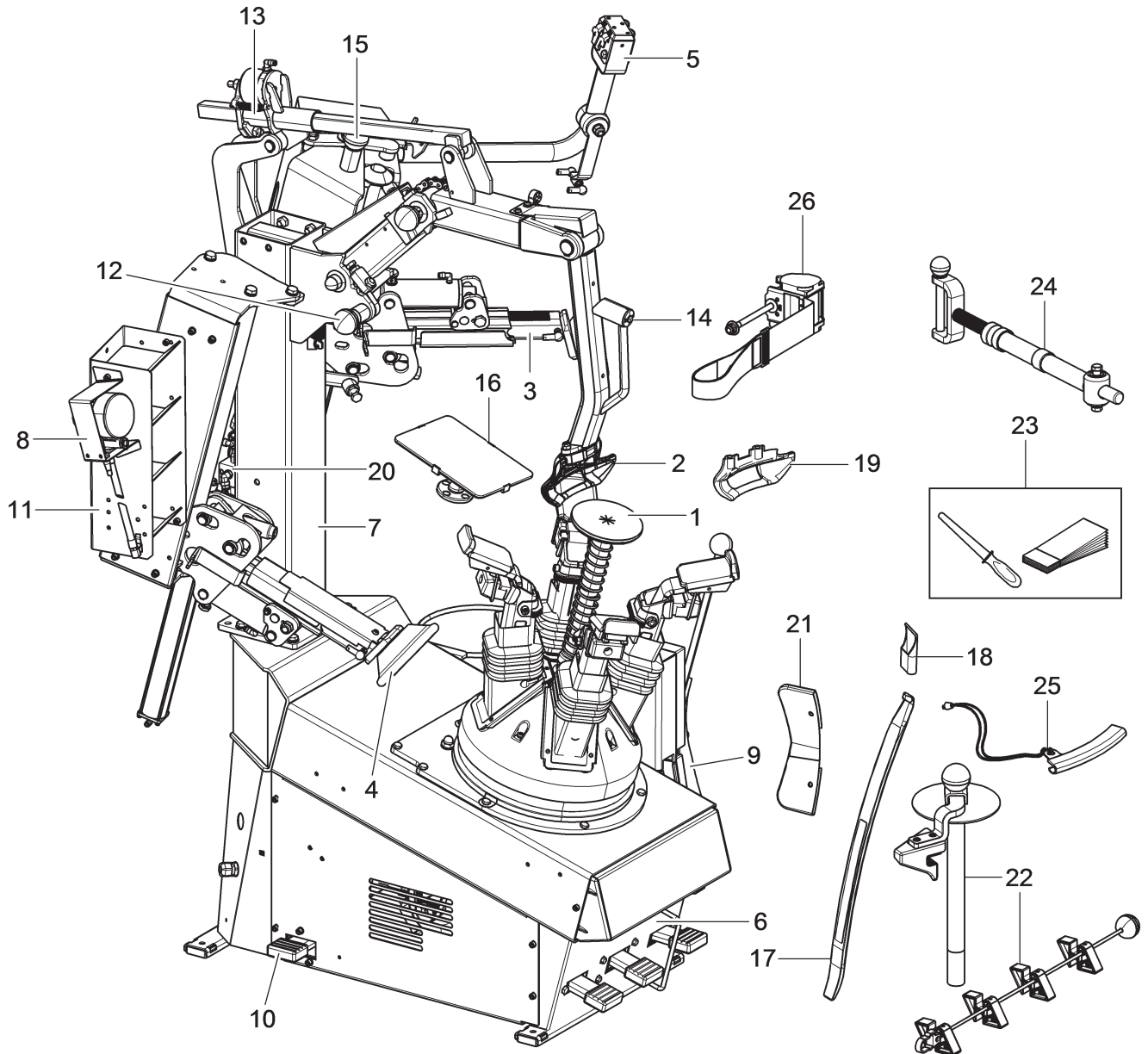
• = standard

**DESCRIPTION GÉNÉRALE (ROT.CLASS.201713 - ROT.CLASS.200440 - Fig. 1
RAVG1001.200815)**

LÉGENDE

- | | |
|---|---|
| 1 - Mandrin à mâchoires | 13 - Commande latérale blocage bras |
| 2 - Tête outil | 14 - Protection palette décolle-pneus |
| 3 - Unité de commande dispositif pousse-talon | 15 - Rouleau avec support |
| 4 - Pédalier | 16 - Levier lève-pneus |
| 5 - Colonne | 17 - Protection levier |
| 6 - Manomètre de gonflage (standard pour certains modèles) | 18 - Rimsled, renfort mobile |
| 7 - Pistolet de gonflage (standard pour certains modèles) | 19 - Ensemble filtre |
| 8 - Dispositif pousse-talon | 20 - Pousse-talon avec traction (standard pour un modèle) |
| 9 - Rouleau pousse-talon | 21 - Kit protection talon + 50 feuilles pour protection talon (standard pour un modèle) |
| 10 - Décolle-pneus latéral | 22 - Limiteur de course (standard pour un modèle) |
| 11 - Pédale de gonflage (pour le modèle avec manomètre de gonflage) | 23 - Protecteur talon (standard pour un modèle) |
| 12 - Boîte porte-objets (standard pour un modèle) | |

DESCRIPTION GÉNÉRALE (ROT.COMBI.201706 - ROT.COMBI.200525)

Fig. 2

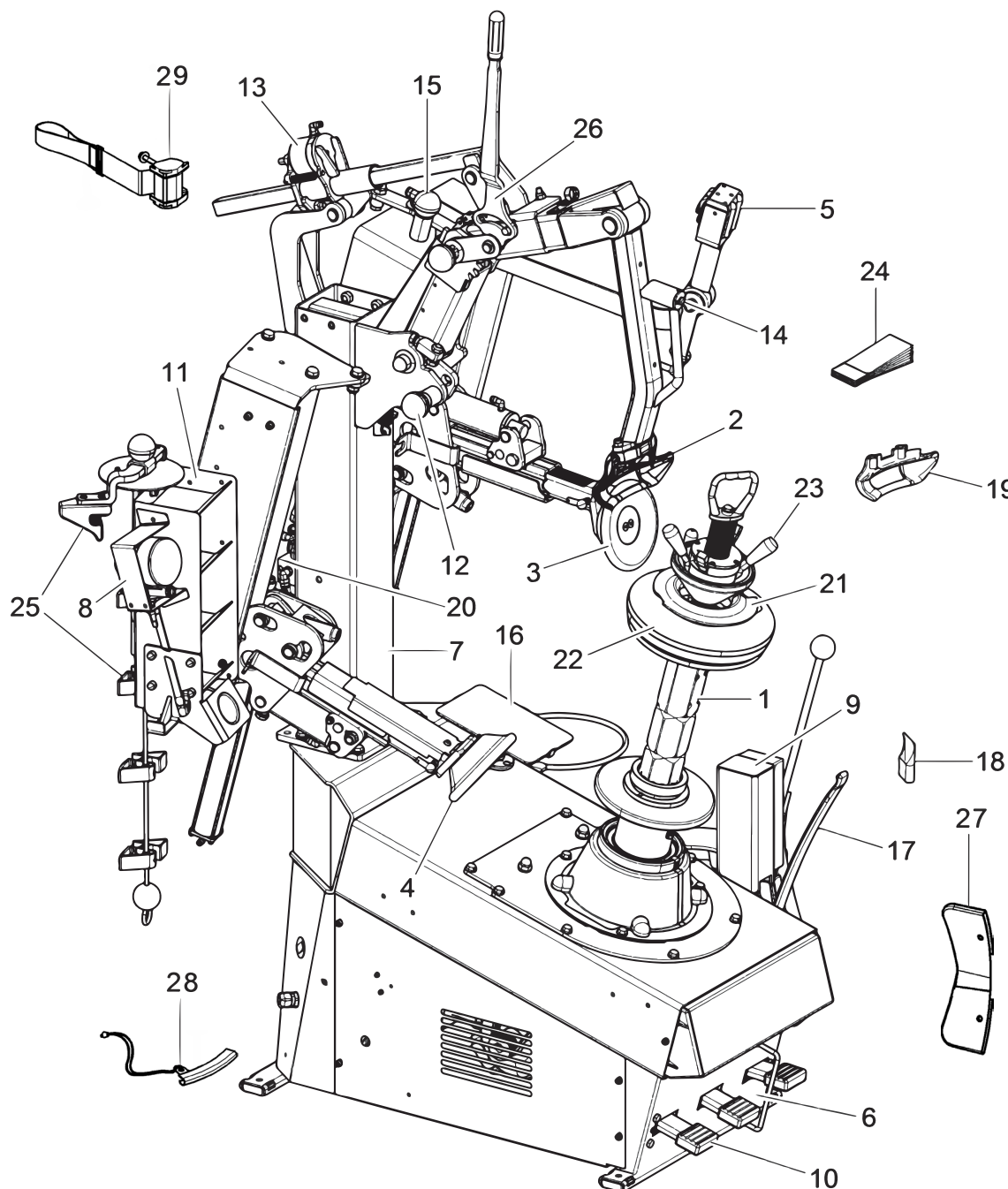


LÉGENDE

- | | |
|---|---|
| 1 - Mandrin à mâchoires | 17 - Levier lève-pneus |
| 2 - Tête outil | 18 - Protection levier |
| 3 - Décolle-pneu supérieur | 19 - Rimsled, renfort mobile |
| 4 - Décolle-pneu inférieur | 20 - Ensemble filtre |
| 5 - Unité de commande | 21 - Protection palette décolle-pneus (standard pour un modèle) |
| 6 - Pédalier | 22 - Pousse-talon avec traction (standard pour un modèle) |
| 7 - Colonne | 23 - Kit protection talon + 50 feuilles pour protection talon (standard pour un modèle) |
| 8 - Manomètre de gonflage | 24 - Limiteur de course (standard pour un modèle) |
| 9 - Décolle-pneus latéral | 25 - Protecteur talon (standard pour un modèle) |
| 10 - Pédale de gonflage | 26 - Ensemble kit courroie (standard pour un modèle) |
| 11 - Boîte porte-objets | |
| 12 - Commande latérale blocage bras | |
| 13 - Dispositif de blocage bras outil | |
| 14 - Poussoir de déblocage bras outil | |
| 15 - Commande de verrouillage du décolle-pneu supérieur | |
| 16 - Miroir avec support magnétique | |

DESCRIPTION GÉNÉRALE (RAV.G1065.200792)







Fig. 3



LÉGENDE

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 1 - Mandrin plat | 16 - Miroir avec support magnétique |
| 2 - Tête outil | 17 - Levier lève-pneus |
| 3 - Décolle-pneu supérieur | 18 - Protection levier |
| 4 - Décolle-pneu inférieur | 19 - Rimsled, renfort mobile |
| 5 - Unité de commande | 20 - Ensemble filtre |
| 6 - Pédalier | 21 - Cône deux-faces |
| 7 - Colonne | 22 - Protection pour roues renversées |
| 8 - Manomètre de gonflage | 23 - Dispositif de blocage |
| 9 - Décolle-pneus latéral | 24 - Feuilles pour protection talon |
| 10 - Pédale de gonflage | 25 - Pousse-talon avec traction |
| 11 - Boîte porte-objets | 26 - Multiplicateur de force |
| 12 - Commande latérale blocage bras | 27 - Protection palette décolle-pneus |
| 13 - Dispositif de blocage bras outil | 28 - Protecteur talon |
| 14 - Poussoir de déblocage bras outil | 29 - Ensemble kit courroie |
| 15 - Commande de verrouillage du décolle-pneu supérieur | |

SYMBOLES UTILISES DANS LA NOTICE

Symboles	Description
	Lire le mode d'emploi.
	Porter des gants de travail.
	Mettre des chaussures de travail.
	Porter des lunettes de sécurité.
	Obligation. Opérations ou interventions à réaliser obligatoirement.
	Attention. Prêter particulier attention (possibles dommages matériels).






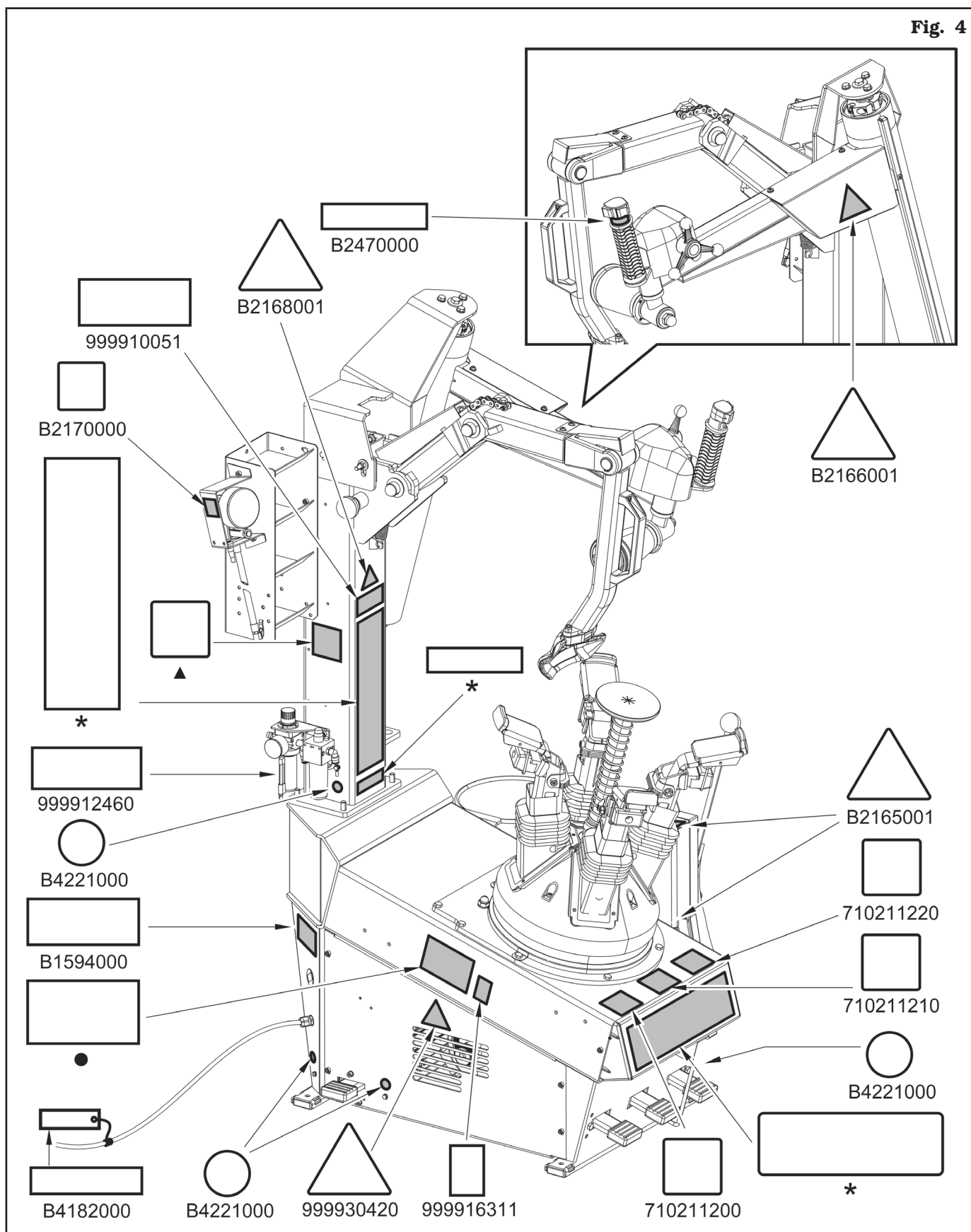
Symboles	Description
	Danger! Faire très attention.
	Note. Indication et/ou information utile.
	Déplacement avec chariot élévateur ou transpalette.
	Levage par le haut.
	Assistance technique nécessaire. Interdiction d'exécuter toute opération de maintenance.

TABLE DE MISE EN PLACE DES PLAQUES
 (ROT.CLASS.201713 - ROT.CLASS.200440 - RAV.G1001.200815)

Fig. 4



Codification des plaques

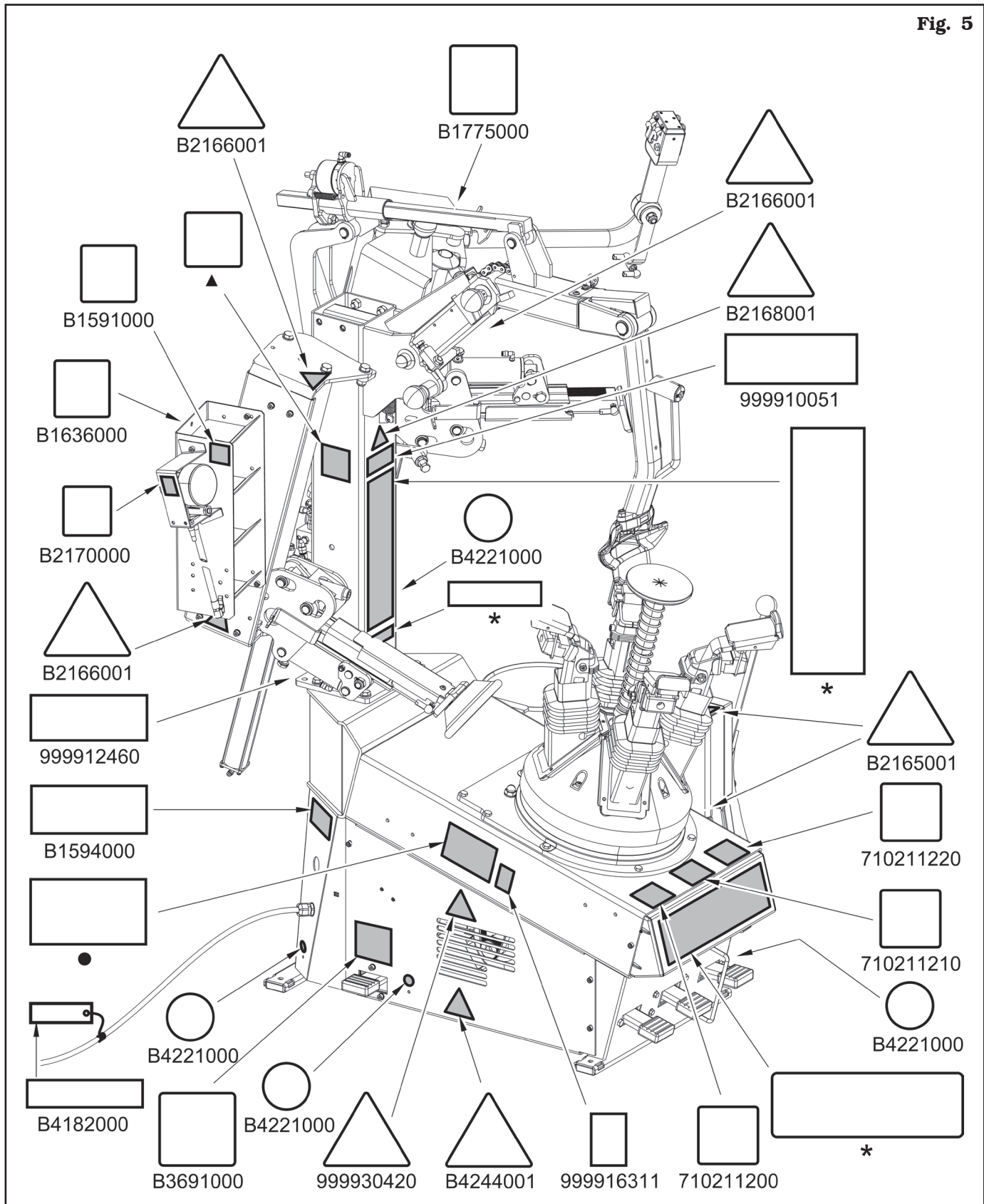
B1594000	<i>Plaquette date</i>
B2165001	<i>Plaquette danger décolle-pneus latéral</i>
B2166001	<i>Plaquette danger décolle-pneus</i>
B2168001	<i>Plaquette danger éclatement pneu</i>
B2170000	<i>Plaquette indication max. pression gonflage (pour le modèle avec manomètre de gonflage)</i>
B2470000	<i>Plaquette poussoirs</i>
B4182000	<i>Plaquette spécifications moteur électrique</i>
B4221000	<i>Plaquette mise à la terre</i>
710211200	<i>Plaquette fermeture/ouverture mandrin à mâchoires</i>
710211210	<i>Plaquette sens rotation</i>
710211220	<i>Plaquette commande décolle-pneus</i>
999910051	<i>Plaquette utilisation dispositifs de protection</i>
999912460	<i>Plaquette pression alimentation</i>
999916311	<i>Plaquette poubelle déchets</i>
999930420	<i>Plaquette danger électricité</i>
▲	<i>Plaquette WDK (pour modèle avec homologation WDK)</i>
●	<i>Plaquette matricule</i>
*	<i>Plaquette du fabricant ou nom de la machine</i>



EN CAS DE PERTE OU DE DÉCHIFFREMENT NON PARFAIT D'UNE OU DE PLUSIEURS PLAQUES PRÉSENTES SUR L'ÉQUIPEMENT, IL EST NÉCESSAIRE DE REMPLACER LA/LES PLAQUES ET DE LES COMMANDER EN CITANT LE NUMÉRO DE CODE RELATIF.

**TABLE DE MISE EN PLACE DES PLAQUES (ROT.COMBI.201706 -
ROT.COMBI.200525)**

Fig. 5



Codification des plaques

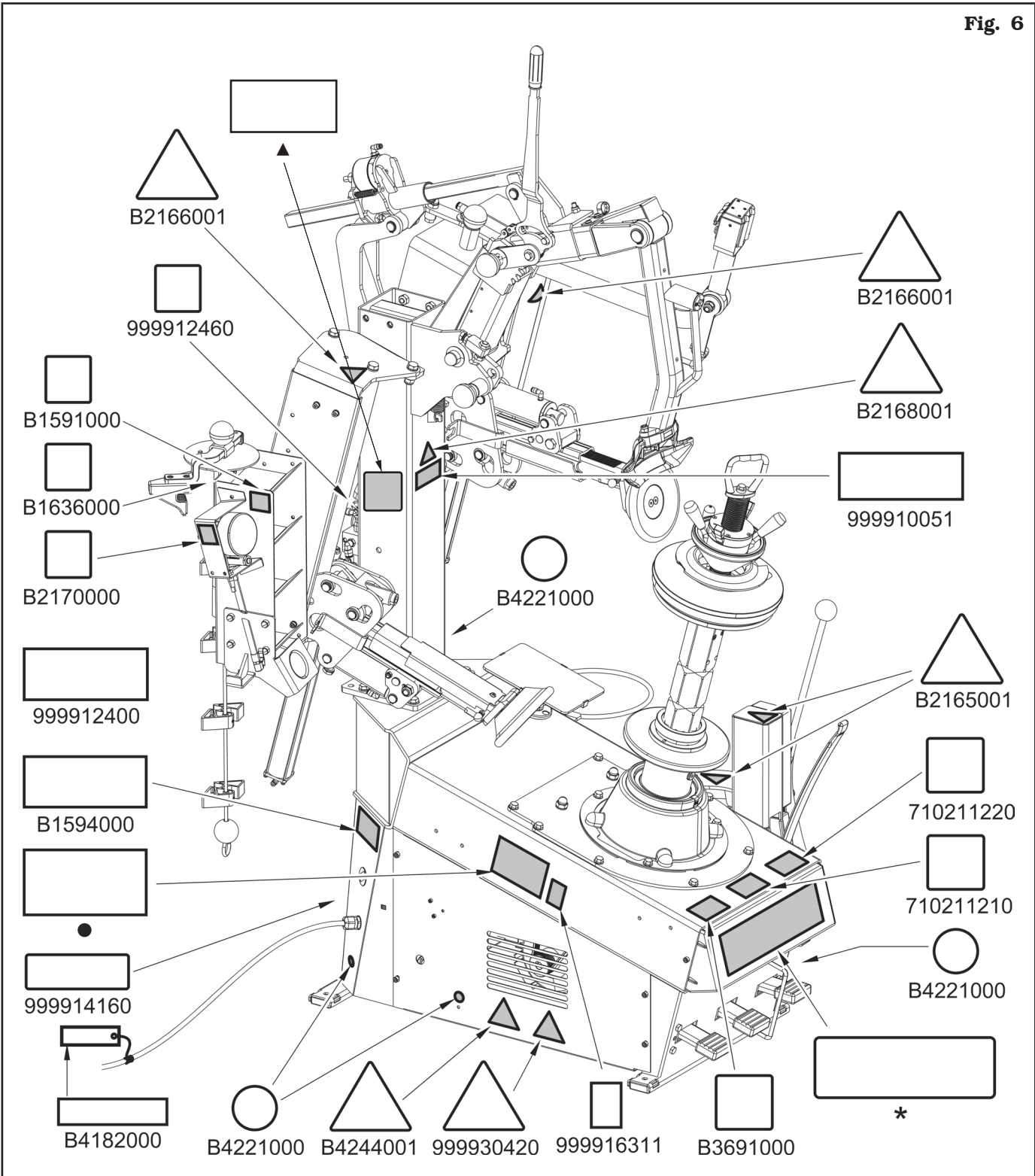
B1591000	<i>Plaquette indication tuyau rouge</i>
B1594000	<i>Plaquette date</i>
B1636000	<i>Plaquette indication tuyau noir</i>
B1775000	<i>Plaquette quantité huile</i>
B2165001	<i>Plaquette danger décolle-pneus latéral</i>
B2166001	<i>Plaquette danger décolle-pneus</i>
B2168001	<i>Plaquette danger éclatement pneu</i>
B2170000	<i>Plaquette indication maximum pression gonflage</i>
B3691000	<i>Plaquette pédale de gonflage</i>
B4182000	<i>Plaquette spécifications moteur électrique</i>
B4221000	<i>Plaquette mise à la terre</i>
B4244001	<i>Plaquette danger parties en rotation</i>
710211200	<i>Plaquette fermeture/ouverture mandrin à mâchoires</i>
710211210	<i>Plaquette sens rotation</i>
710211220	<i>Plaquette commande décolle-pneus</i>
999910051	<i>Plaquette utilisation dispositifs de protection</i>
999912460	<i>Plaquette pression alimentation</i>
999916311	<i>Plaquette poubelle déchets</i>
999930420	<i>Plaquette danger électricité</i>
▲	<i>Plaquette WDK (pour modèle avec homologation WDK)</i>
●	<i>Plaquette matricule</i>
*	<i>Plaquette du fabricant ou nom de la machine</i>



EN CAS DE PERTE OU DE DÉCHIFFREMENT NON PARFAIT D'UNE OU DE PLUSIEURS PLAQUES PRÉSENTES SUR L'ÉQUIPEMENT, IL EST NÉCESSAIRE DE REMPLACER LA/LES PLAQUES ET DE LES COMMANDER EN CITANT LE NUMÉRO DE CODE RELATIF.

TABLE DE MISE EN PLACE DES PLAQUES (RAV.G1065.200792)

Fig. 6



Codification des plaques

B1591000	<i>Plaquette indication tuyau rouge</i>
B1594000	<i>Plaquette date</i>
B1636000	<i>Plaquette indication tuyau noir</i>
B2165001	<i>Plaquette danger décolle-pneus latéral</i>
B2166001	<i>Plaquette danger décolle-pneus</i>
B2168001	<i>Plaquette danger éclatement pneu</i>
B2170000	<i>Plaquette indication maximum pression gonflage</i>
B3691000	<i>Plaquette pédale de gonflage</i>
B4182000	<i>Plaquette spécifications moteur électrique</i>
B4221000	<i>Plaquette mise à la terre</i>
B4244001	<i>Plaquette danger parties en rotation</i>
710211210	<i>Plaquette sens rotation</i>
710211220	<i>Plaquette commande décolle-pneus</i>
999910051	<i>Plaquette utilisation dispositifs de protection</i>
999912460	<i>Plaquette pression alimentation</i>
999914160	<i>Plaquette tension 230 V - 1 Ph - 50/60 Hz</i>
999916311	<i>Plaquette poubelle déchets</i>
999930420	<i>Plaquette danger électricité</i>
▲	<i>Plaque signalétique WDK (s'applique au modèle certifié WDK)</i>
●	<i>Plaquette matricule</i>
*	<i>Plaquette du fabricant ou nom de la machine</i>



EN CAS DE PERTE OU DE DÉCHIFFREMENT NON PARFAIT D'UNE OU DE PLUSIEURS PLAQUES PRÉSENTES SUR L'ÉQUIPEMENT, IL EST NÉCESSAIRE DE REMPLACER LA/LES PLAQUES ET DE LES COMMANDER EN CITANT LE NUMÉRO DE CODE RELATIF.



QUELQUES ILLUSTRATIONS CONTENUES DANS CE MANUEL, ONT ÉTÉ OBTENUES DE PHOTOS DE PROTOTYPES, DONC LES ÉQUIPEMENTS ET LES ACCESSOIRES DE LA PRODUCTION STANDARD PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DE CEUX ILLUSTRÉS.

1.0 GÉNÉRALITÉS

Le présent manuel fait partie intégrante de l'équipement et devra accompagner toute la vie opérationnelle de l'équipement même.

Lire attentivement le présent manuel car ils fournit des indications importantes au sujet le **FONCTIONNEMENT**, la **SÉCURITÉ DE L'EMPLOI** et de **L'ENTRETIEN**.



GARDER DANS UN ENDROIT BIEN CONNU ET FACILEMENT ACCESSIBLE POUR ÊTRE CONSULTÉ PAR LES TECHNICIENS DE MAINTENANCE EN CAS DE DOUTE.



LE FABRICANT NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES À LE GARAGE, À L'ÉQUIPEMENT OU À LA ROUE/PNEU DU CLIENT QUI POURRAIENT SURVENIR SI LES INSTRUCTIONS INDIQUÉES DANS CE MANUEL NE SONT PAS OBSERVÉES. LE NON-RESPECT DE CES INSTRUCTIONS POURRAIT ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

1.1 Introduction

Merci d'avoir acheté ce démonte-pneus ! Le démonte-pneus a été conçu et construit pour les garages professionnels. Le démonte-pneus est facile à utiliser et a été conçu avec la sécurité comme objectif. En suivant les soins et l'entretien décrits dans ce manuel, votre démonte-pneus sera en mesure de garantir des années de service.

2.0 DESTINATION D'EMPLOI

L'équipement objet de ce manuel est un démonte-pneus qui utilise deux systèmes :

- un moteur électrique couplé à un réducteur pour gérer la rotation des pneumatiques, et
- un système d'air comprimé pour gérer le mouvement des cylindres pneumatiques avec de multiples outils de montage/démontage.

L'équipement est destiné à être utilisé exclusivement pour le montage, le démontage et le gonflage de n'importe quel type de roue avec jante entière (à creux et avec talon), avec diamètre et largeur comme décrit dans le chapitre « Spécifications techniques ».



CET ÉQUIPEMENT NE DOIT EN AUCUN CAS ÊTRE UTILISÉE POUR DES OPÉRATIONS AUTRES QUE CELLES POUR LESQUELLES ELLE A ÉTÉ CONÇUE. TOUT AUTRE EMPLOI EST À CONSIDÉRER IMPROPRE ET PAR CONSÉQUENT DÉRAISONNABLE.



ON NE PEUT DONC CONSIDÉRER LE CONSTRUCTEUR RESPONSABLE DE DÉGÂTS ÉVENTUELS QUI SERAIENT CAUSÉS POUR DES EMPLOIS IMPROPRES, ERRONÉS ET DÉRAISONNABLES.

2.1 Préparation du personnel préposé

L'emploi de l'appareillage n'est consenti qu'au personnel entraîné expressément et autorisé.

Étant donné la complexité des opérations nécessaires pour gérer l'équipement et pour effectuer les opérations avec efficacité et sécurité, il est nécessaire que le personnel préposé soit entraîné d'une façon correcte pour qu'il apprenne les informations nécessaires afin d'atteindre une façon opérationnelle en ligne avec les indications fournies par le constructeur.



UNE LECTURE SOIGNEUSE DU PRÉSENT MANUEL D'INSTRUCTIONS POUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN ET UNE BREF PÉRIODE D'ACCOMPAGNEMENT AU PERSONNEL EXPERT PEUVENT CONSTITUER UNE PRÉPARATION PRÉVENTIVE SUFFISANTE.

3.0 DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ



CONTRÔLER CHAQUE JOUR L'INTÉGRITÉ ET LA FONCTIONNALITÉ DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ET PROTECTION SUR L'ÉQUIPEMENT.

L'équipement est équipé de :

- **Protection anti-renversement du bras**
Ce dispositif ne permet pas que le bras frappe l'opérateur.
- **Verrouillage du décolle-pneus supérieur (standard pour certains modèles)**
Ce dispositif sert à empêcher la fuite du décolle-pneus supérieur pendant la rotation du moteur dans le sens des aiguilles d'une montre.
- **Protections fixes et abris**
Il se trouve sur la machine quelques protections de type fixe qui sont destinées à éviter des risques potentiels d'écrasement, de coupure et de compression. Telles protections ont été réalisées après l'estimation des risques et après avoir évalué toutes les situations opérationnelles de l'équipement. Les protections en général et en particulier celles en matériel gommeux doivent être contrôlées périodiquement dans le but d'évaluer leur état d'usage.



EXÉCUTER PÉRIODIQUEMENT L'ENTRETIEN DES PROTECTIONS, DES ABRIS ET DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ EN GÉNÉRAL COMME INDIQUÉ DANS LE CHAPITRE 13. ENTRETIEN ORDINAIRE.

- **Dispositifs de protection du moteur**
Le moteur avec inverseur est équipé avec dispositifs de protection électroniques qui arrêtent le moteur dans le cas il y ont des anomalies de fonctionnement qui peuvent endommager le même moteur et la sûreté de l'opérateur (survolage, surcharge, échauffement limite). Pour des autres informations, consulter le chapitre 14 « Tableau de recherche des inconvénient éventuels ».
- **Soupape de pression maximale.**
Elle sert à empêcher un excès d'alimentation pneumatique. Elle règle l'entrée de l'air à 10 bars max (145 psi). Cette soupape est calibrée par le constructeur et ne peut pas être recalibrée.

- **Limiteur de pression non recalibrable.**

Il sert à gonfler la roue dans des conditions de sécurité raisonnables. En effet, ce limiteur ne permet pas un gonflage à une pression supérieure à $4,2 \pm 0,2$ bar (60 ± 3 psi) (voir **Fig. 7**).

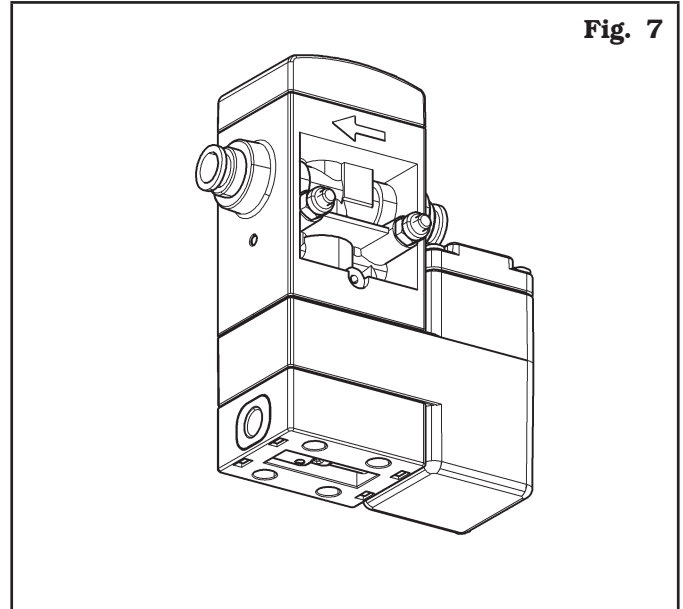


Fig. 7

3.1 Risques résiduels

L'équipement a été soumise à une analyse complète des risques selon la norme de référence EN ISO 12100. Les risques ont été réduits, autant que possible, par rapport à la technologie et à la fonctionnalité de l'équipement.

D'éventuels risques résiduels ont été mis en évidence dans ce manuel et par les pictogrammes et les avertissements dont le positionnement est indiqué dans le « TABLE DE MISE EN PLACE DES PLAQUES » (voir **Fig. 4**, **Fig. 5** et **Fig. 6**).

4.0 CONSIGNES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES

Lorsque vous utilisez un équipement de garage, vous devez toujours suivre les précautions de sécurité de base, y compris les suivantes :

1. Lisez toutes les instructions.
2. Des précautions doivent être prises car des brûlures peuvent survenir en touchant des pièces chaudes.
3. N'utilisez pas l'équipement avec un câble endommagé ou si l'équipement est tombé ou est endommagé jusqu'à ce qu'il ait été examiné par un technicien de service qualifié.
4. Ne laissez pas un cordon pendre du bord de la table, de la surface de travail ou du comptoir ou entrer en contact avec des collecteurs chauds ou des lames de ventilation en mouvement.
5. Si une extension est nécessaire, utilisez un câble avec un courant nominal égal ou supérieur à celui de l'équipement. Les câbles prévus pour un courant inférieur à celui de l'équipement peuvent surchauffer. Il faut prendre soin de disposer le câble de manière à ne pas créer de trébuchement ou qu'il n'est pas tendu.
6. Débranchez toujours l'équipement de la prise électrique lorsqu'il n'est pas utilisé. N'utilisez jamais le câble pour débrancher la fiche de la prise. Saisissez la fiche et tirez pour la déconnecter.
7. Laissez l'appareil refroidir complètement avant de le ranger. Enroulez le câble autour de l'équipement lorsque vous le rangez.
8. Pour réduire le risque d'incendie, n'utilisez pas l'équipement à proximité de conteneurs ouverts de liquides inflammables (essence).
9. Lors de travaux sur des moteurs à combustion interne, une ventilation adéquate doit être fournie.
10. Gardez les cheveux, les vêtements amples, les doigts et toutes les parties du corps éloignés des pièces mobiles.
11. Pour réduire le risque de choc électrique, n'utilisez pas l'équipement sur des surfaces humides ou ne l'exposez pas à la pluie.
12. Utilisez uniquement comme décrit dans ce manuel. N'utilisez que les accessoires recommandés par le fabricant.
13. **PORTEZ TOUJOURS DES LUNETTES DE SÉCURITÉ.** Les lunettes de tous les jours ont des verres résistants aux chocs, mais ce ne sont pas des lunettes de sécurité.

CONSERVEZ CES INSTRUCTIONS

4.1 Normes générales de sécurité



- Toute altération ou modification de l'équipement, quelles qu'elles soient, qui n'aient pas été autorisées auparavant par le constructeur libèrent ce dernier des dommages dérivant des actes indiqués ci-dessus ou pouvant s'y référer.
- L'enlèvement ou la manipulation des dispositifs de sécurité ou des signaux d'avertissement placés sur l'équipement, peut causer un grave danger et implique une violation des Normes Européennes sur la sécurité.
- L'emploi de l'équipement n'est permis que dans des lieux privés de risques d'explosion ou d'incendies.
- On recommande l'emploi d'accessoires et de pièces de rechange originaux. Nos équipements sont prévues pour n'accepter que des accessoires originaux.
- L'installation doit être exécutée par un personnel qualifié, en plein respect des instructions rapportées ensuite.
- Contrôler que, au cours des manœuvres opérationnelles, il ne se produisent pas des conditions de danger. Arrêter immédiatement l'équipement au cas où l'on rencontrerait des dysfonctionnements, et interpellé le service d'assistance du revendeur autorisé.
- En cas d'urgence et avant toute opération d'entretien ou de réparation, isoler l'équipement des sources d'énergie, en coupant l'alimentation électrique en activant l'interrupteur principal et/ou pneumatique.
- Contrôler que l'aire autour de l'équipement soit libre d'objets potentiellement dangereux et qu'il ne s'y trouve pas d'huile afin d'éviter que le caoutchouc puisse en être endommagé. De plus, l'huile répandue sur le sol présente un danger de glissade de l'opérateur.



LE CONSTRUCTEUR DÉCLINE CHAQUE RESPONSABILITÉ POUR DOMMAGES CAUSÉS PAR INTERVENTIONS NON AUTORISÉES OU PAR L'EMPLOI DE COMPOSANTES OU ACCESSOIRES NON ORIGINAUX.



L'OPÉRATEUR DOIT PORTER DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL ADÉQUATS, DES LUNETTES DE PROTECTION ET GANTS POUR ÉVITER DES DOMMAGES DÉRIVANT DE LA PROJECTION DE POUSSIÈRE NUISIBLE, D'ÉVENTUELLES PROTECTIONS SACRUM-LOMBAIRES POUR LE SOULÈVEMENT DES PARTIES LOURDES. IL NE DOIT PAS PORTER D'OBJETS QUI PENDENT COMME DES BRACELETS OU AUTRES OBJETS SEMBLABLES. LES CHEVEUX LONGS DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS AVEC DES PRÉCAUTIONS OPPORTUNES, LES CHAUSSURES DOIVENT ÊTRE ADAPTÉES AU TYPE D'OPÉRATION À EFFECTUER.

- Les poignées et les points d'appui servant au fonctionnement de l'équipement doivent être maintenus propres et dégraissés.
- L'environnement de travail doit toujours être bien propre, sec et non à l'extérieur. Assurez-vous que les environnements de travail sont suffisamment éclairés.
L'équipement ne peut être utilisé que par un seul opérateur à la fois. Les personnes non autorisées doivent rester à l'extérieur de la zone de fonctionnement, suivant la **Fig. 11**.
Éviter absolument toute situation de danger. En particulier ne pas utiliser cet équipement dans des milieux humides ou glissants ou à l'extérieur.
- En phase de gonflage, ne pas s'appuyer sur le pneu et ne pas se mettre dessus ; en phase de collage de talon, garder les mains éloignées du pneu et du bord de la jante.
- Au cours des opérations de gonflage, toujours rester à côté de l'équipement et jamais devant.
- Au cours du fonctionnement et de l'entretien de cet équipement respecter rigoureusement toutes les normes en vigueur en matière de sécurité et de protection contre les accidents.
L'équipement ne doit être manœuvré que par du personnel formé.
- Ne jamais activer le dispositif de gonflage (pour le modèle avec système de gonflage tubeless) si le pneu n'a pas été bloqué correctement.



MAINTENEZ TOUJOURS LES COMMANDES EN POSITION NEUTRE.

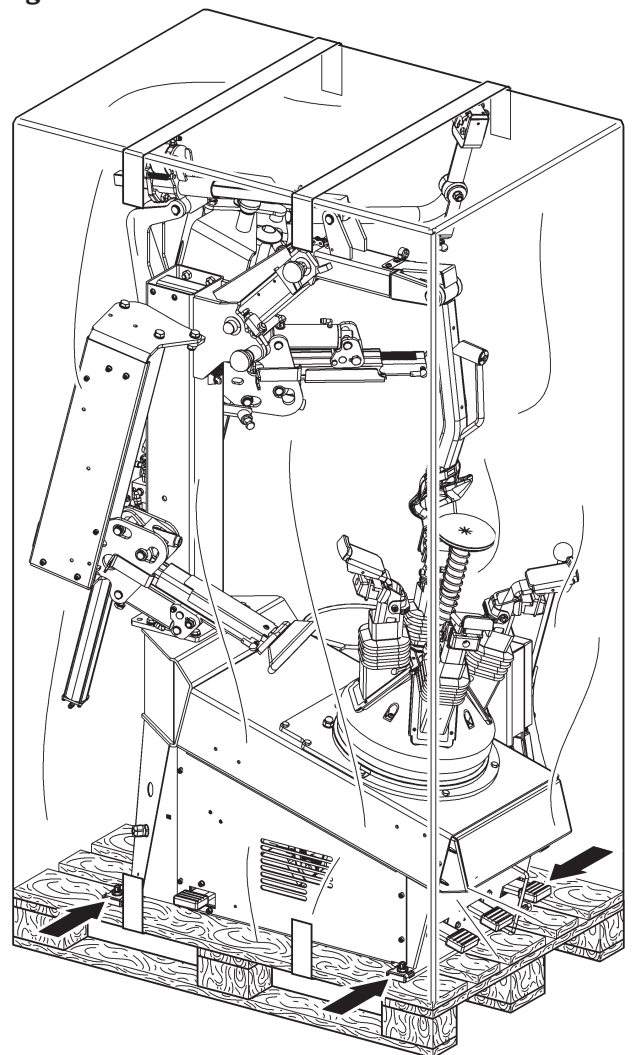
5.0 EMBALLAGE ET DÉPLACEMENT POUR LE TRANSPORT



LES OPÉRATIONS DE MANUTENTION DES CHARGES NE DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES QUE PAR DU PERSONNEL QUALIFIÉ. LE DISPOSITIF DE LEVAGE DOIT AVOIR UNE PORTÉE CORRESPONDANT AU MOINS AU POIDS DE L'ÉQUIPEMENT EMBALLÉ (voir paragraphe des « SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES »).

L'équipement est emballée partiellement montée. Le déplacement doit être effectué au moyen de transpalette ou de chariot gerbeur. Les points de prise des fourches sont indiqués par des marques placées sur l'emballage, **Fig. 8**.

Fig. 8



6.0 DÉBALLAGE



AU COURS DU DÉBALLAGE PORTER TOUJOURS DES GANTS AFIN D'ÉVITER TOUTES SORTES D'ÉGRATIGNURES POUVANT ÊTRE PROVOQUÉES PAR LE CONTACT AVEC LE MATÉRIEL D'EMBALLAGE (CLOUS, ETC.).

La boîte en carton se présente entourée de feuilards consistant en rubans en matière plastique. Couper ces feuilards avec des ciseaux adéquats. Avec un petit couteau, pratiquer des coupures le long des axes latéraux de la boîte et l'ouvrir à éventail.

Il est aussi possible d'effectuer le déballage en déclouant la boîte en carton de la palette sur laquelle elle est fixée. Après avoir enlevé l'emballage, s'assurer de l'intégrité de l'équipement elle-même en contrôlant qu'il n'y ait pas de parties visiblement endommagées. En cas de doute **ne pas employer l'équipement** et s'adresser à un personnel professionnellement qualifié (à son propre revendeur).

Les éléments de l'emballage (sacs en plastique, polystyrène expansé, clous, vis, bois, etc.) ne doivent pas être laissés à la portée des enfants en tant que sources potentielles de danger. Déposer les susdits matériaux dans des lieux spéciaux pour le ramassage s'ils sont polluants ou non biodégradables.



LA BOÎTE CONTENANT LES ACCESSOIRES EST CONTENUE DANS L'ENVELOPPE. NE PAS LA JETER AVEC L'EMBALLAGE.

7.0 DÉPLACEMENT



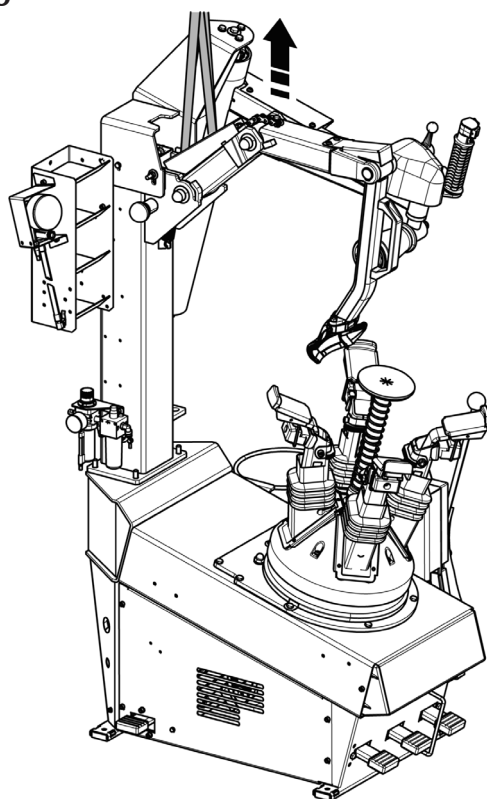
IL DISPOSITIF DE LEVAGE DEVE AVERE UNA PORTÉE CORRESPONDANTE AU MOINS AU POIDS DE L'ÉQUIPEMENT (VOIR PARAGRAPHE DES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES). IL NE FAUT ABSOLUMENT PAS FAIRE OSCILLER L'ÉQUIPEMENT SOULEVÉ.

Suivre les instructions ci-dessous lors de la manutention de l'équipement de la plateforme de déballage à celle de l'installation.

- Protéger les arêtes vives aux extrémités par un matériau adéquat (pluribol-carton).
- Ne pas employer de câbles métalliques pour la soulever.
- S'assurer que l'équipement soit débranchée du réseau électrique.
- Soulever et transporter au moyen d'un dispositif approprié et adéquatement dimensionné.
- Bloquer, à travers le bouton A, le libre mouvement du décolle-pneus (pour les modèles avec commande de verrouillage du décolle-pneus supérieur) (**Fig. 10 réf. A**).
- Élinguer avec une courroie de 100 cm (39.37") de longueur dont la portée soit supérieure à 1000 kg (2205 lbs), comme il est indiqué sur la **Fig. 9 et Fig. 10**.

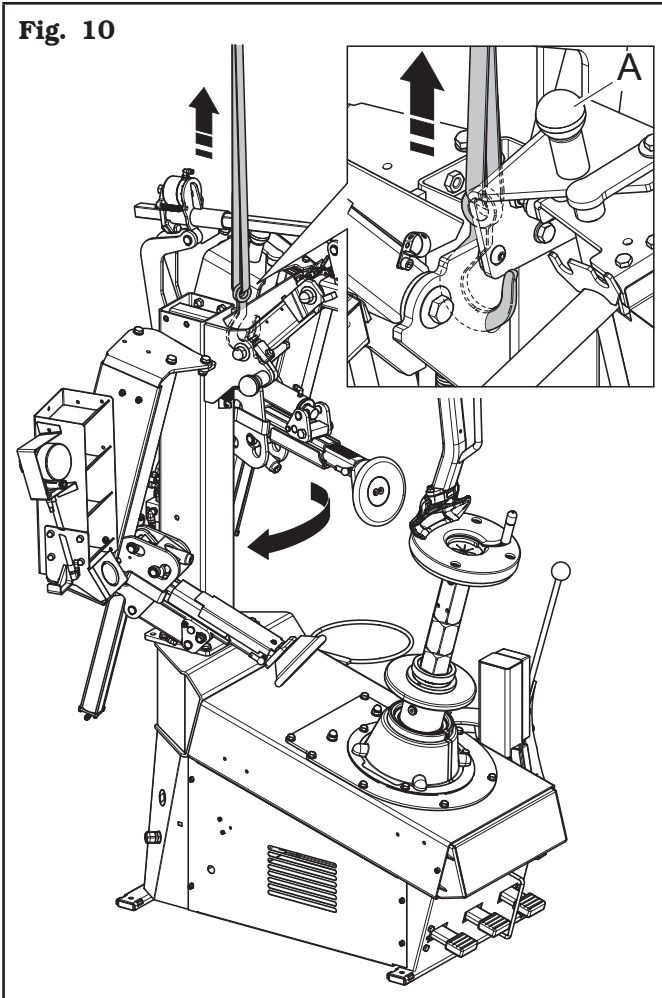
Pour modèles ROT.CLASS.201713,
ROT.CLASS.200440 et RAV.G1001.200815

Fig. 9



Pour modèles ROT.COMBI.201706,
ROT.COMBI.200525 et RAV.G1065.200792

Fig. 10



8.0 ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Les caractéristiques de l'environnement de travail de l'équipement doivent respecter les limites suivantes :

- température : +5 °C - +40 °C (+41 °F - +104 °F)
- humidité relative : 30 - 95% (sans rosée)
- pression atmosphérique : 860 - 1060 hPa (mbar) (12.5 - 15.4 psi).

Toute utilisation de l'équipement dans des environnements ne présentant pas les caractéristiques spécifiées ne sera admise qu'après approbation et autorisé par le constructeur.

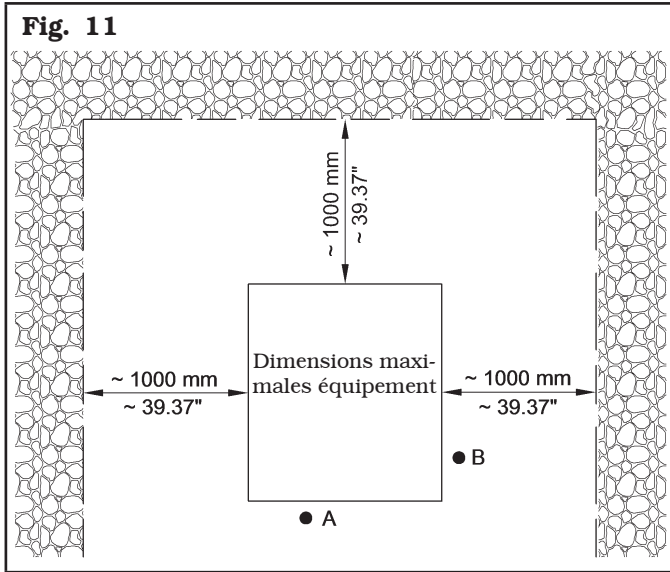
8.1 Position de travail

Sur la **Fig. 11** il est possible de repérer les positions de fonctionnement **A** et **B**.

La position **A** est considérée la principale pour le montage et le démontage de la roue sur le mandrin tandis que la position **B** est la meilleure pour suivre les opérations de détalonnage de la roue.

En tout cas, le fait d'opérer dans les positions indiquées permet d'obtenir une plus grande précision et vitesse au cours des phases opérationnelles et permet à l'opérateur de travailler en toute sécurité.

8.2 Aire de travail



UTILISER L'ÉQUIPEMENT DANS UN ENDROIT SEC ET SUFFISAMMENT ÉCLAIRÉ, FERMÉ, PROTÉGÉ DE TOUTES LES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET CONFORME À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR CONCERNANT LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL.

L'installation de l'équipement a besoin d'un espace utile, (comme il est indiqué dans la **Fig. 11**). Le positionnement de l'équipement doit s'effectuer en suivant les proportions indiquées. De sa position de commande l'opérateur est à même de visualiser tout l'équipement et l'aire qui l'entoure. L'opérateur doit empêcher que ne se trouvent, dans cette aire, des personnes non autorisées et des objets qui pourraient représenter des sources de danger. L'équipement doit être montée sur un plan horizontal, de préférence recouvert de ciment ou de carrelage. Éviter les plans instables ou disjoints.

La plan d'appui de l'équipement doit supporter les charges transmises au cours de la phase opérationnelle. Ce plan doit avoir une portée de 500 kg/m² au moins (100 lb/ft²).

La profondeur du sol solide doit garantir la tenue des tampons d'ancrage.

8.3 Éclairage

L'équipement doit être installé dans un endroit suffisamment éclairé en conformité avec toutes les mesures normatives.

9.0 MONTAGE ET MISE EN SERVICE

TOUTE OPÉRATION DE MONTAGE OU DE RÉGLAGE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE PAR PERSONNEL PROFESSIONNELLEMENT QUALIFIÉ.

Après avoir libéré de l'emballage les différentes pièces détachées, contrôler leur état d'intégrité, et qu'il n'y ait pas de pièces manquantes ou endommagées, et ensuite, observer les instructions suivantes pour pourvoir à l'assemblage des pièces elles-mêmes en suivant, comme référence, la série d'illustrations ci-jointe.

9.1 Système d'ancrage

L'équipement emballé est fixé à la palette de support par des trous sur le châssis indiqué dans la figure ci-dessous. Ces trous doivent également être utilisés pour la fixation au sol, en utilisant des ancrages appropriés pour le béton (non inclus). Avant de fixer au béton, vérifiez que tous les points d'ancrage sont plats, de niveau et en contact avec le sol. Dans le cas contraire, caler entre l'équipement et le sol, comme indiqué sur la **Fig. 12**.

Fig. 12

	ROT.CLASS.201713 ROT.CLASS.200440 RAV.G1001.200815	ROT.COMBI.201706 ROT.COMBI.200525 RAV.G1065.200792
a	603 mm / 23,74"	714 mm / 28,11"
b	420 mm / 16,54"	

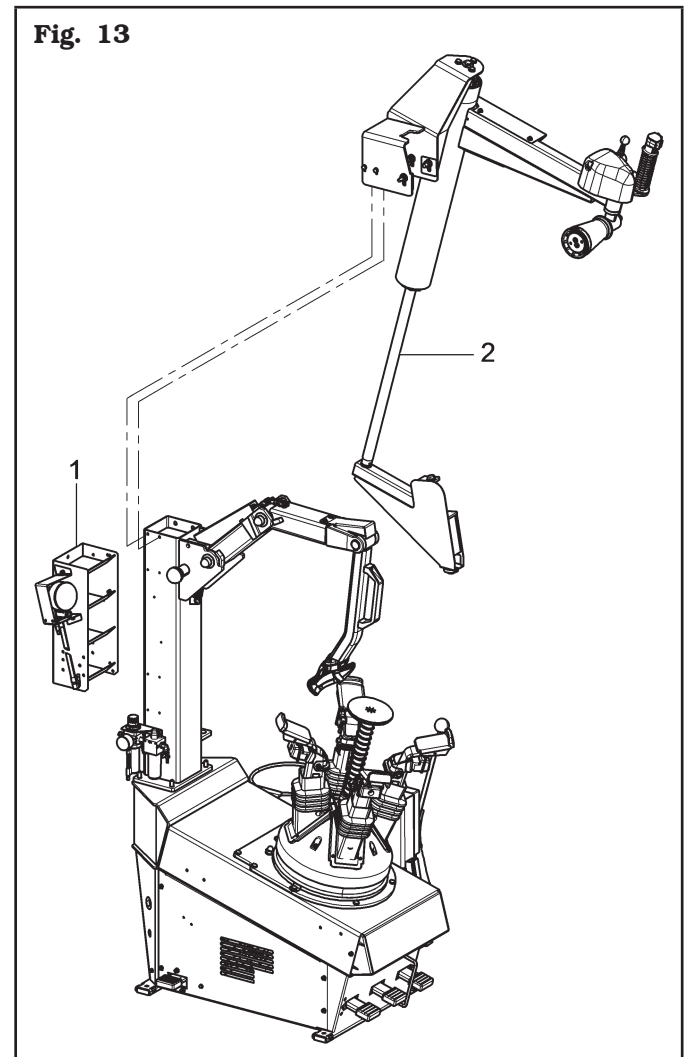
- Pour fixer l'équipement au sol, utilisez des boulons et goupilles d'ancrage (**Fig. 12 réf. 1**) avec une tige filetée M8 (UNC 5/16) adaptée au sol sur lequel sera fixé le démonte-pneu et en nombre égal au nombre de trous de montage sur le châssis inférieur ;
- percer des trous dans le sol, adaptés pour insérer les ancrages choisis, en correspondance avec les trous sur le châssis inférieur ;
- insérer les ancrages dans les trous pratiqués dans le sol à travers les trous du châssis inférieur et serrer les ancrages ;
- serrer les ancrages sur le châssis comme indiqué par le fabricant des ancrages elles-mêmes.

9.2 Procédures d'assemblage

Retirer l'emballage et libérer l'équipement de son enveloppe. Le démonte-pneus est généralement composé par les groupes suivants (voir **Fig. 13**) :

réf. 1 boîte porte-objets (standard pour certains modèles) ;

réf. 2 dispositif pousse-talon (standard pour certains modèles).

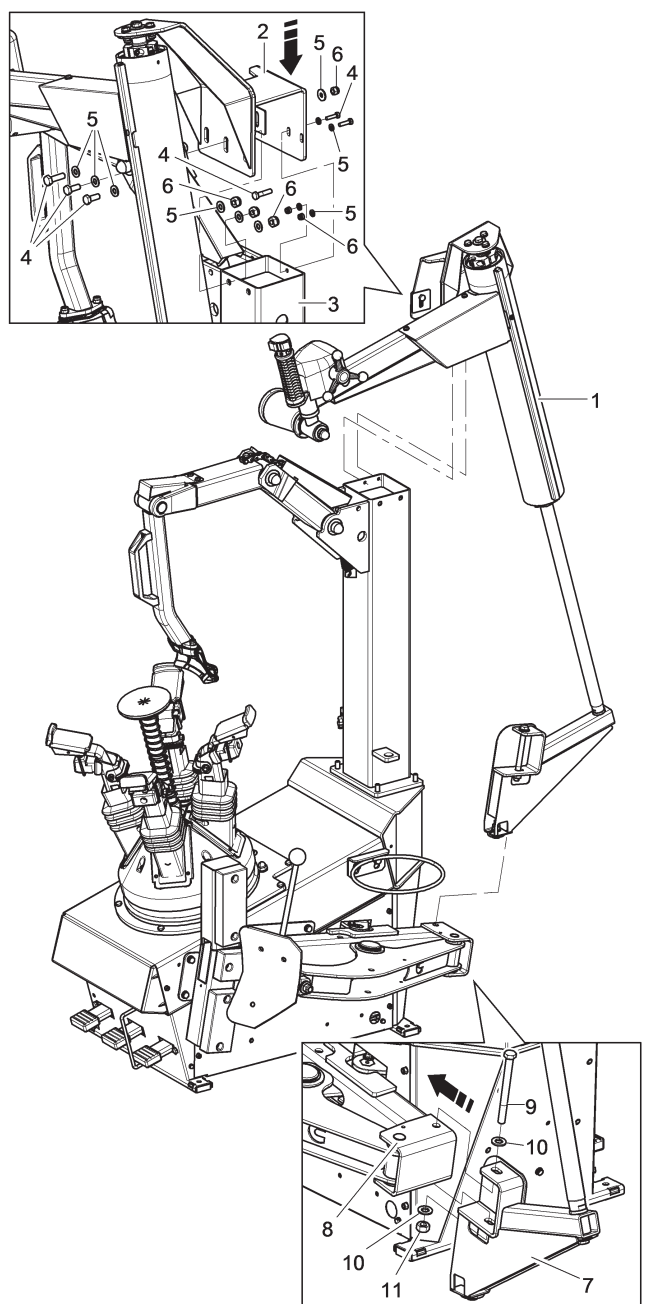


Procéder au montage de l'équipement en suivant les étapes décrites ci-dessous :

Pour les modèles avec Dispositif pousse-talon

1. Positionner le dispositif pousse-talon à proximité de l'équipement (**Fig. 14 réf. 1**) ;
2. fixer le support supérieur (**Fig. 14 réf. 2**) à la colonne (**Fig. 14 réf. 3**) avec les vis (**Fig. 14 réf. 4**), les rondelles (**Fig. 14 réf. 5**) et les écrous (**Fig. 14 réf. 6**), fournies en dotation ;
3. fixer le support inférieur (**Fig. 14 réf. 7**) au décolle-pneus latéral (**Fig. 14 réf. 8**) en utilisant la vis (**Fig. 14 réf. 9**), les rondelles (**Fig. 14 réf. 10**) et l'écrou (**Fig. 14 réf. 11**) fournies en dotation ;

Fig. 14



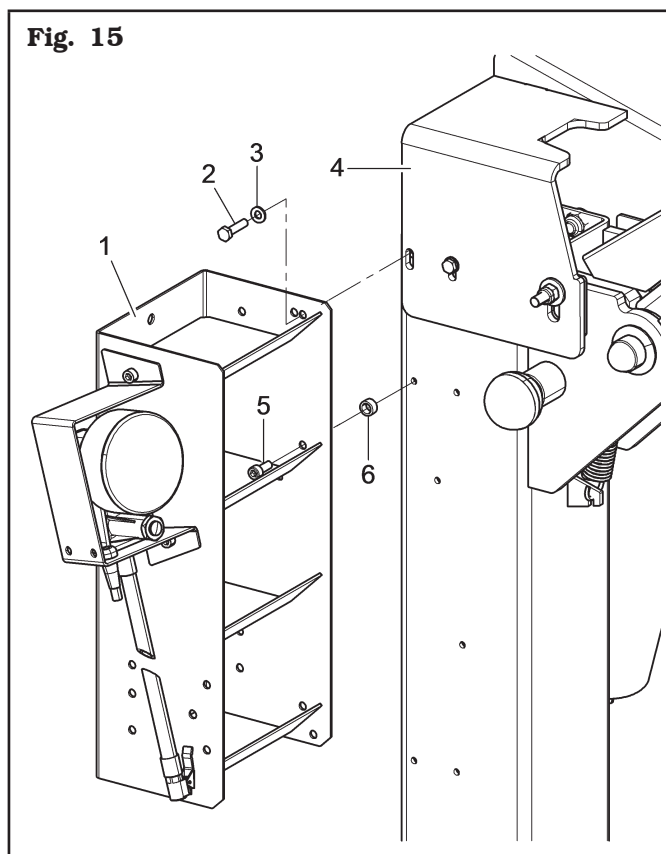
Pour les modèles avec Boîte porte-objets

4. enlever l'emballage contenant la boîte porte-objets (**Fig. 15 réf. 1**) équipé du manomètre et libérer la pièce de l'emballage ;

Pour les modèles avec Dispositif pousse-talon

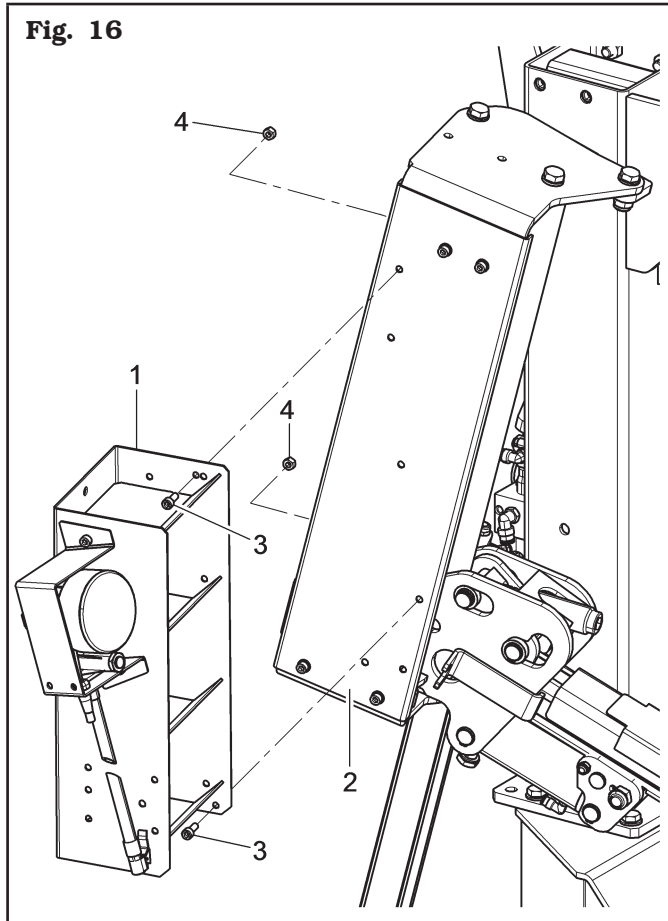
5. monter la boîte porte-objets (**Fig. 15 réf. 1**) à l'aide d'une vis (**Fig. 15 réf. 2**) et d'une rondelle (**Fig. 15 réf. 3**) du support supérieur du dispositif pousse-talon (**Fig. 15 réf. 4**), une vis (**Fig. 15 réf. 5**) et insérer l'entretoise (**Fig. 15 réf. 6**), fournie ;

Fig. 15



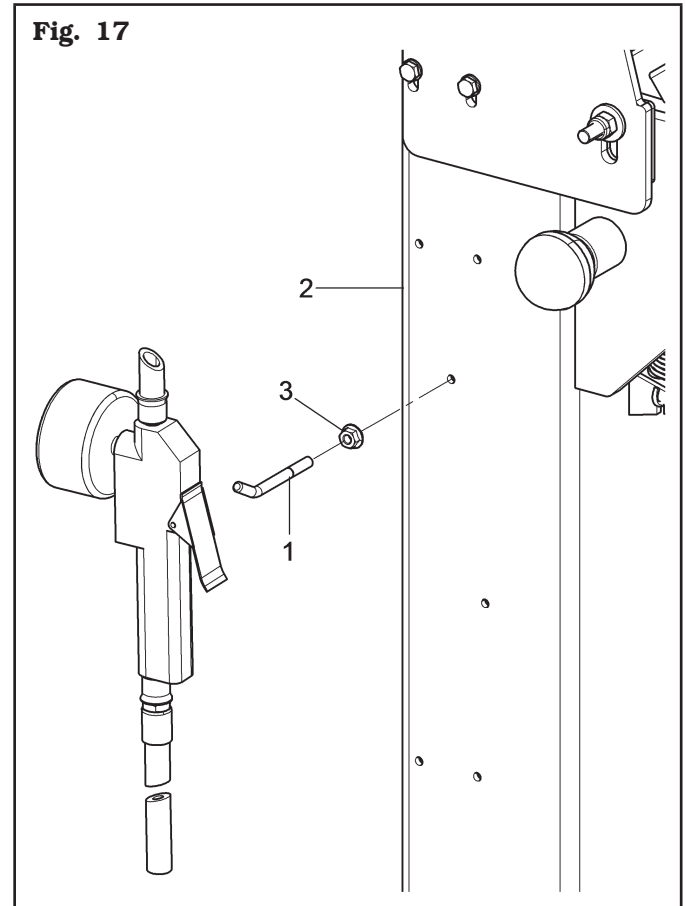
Pour modèles avec décolle-pneus supérieur et inférieur

6. monter la boîte porte-objets (**Fig. 16 réf. 1**) sur le décolle-pneus inférieur (**Fig. 16 réf. 2**) à l'aide des vis (**Fig. 16 réf. 3**), et des écrous (**Fig. 16 réf. 4**) fournies en dotation ;



Pour les modèles avec Pistolet de gonflage

7. visser le crochet (**Fig. 17 réf. 1**) à la colonne (**Fig. 17 réf. 2**) avec l'écrou (**Fig. 17 réf. 3**) fourni.



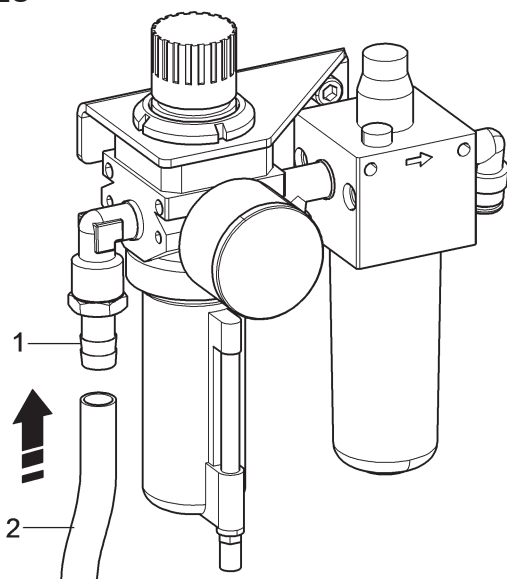
9.3 Branchement pneumatique



TOUTE INTERVENTION PNEUMATIQUE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE PAR DU PERSONNEL QUALIFIÉ.

Connecter l'alimentation pneumatique de réseau au moyen du raccord (**Fig. 18 réf. 1**) positionné sur l'ensemble filtre de l'équipement. Le tuyau à pression (**Fig. 18 réf. 2**) venant du réseau doit avoir un diamètre intérieur minimum de 10 mm (3/8") et un diamètre extérieur minimum de 19 mm (3/4") (voir **Fig. 18**) pour avoir un débit suffisant (voir **Fig. 18**).

Fig. 18



LA PRESSION DE FONCTIONNEMENT MINIMALE DU TUYAU D'ALIMENTATION ET DES RACCORDS INSTALLÉS DOIT ÊTRE D'AU MOINS 300 psi. LA PRESSION D'ÉCLATEMENT MAXIMALE DE CELUI-CI DOIT ÊTRE D'AU MOINS 900 psi.



UTILISEZ UN RUBAN D'ÉTANCHÉITÉ POUR RACCORD FILETÉ PNEUMATIQUE APPROPRIÉ POUR TOUS LES RACCORDS PNEUMATIQUES.



POUR EXÉCUTER ULTÉRIEURS BRANCHEMENTS PNEUMATIQUES, SE RÉFÉRER AUX SCHÉMAS PNEUMATIQUES ILLUSTRÉS DANS LE CHAPITRE 19.



EN CAS DE COUPURE D'ALIMENTATION, ET/OU AVANT DE CHAQUE CONNEXION PNEUMATIQUE, PLACER LES PÉDALES EN POSITION DE POINT MORT.

10.0 BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES



TOUS LES BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS EXCLUSIVEMENT PAR DU PERSONNEL QUALIFIÉ.



AVANT DE BRANCHER L'ÉQUIPEMENT VÉRIFIER ATTENTIVEMENT :

- QUE LES CARACTÉRISTIQUES DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE CORRESPONDENT AUX QUALITÉS REQUISES DE L'ÉQUIPEMENT REPORTÉES SUR LA PLAQUE D'IDENTIFICATION ;
- QUE TOUS LES COMPOSANTS DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE SOIENT EN BON ÉTAT ;
- LA PRÉSENCE D'UNE MISE À LA TERRE EFFICACE ET DE DIMENSION APPROPRIÉE (SECTION SUPÉRIEURE OU ÉGALE À LA SECTION MAXIMALE DES CÂBLES D'ALIMENTATION) ;
- QUE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE EST DOTÉE DE INTERRUPTEUR PRINCIPAL VERROUILLABLE ET DISJONCTEUR AVEC PROTECTION DIFFÉRENTIELLE ÉTALONNÉE À 30 mA.

L'équipement est fournie avec un câble. Au câble doit être connectée une fiche répondante aux indications suivantes.



APPLIQUER AU CÂBLE DE L'ÉQUIPEMENT UNE FICHE CONFORME AUX CONDITIONS MENTIONNÉES CI-DESSUS (LE FIL DE MISE À LA TERRE EST DE COULEUR JAUNE/VERTE ET NE DOIT ÊTRE JAMAIS CONNECTÉ À A UNE DES PHASES OU AU NEUTRE).



L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE D'ALIMENTATION DOIT ÊTRE COMPATIBLE AVEC LES CONDITIONS DE PUISSANCE NOMINALE SPÉCIFIÉES DANS LE PRÉSENT MANUEL ET DOIT POUVOIR GARANTIR UNE CHUTE DE TENSION A PLEINE CHARGE NON SUPÉRIEURE A 4% (10% EN PHASE DE DÉMARRAGE) DE LA VALEUR NOMINALE.



LA NON-OBSERVATION DES INSTRUCTIONS REPORTÉES CI-DESSUS ENTRAINE LA PERTE IMMÉDIATE DU DROIT DE GARANTIE ET PEUT ENDOMMAGER L'ÉQUIPEMENT.

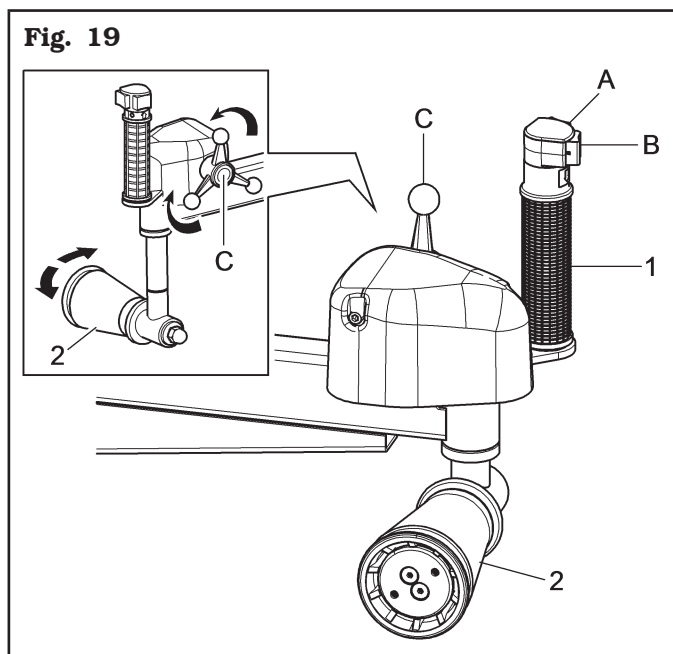
Comme prévu par la lois en vigueur l'équipement n'est pas dotée d'un sectionneur général, mais il y a seulement un branchement au réseau au moyen d'une combinaison prise/fiche.

Alimentation, moteur	Conformité norme	Tension	Amperage	Pôles	Degré de protection IP minimum
Alimentation 1 Ph, moteur à inverseur	IEC 309	200/240V	16A	2 Pôles + Sol	IP 44

11.0 COMMANDES

11.1 Unité de commande Dispositif pousse-talon (standard pour certains modèles)

Elle se compose d'un panneau de boutons (**Fig. 19 réf. 1**) positionné à côté de l'appareil lui-même. Depuis ce panneau de boutons, il est possible de contrôler la translation verticale du rouleau pousse-talon (**Fig. 19 réf. 2**). En appuyant sur le bouton (**Fig. 19 réf. B**) vous contrôlez le déplacement vers le bas, tandis qu'en appuyant sur le bouton (**Fig. 19 réf. A**) vous contrôlez la déplacement vers le haut. Le positionnement du dispositif en correspondance du pneumatique est une opération à actionnement complètement manuel. La rotation du volant (**Fig. 19 réf. C**) permet d'orienter le rouleau (**Fig. 19 réf. 2**) dans une direction radiale par rapport à la jante.

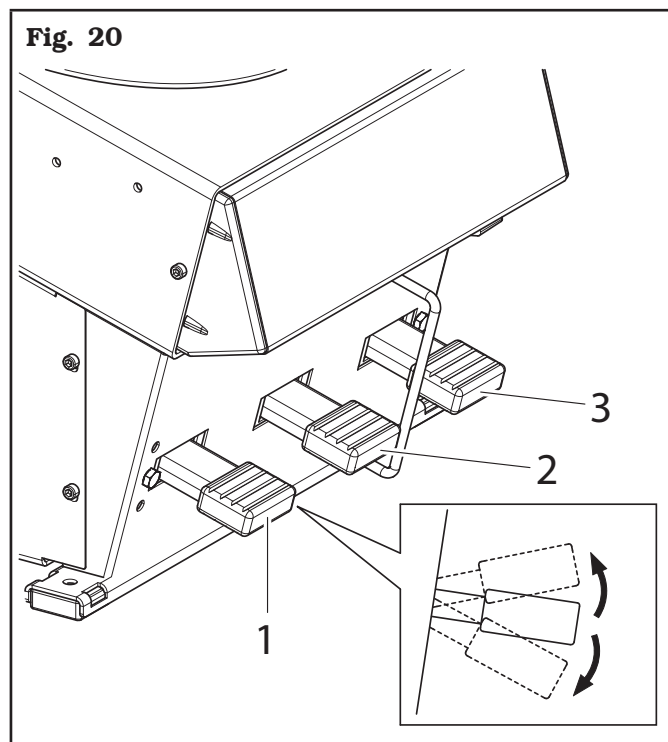


11.2 Pédalier (pour modèles avec mandrin à mâchoires)

La « **pédale 1** » a deux positions opérationnelles à action maintenue. La pression vers le bas fait ouvrir les bras du mandrin à mâchoires ; le soulèvement de la pédale vers le haut fait fermer les bras du mandrin à mâchoires.

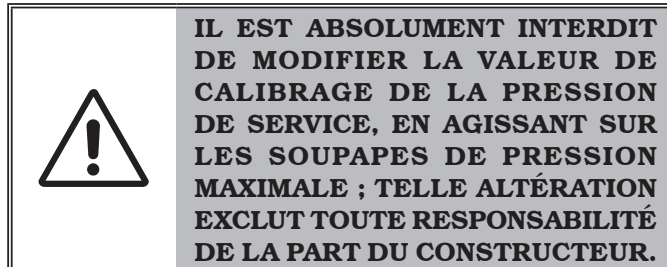
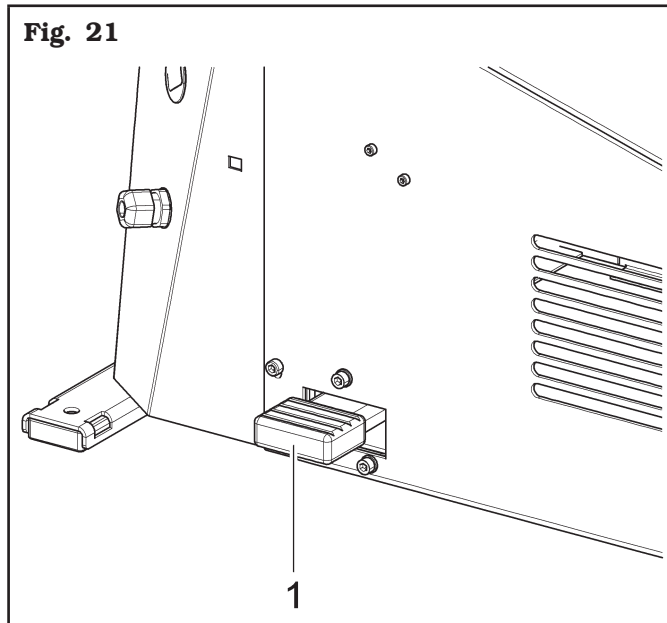
La « **pédale 2** » a deux positions opérationnelles à action maintenue. Une pression vers le bas produit un mouvement rotatif du moteur du mandrin à mâchoires dans le sens des aiguilles d'une montre. Le soulèvement de la pédale vers le haut produit le mouvement contraire.

La « **pédale 3** » a une position opérationnelle à action maintenue. Une pression vers le bas produit un mouvement de fermeture du bras décolle-pneus. En relâchant la pédale, le bras retourne dans la position de repos.



11.3 Pédale de gonflage (standard pour certains modèles)

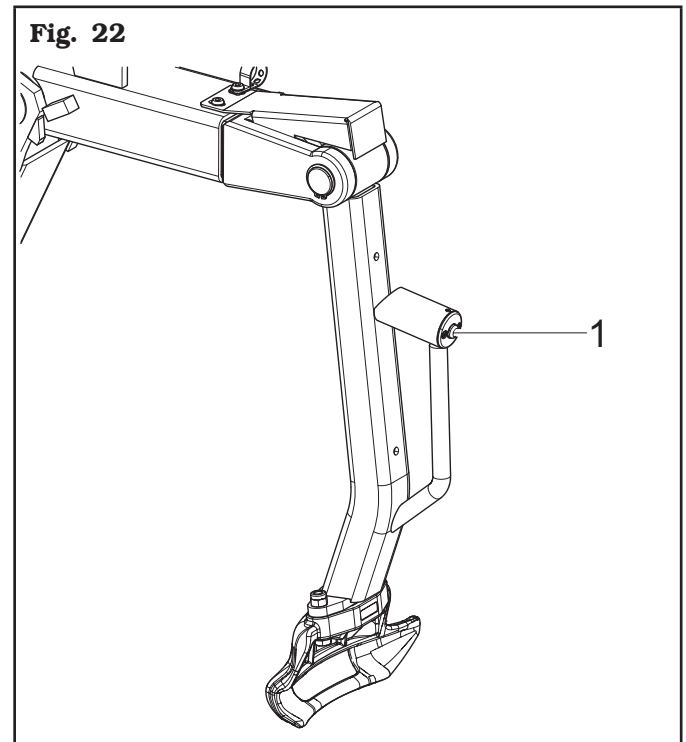
La **pédale de gonflage** (Fig. 19 réf. 1) n'a qu'une seule fonction : la pression de la pédale, à action maintenue, produit la distribution de l'air à pression contrôlée (max 4,2 ± 0,2 bar / 60 ± 3 psi).



11.4 Commande du bras outil (standard pour certains modèles)

Il s'agit d'un actionnement complètement manuel. Il permet de positionner la tête outil en position de travail.

Pour exécuter la régulation manuelle du bras outil, il faut appuyer, sans le relâcher, le poussoir de déblocage (Fig. 22 réf. 1) placé sur la poignée.



11.5 Unité de commande décolle-pneus (pour les modèles avec décolle-pneus supérieur et inférieur)

Elle est composée par deux poussoirs ayant des fonctions différentes qui sont insérés sur un unique bloc de commande.

Le bloc peut être empoigné pour déplacer les décolle-pneus et pour le mettre en position de travail.

Avec l'unité de commande du décolle-pneus il est donc possible de commander tous les mouvements nécessaires pour une action complète de décollage des talons :

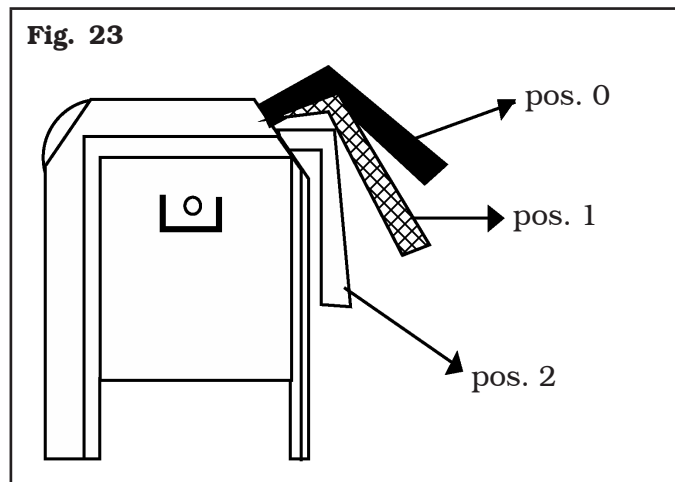
- mouvement manuel de translation des décolle-pneus;
- mouvement consistant à tirer et à pousser l'ensemble de commande pour établir manuellement le diamètre de la roue. L'indication des diamètres est fournie sur une échelle spéciale qui est positionnée sur le support de la poignée.

Les deux poussoirs pneumatiques qui se trouvent sur la commande gouvernent les bras décolle-pneus supérieur et inférieur.

Chaque poussoir a trois positions :

1. la **première est la position** de repos (les bras décolle-pneus sont ouverts) ;
2. la **deuxième position**, du type opérationnel stable, de chaque poussoir produit un mouvement du bras décolle-pneus. Le poussoir droit fait bouger le bras supérieur vers le bas. Le poussoir gauche fait bouger le bras inférieur vers le haut ;
3. la **troisième position** est du type à action maintenue. Cela signifie qu'une pression supplémentaire du poussoir droit actionne une pompe hydraulique qui met en mouvement le rouleau du décolle-pneus supérieur. Vice versa, un actionnement supplémentaire du poussoir gauche produit un mouvement hydraulique du rouleau inférieur. L'interruption de la pression interrompt le mouvement tout en maintenant la position atteinte (voir **Fig. 23**).

Fig. 23



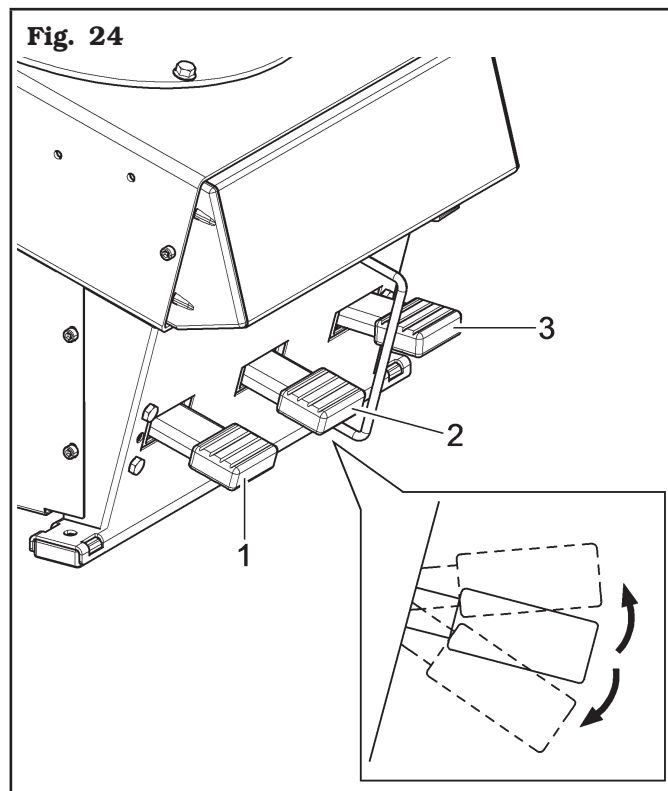
11.6 Pédalier à 3 pédales (pour modèle avec mandrin plat)

La « **pédale 1** » de gonflage n'a qu'une seule fonction. La pression de la pédale, à action maintenue, produit la distribution de l'air à pression contrôlée (max 4,2 ± 0,2 bar / 60 ± 3 psi).

La « **pédale 2** » a deux positions opérationnelles à action maintenue. Une pression vers le bas produit un mouvement rotatif du moteur du mandrin dans le sens des aiguilles d'une montre. Le soulèvement de la pédale vers le haut produit le mouvement contraire.

La « **pédale 3** » a une position opérationnelle à action maintenue. Une pression vers le bas produit un mouvement de fermeture du bras décolle-pneus. En relâchant la pédale, le bras retourne dans la position de repos.

Fig. 24



12.0 EMPLOI DE L'ÉQUIPEMENT

12.1 Mesures de précaution au cours du montage et du démontage des pneus



Avant d'effectuer le montage des pneus, suivre les normes de sécurité ci-dessous :

- utiliser toujours des jantes et pneus bien propres, secs et en bon état ; en particulier, si nécessaire, nettoyer les jantes et effectuer les contrôles suivants :
 - les talons, les flancs et la bande de roulement du pneu ne sont pas endommagés ;
 - la jante ne doit pas présenter de bosses et/ou de déformations (en particulier sur les jantes en alliage, les bosselures causent souvent des microfractures internes, non visibles à l'œil nu, mais qui peuvent compromettre la solidité de la jante et représenter un danger même dans la phase de gonflage) ;
- lubrifier abondamment la surface de contact de la jante ainsi que les talons du pneu à l'aide d'un lubrifiant spécial pour pneus ;
- remplacer la soupape de la jante par une nouvelle ou, dans le cas de soupapes en métal, remplacer la bague d'étanchéité ;
- vérifier toujours que le pneu et la jante ont les bonnes dimensions pour l'accouplement toujours ; ou dans l'impossibilité de vérifier les dimensions susdites, il ne faut pas effectuer le montage (généralement les dimensions nominales de la jante et du pneu sont imprimées sur ceux-ci) ;
- Ne pas utiliser de jet d'eau ou d'air comprimé pour nettoyer les roues.



LE MONTAGE D'UN PNEU AVEC UN TALON, UNE BANDE DE ROULEMENT ET/OU UN FLANC ENDOMMAGÉ SUR UNE JANTE RÉDUIT LA SÉCURITÉ D'UN VÉHICULE ÉQUIPÉ DE LA ROUE ET PEUT ENTRAÎNER DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION, DES BLESSURES GRAVES OU MÊME LA MORT. SI UN TALON, UNE BANDE DE ROULEMENT OU UN FLANC DE PNEU EST ENDOMMAGÉ PENDANT LE DÉMONTAGE, NE JAMAIS REMONTER LE PNEU SUR UNE ROUE. SI VOUS PENSEZ QU'UN TALON, UNE BANDE DE ROULEMENT OU UN FLANC D'UN PNEU PEUT AVOIR ÉTÉ ENDOMMAGÉ LORS DU MONTAGE, RETIREZ LE PNEU ET INSPECTEZ-LE ATTENTIVEMENT. NE JAMAIS LE REMONTER SUR UNE ROUE SI UN TALON, UNE BANDE DE ROULEMENT OU UN FLANC EST ENDOMMAGÉ.



UNE LUBRIFICATION INADÉQUATE DU PNEU, DE LA JANTE, DE LA TÊTE OUTIL ET/OU DU LEVIER PEUT PROVOQUER UN FROTTEMENT ANORMAL ENTRE LE PNEU ET CES ÉLÉMENTS LORS DU DÉMONTAGE ET/OU DU MONTAGE DU PNEU ET CAUSER DES DOMMAGES AU PNEU, RÉDUISANT LA SÉCURITÉ D'UN VÉHICULE ÉQUIPÉ DU PNEU. LUBRIFIEZ TOUJOURS SOIGNEUSEMENT CES ÉLÉMENTS AVEC UN LUBRIFIANT SPÉCIFIQUE POUR PNEUS EN SUIVANT LES INDICATIONS CONTENUES DANS CE MANUEL.



L'UTILISATION D'UN LEVIER INADÉQUAT, USÉ OU ENDOMMAGÉ POUR RETIRER LES TALONS DE PNEU PEUT ENDOMMAGER UN TALON ET/OU UN FLANC DE PNEU, RÉDUISANT LA SÉCURITÉ D'UN VÉHICULE.

UTILISER UNIQUEMENT LE LEVIER FOURNI AVEC L'ÉQUIPEMENT ET VÉRIFIER SON ÉTAT AVANT CHAQUE DÉMONTAGE. S'IL EST USÉ OU ENDOMMAGÉ, NE L'UTILISEZ PAS POUR RETIRER LE PNEU, MAIS REMPLACEZ-LE PAR UN LEVIER FOURNI PAR LE FABRICANT DE L'ÉQUIPEMENT OU L'UN DE SES DISTRIBUTEURS AUTORISÉS.



UN POSITIONNEMENT INCORRECT DE LA SOUPE, AU DÉBUT DES OPÉRATIONS DE DÉMONTAGE ET/OU DE MONTAGE DE CHAQUE TALON DE PNEU, PEUT CONDUIRE LA SOUPE, PENDANT CES OPÉRATIONS, DANS OU À PROXIMITÉ D'UNE ZONE OÙ LE TALON S'EST INSÉRÉ DANS LA BASE DE LA JANTE.

LE TALON POURRAIT APPUYER SUR LE CAPTEUR DE PRESSION, SITUÉ SOUS LA SOUPE À L'INTÉRIEUR DE LA BASE, PROVOQUANT SA RUPTURE.

TOUJOURS RESPECTER LE POSITIONNEMENT DE LA SOUPE AU DÉBUT DE CHAQUE DÉMONTAGE ET/OU MONTAGE D'UN TALON INDIQUÉ DANS CE MANUEL.



LE FAIT DE NE PAS INSÉRER UNE SECTION APPROPRIÉE D'UN TALON À L'INTÉRIEUR DE LA BASE DE LA JANTE, COMME INDIQUÉ DANS CE MANUEL PENDANT LE MONTAGE OU LE DÉMONTAGE DU TALON, ENTRAÎNE UNE TENSION ANORMALE SUR LE TALON.

CELA PEUT PROVOQUER DES DOMMAGES AU TALON ET/OU AU FLANC DU PNEU AUQUEL LE TALON EST RELIÉ, EN RÉDUISANT LA SÉCURITÉ D'UN VÉHICULE ÉQUIPÉ DU PNEU.

SUIVEZ TOUJOURS LES INSTRUCTIONS DU MANUEL CONCERNANT L'ALIGNEMENT D'UNE SECTION D'UN TALON SUR LA BASE DE LA JANTE.

NE PROCÉDEZ PAS AU DÉMONTAGE OU AU MONTAGE D'UN TALON SI VOUS N'ÊTES PAS CAPABLE D'ALIGNER UNE SECTION D'UN TALON AVEC LA BASE DE JANTE INDIQUÉE DANS CE MANUEL.

12.2 Opérations préliminaires - Préparation de la roue

- Enlever les contre-poids d'équilibrage sur les deux côtés de la roue.



ENLEVER LA TIGE DE LA SOUPAPE ET LAISSER LE PNEU SE DÉGONFLER COMPLÈTEMENT.

- Vérifier de quel côté on devra démonter le pneu, en regardant où se trouve la base.
- Vérifier le point de blocage de la jante.
- Essayer de reconnaître les roues spéciales telles que, par exemple, les types « TD » et « AH », dans le but d'améliorer les opérations de blocage, de décollage des talons, de montage et de démontage.



AU CAS OÙ ON BOUGERAIT DES ROUES AVEC UN POIDS SUPÉRIEUR À 10 kg (22 lbs) ET/OU AVEC UNE FRÉQUENCE PLUS ÉLEVÉE DE 20/30 CHAQUE HEURE, IL EST CONSEILLÉ D'UTILISER UN ÉLEVATEUR.

12.3 Emploi de l'enrouleur courroie avec arrêt (pour les modèles avec ensemble kit courroie)

L'utilisation de la courroie lors des opérations de montage facilite l'insertion du talon du pneu dans la base de la jante.

1. Lors du montage, étendre la courroie autour du périmètre du pneu jusqu'à environ « 11 heures » ;
2. le verrouiller en exerçant une petite traction dessus ;



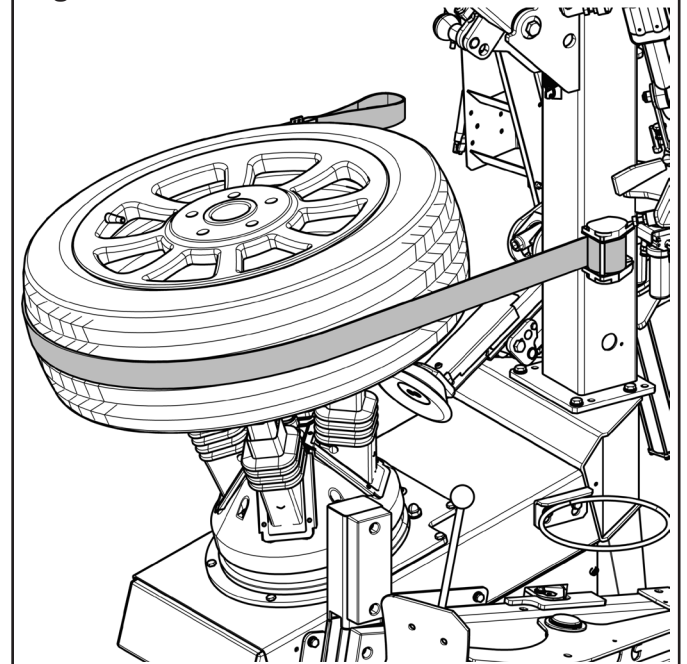
POSITIONNER LA COURROIE SUR LA BANDE DE ROULEMENT DU PNEU PRÈS DU CÔTÉ SUPÉRIEUR (VOIR FIG. 25).

3. maintenir la sangle tendue sur le pneu progressivement et progressivement, en évitant les coups brusques ;
4. dès que la résistance du talon lors de la phase de montage est surmontée, relâcher immédiatement la sangle afin d'éviter une sollicitation inutile sur l'enrouleur ;
5. éviter de dérouler complètement la sangle (jusqu'à la fin de sa course) lors de l'utilisation lors du montage.



TOUT DOMMAGE DÉRIVANT DE LA NON OBSERVATION DES INDICATIONS CI-DESSUS NE SERA PAS IMPUTABLE AU CONSTRUCTEUR ET POURRA CAUSER LA DÉCHÉANCE DES CONDITIONS DE GARANTIE !

Fig. 25



12.4 Décollage des talons par palette latérale



L'OPERATION DE DETALONNAGE DOIT ETRE EFFECTUEE AVEC LE PLUS GRAND SOIN: L'ACTIONNEMENT DE LA PEDALE DE DETALONNAGE PROVOQUE LA FERMETURE RAPIDE ET PUISSANTE DU BRAS ET, PAR CONSÉQUENCE, REPRESENTE UN DANGER POTENTIEL D'ECRASEMENT POUR TOUT CE QUI SE TROUVE DANS SON RAYON D'ACTION. DURANT L'OPERATION DE DETALONNAGE, NE JAMAIS POSER LES MAINS SUR LES FLANCS DU PNEU. DURANT L'OPERATION DE DETALONNAGE, IL EST POSSIBLE DE CONSTATER DES PICS DE BRUIT INSTANTANES TRES ELEVES : PAR CONSÉQUENCE, IL EST RECOMMANDÉ DE PORTER UNE PROTECTION ANTIBRUIT.

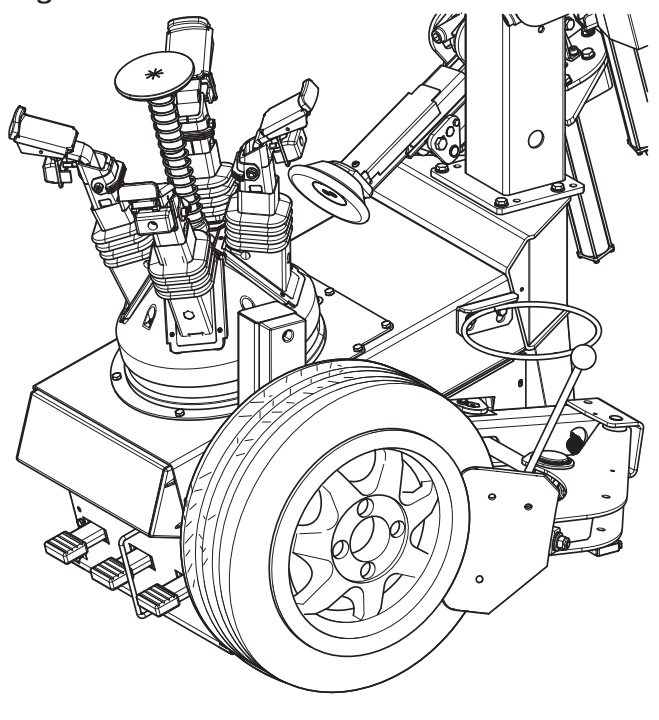
Après avoir préparé la roue comme indiqué au chapitre ci-dessus, procéder au décollage des talons en suivant les instructions suivantes:

1. positionner la roue comme indiqué sur la **Fig. 26** et approcher la palette décolle-pneus au bord de la jante ;



POSITIONNER CORRECTEMENT LA PALETTE DE FAÇON QU'ELLE AGISSE SUR LE FLANC DU PNEU ET NON SUR LA JANTE.

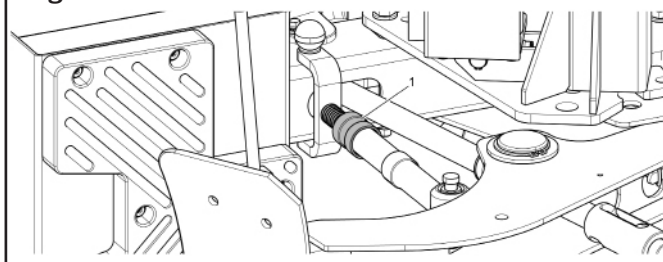
Fig. 26



Pour les modèles avec Limiteur de course

2. régler la course du limiteur course décolle-pneus en agissant sur sa bague de réglage (**Fig. 27 réf. 1**), de manière à ce que la palette puisse pénétrer au-delà du bord de jante sur une hauteur égale à la hauteur d'une cale de la rallonge pousse-talon ;

Fig. 27



Pour tous les modèles

3. actionner la palette décolle-pneus par l'intermédiaire de la pédale correspondante jusqu'à ce que le talon soit totalement dégagé de la jante. Dans le cas où le talon ne se dégagerait pas à la première tentative, effectuer à nouveau l'opération sur différents points de la roue jusqu'à ce que le talon soit totalement dégagé ;
4. retourner la roue et effectuer l'opération de décoinçement sur l'autre côté.
5. bien lubrifier le pneumatique sur toute la circonférence du talon (des deux côtés). La non-lubrification est susceptible de provoquer un frottement entre la palette et le pneu risquant d'endommager aussi bien le pneu que le talon.



N'INTRODUIRE AUCUNE PARTIE DU CORPS ENTRE LA PALETTE DÉCOLLE-PNEUS ET LE PNEUMATIQUE, NI ENTRE LE PNEUMATIQUE ET LE SUPPORT DE ROUE.

12.5 Blocage de la roue (pour modèles avec mandrin à mâchoires)

Toutes les roues doivent être bloquées de l'intérieur avec les tampons en caoutchouc. Ces tampons doivent se positionner sur une surface plane de la jante.



LES GRIFFES GOMMÉES AVEC CROCHET DOIVENT ÊTRE TOUJOURS DÉMONTÉES AVANT DE BLOQUER LA JANTE DE L'INTÉRIEUR.

Il est conseillé de bloquer la jante le plus haut possible. Pour procéder au blocage de la roue suivre les instructions suivantes :

- fermer les bras autocentres en actionnant la pédale relative vers le haut ;
- mettre la roue sur le dispositif de centrage à ressort et appuyer jusqu'à ce que les tampons en caoutchouc se soient positionnés sur le point de la jante où l'on veut bloquer ;
- donc, actionner la pédale vers le bas jusqu'au blocage complet de la roue ;
- s'assurer que la jante est parfaitement bloquée et centrée pour éviter qu'elle ne glisse durant les opérations suivantes.



LA ROUE DOIT TOUJOURS ÊTRE FIXÉE PAR LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ ET ELLE NE DOIT PAS ÊTRE LIBÉRÉE DE CE DISPOSITIF QU'À LA FIN DE TOUTES OPÉRATIONS.

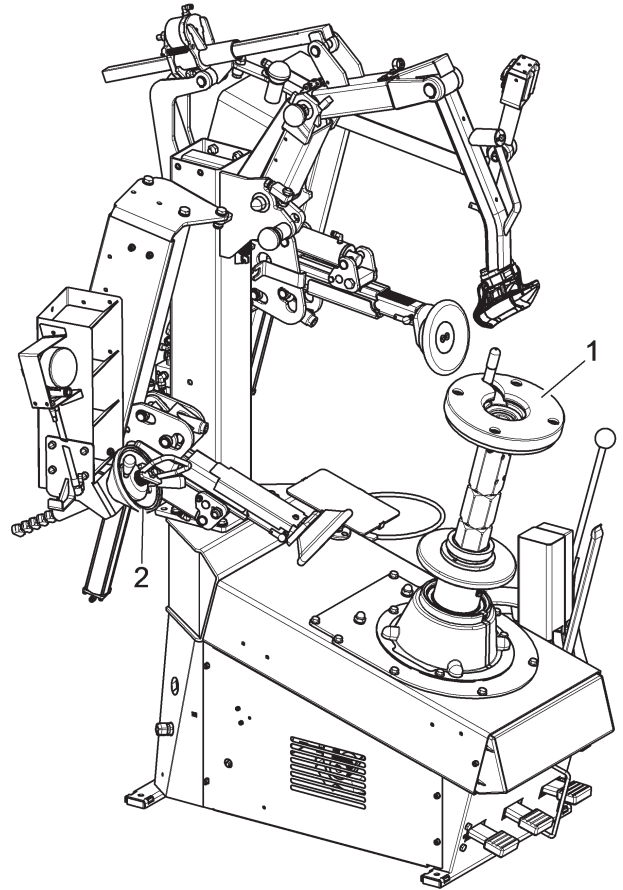
Il pourrait arriver que l'on doive travailler avec une roue dont le creux est renversé et il se poserait alors le problème de bloquer cette roue de l'extérieur. Dans ce cas il faut procéder en se conformant aux instructions suivantes :

- bloquer la roue de l'intérieur comme il a été illustré précédemment ;
- procéder à l'opération de décollage du talon ;
- débloquer la roue et la tourner ;
- débloquer les bras autocentres en écrasant la pédale relative jusqu'à ce qu'il y ait l'espace nécessaire pour le passage de la roue ;
- positionner les quatre griffes gommées avec crochet ;
- positionner la roue et fermer les bras autocentres en soulevant la pédale jusqu'à bloquer la roue.

12.6 Blocage de la roue (pour modèle avec mandrin plat)

Toutes les roues doivent être bloquées sur le plateau gommé (**Fig. 21 réf. 6**) à travers le trou central en utilisant le dispositif de blocage approprié (**Fig. 28 réf. 2**).

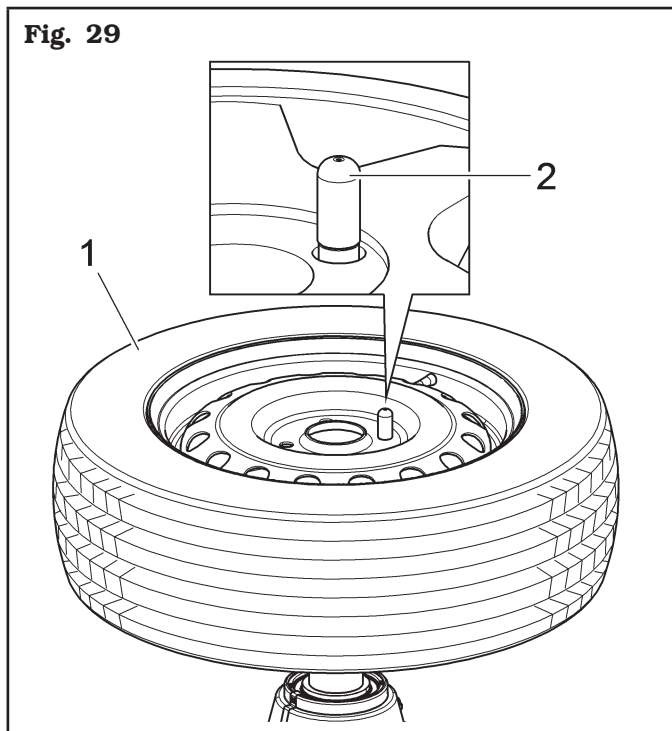
Fig. 28



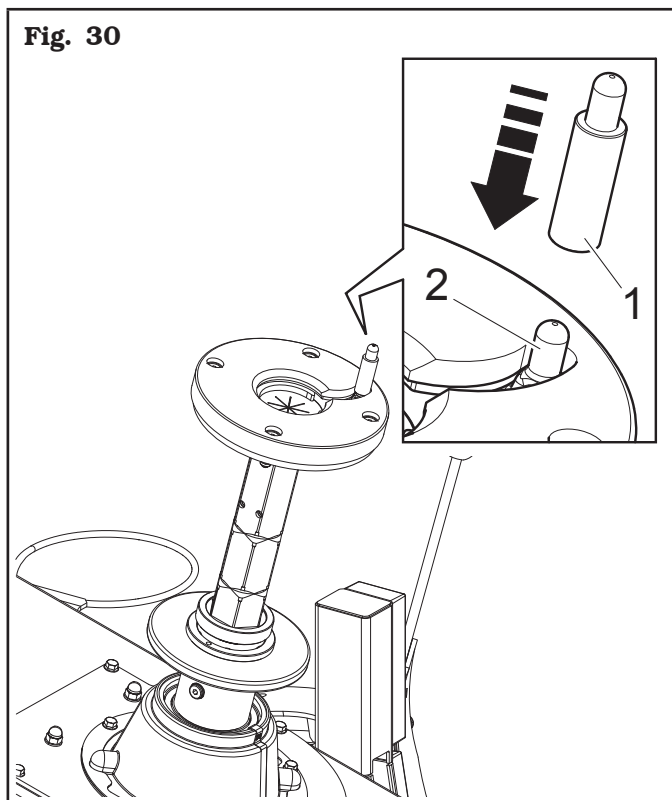
EN CAS D'EMPLOI DES JANTES SANS TROU CENTRAL ON DOIT UTILISER L'OUTIL NÉCESSAIRE (DISPONIBLE À LA DEMANDE).

Pour procéder au blocage de la roue suivre les instructions suivantes :

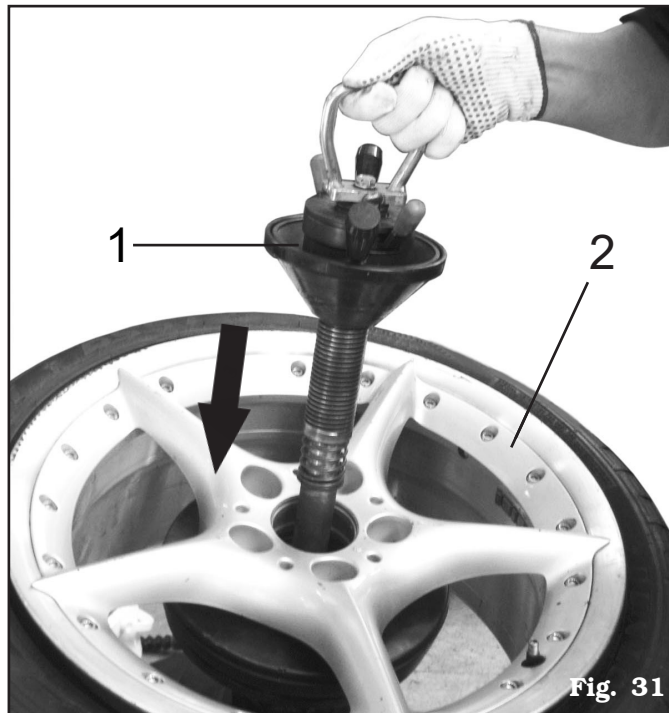
1. positionner la roue (**Fig. 29 réf. 1**) sur la plateforme de blocage en s'assurant que le pivot d'entraînement (**Fig. 29 réf. 2**) dans un trou qui se trouve sur le moyeu de la jante ;



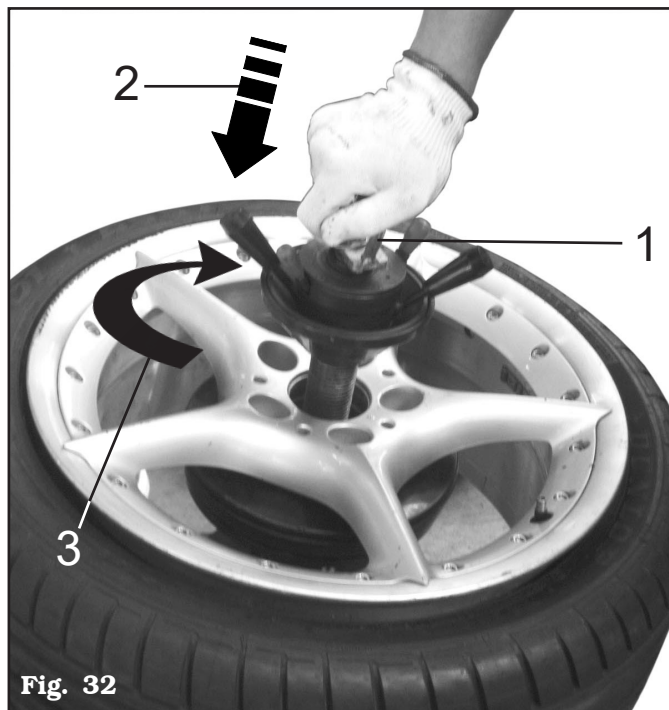
2. si le moyeu de la roue est trop haut en respect de l'entraîneur (**Fig. 30 réf. 2**), utiliser la rallonge (**Fig. 30 réf. 1**) fournie en dotation ;



3. insérer l'arbre de blocage (**Fig. 31 réf. 1**) sur la jante (**Fig. 31 réf. 2**) ;



4. au travers de la poignée spéciale (**Fig. 32 réf. 1**), pousser vers le bas (**Fig. 32 réf. 2**), tourner de 90° (**Fig. 32 réf. 3**) ;



5. au travers des petits leviers intérieurs (**Fig. 33 réf. 1**), débloquent le collier et approcher la bague (**Fig. 33 réf. 3**) et le cône (**Fig. 33 réf. 4**) à la jante (**Fig. 33 réf. 2**) ;

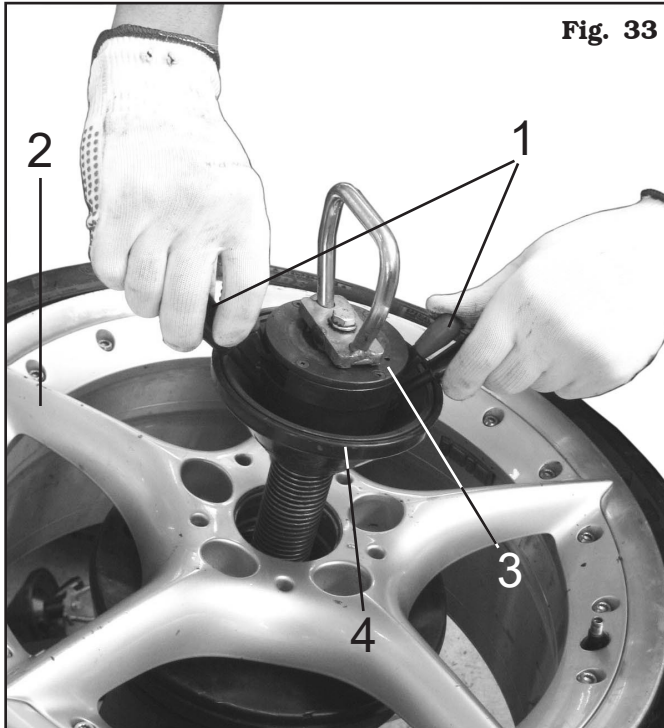


Fig. 33

6. donc, tourner la bague (**Fig. 34 réf. 1**) à travers les leviers extérieurs (**Fig. 34 réf. 2**) jusqu'au complet blocage du cône (**Fig. 34 réf. 3**) sur la roue (**Fig. 34 réf. 4**) ;

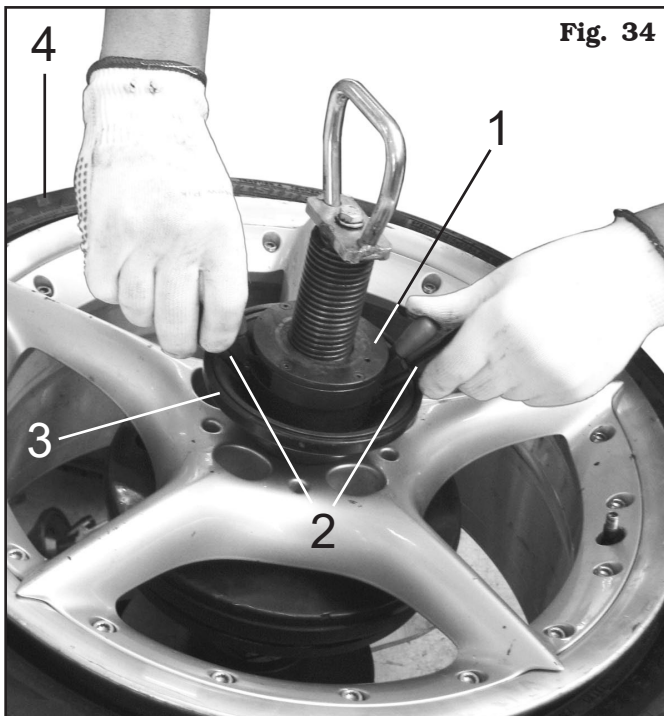


Fig. 34

7. pour les roues avec jantes en alliage utiliser la protection en plastique appropriée (**Fig. 35 réf. 1**) ;

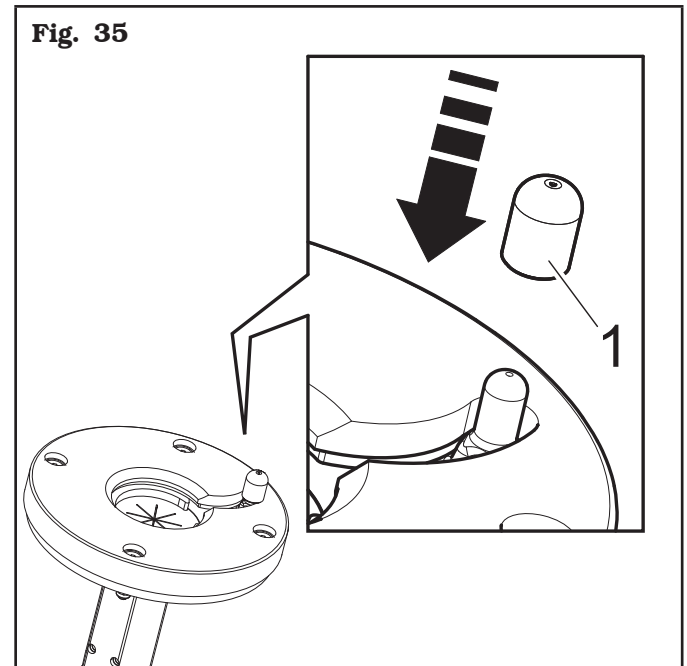


Fig. 35

8. après les opérations, débloquent l'arbre de blocage en dévissant le cône avec les leviers extérieurs et éloignant la bague et la jante avec les petits leviers ;
9. abaisser l'arbre de blocage pour le décrocher de sa siège, tourner de 90° dans le sens contraire des aiguilles d'une montre et l'extraire du trou à travers la poignée.



IL NE FAUT JAMAIS LAISSER LA ROUE MONTÉE SUR L'ÉQUIPEMENT PENDANT UNE PÉRIODE SUPÉRIEURE A LA DURÉE OPÉRATIONNELLE ET DE TOUTE FAÇON IL NE FAUT JAMAIS LA LAISSER SANS SURVEILLANCE.

12.6.1 Réglage hauteur du mandrin (pour le modèle avec mandrin plat)

Le mandrin avec le blocage central a 3 différentes positions de travail en hauteur. Un système de « déclenchement instantané » permet de déboîter la partie mobile du mandrin et positionner avec facilité le plateau de support à la hauteur désirée.

Le réglage à travers l'arbre glissant est possible grâce à trois phase suivantes comme indiqué sur la photo annexée.



POUR EFFECTUER LES OPÉRATIONS LISTÉES CI-DESSOUS, AUCUNE ROUE NE DOIT ÊTRE POSITIONNÉE ET FIXÉE SUR LE MANDRIN.

1. soulever la bride pour dégager le support de roue comme indiqué par les flèches (**Fig. 36 réf. 1**) ;
2. dans le même temps soulever le support roue comme indiqué par les flèches (**Fig. 36 réf. 2**) ;
3. vérifier que la bride retourne dans sa position.

Cette façon permet de positionner le pneumatique dans le moyen correct selon les outils de travail.

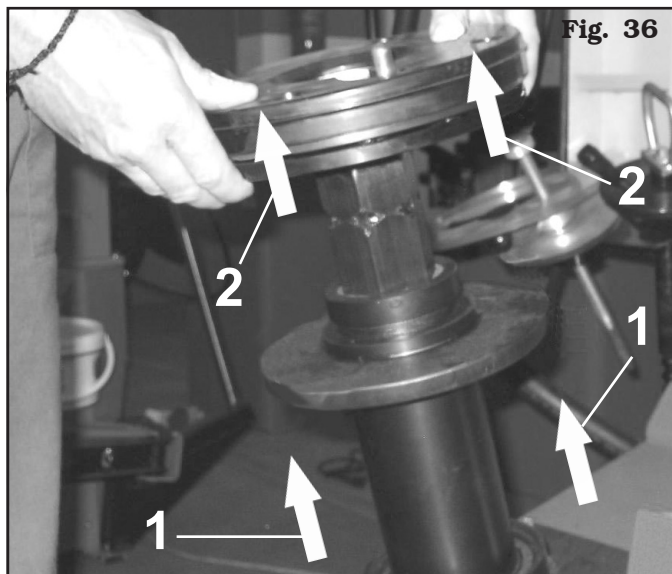
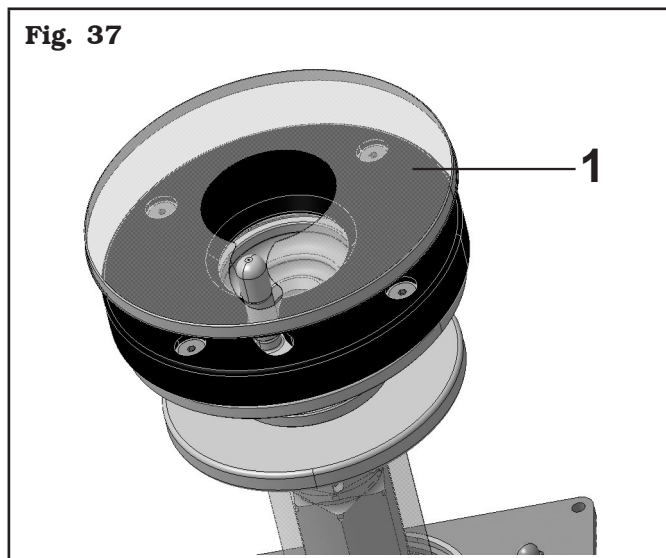


Fig. 36

12.6.2 Protection plateau roues renversées (pour modèle avec mandrin plat)

En cas d'utilisation de roues inversées, afin de protéger la jante, appliquer la protection (**Fig. 37 réf. 1**) fournie sur la plateforme en caoutchouc. On conseille un remplacement fréquent et en tous le cas s'il y a des endommagements visibles (voir **Fig. 37**).

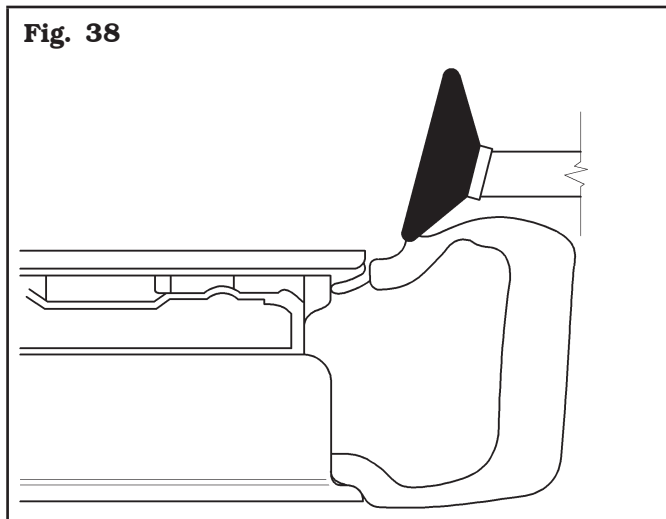
Fig. 37



12.7 Décollage des talons par les rouleaux verticaux (pour les modèles avec décolle-pneus supérieur et inférieur)

Pour procéder aux opérations de décollage à l'aide de rouleaux verticaux, suivre les instructions ci-dessous :

1. après avoir bloqué la roue, porter le décolle-pneus supérieur dans sa position de travail ;
2. établir le diamètre de la roue en faisant bouger la commande en avant et en arrière en se référant à l'échelle des diamètres placée sur l'unité de commande. Cette échelle est purement **indicative** dans ce sens que, à égalité de diamètre, les jantes ne sont pas toutes pareilles ;
3. porter vers le bas, jusqu'à ce qu'il touche le pneu, le rouleau du décolle-pneus supérieur en actionnant le poussoir droit de l'unité de commande et le laisser dans cette position contre le bord de la jante (voir **Fig. 38**) ;



4. actionnez la pompe hydraulique, toujours avec le bouton droit, jusqu'à ce que le rouleau soit bloqué sur le pneu (le blocage se produit lorsque le rouleau est vu avancer) ;
5. porter vers le haut le rouleau du décolle-pneus inférieur, en écrasant le poussoir droit, jusqu'à ce qu'il touche le pneu ;
6. actionner la pompe hydraulique, toujours avec le poussoir gauche, jusqu'à bloquer le rouleau sur le pneu ;
7. faire tourner la roue dans le sens contraire à celui des aiguilles d'une montre en pressant la pédale relative vers le haut et en même temps actionner le poussoir gauche pour décoller le talon de la partie inférieure (on peut suivre l'opération au moyen du miroir magnétique monté sur le décolle-pneus inférieur) ;
8. après le décollage de la partie inférieure, remettre le galet décolle-pneus inférieur en position de repos en appuyant sur le bouton gauche en position 0 ;
9. procéder au décollage du talon du bord supérieur, de la même façon, mais en actionnant au contraire le poussoir droit de l'unité de commande.

Instructions pour le décollage des talons de pneus et jantes type « TD » et « AH »

Pneus et jantes type « TD »

1. Décoller un talon à la fois en commençant par le talon supérieur ;
2. positionner le rouleau à 1 cm du bord de la jante ;
3. faire tourner la roue dans le sens contraire à celui des aiguilles d'une montre et en même temps actionner le poussoir droit du décolle-pneus supérieur pour mettre en fonction la pompe hydraulique ;
4. garder la pompe hydraulique en fonction jusqu'à créer un espace suffisant, entre le pneu et la jante, pour la lubrification du talon ;
5. continuer, alors, avec la pompe jusqu'au décollage complet du talon ;
6. tourner la roue pour la décoller par la partie inférieure. Il peut arriver que le talon soit renversé. Dans ce cas, on enlève le rouleau et on recommence en repositionnant le rouleau contre le bord de la jante et on agit avec toute la puissance de l'équipement jusqu'au décollage complet du talon.

Pneus et jantes type « AH »

Après avoir bloqué la roue, on procède comme il est décrit ci-dessous :

1. graisser le bord du pneu ;
2. positionner les rouleaux comme d'habitude ;
3. décoller un talon à la fois en commençant par le talon inférieur.



POUR LES TYPES DE ROUES « TD » ET « AH » IL EST CONSEILLÉ DE NE MAINTENIR PAS LA PRESSION D'ALIMENTATION D'AIR JAMAIS AU-DESSOUS DE 8 bar (116 psi).

12.8 Démontage du pneu (pour les modèles avec dispositif pousse-talon)

Après avoir décollé les deux talons, il est possible démonter le pneumatique :

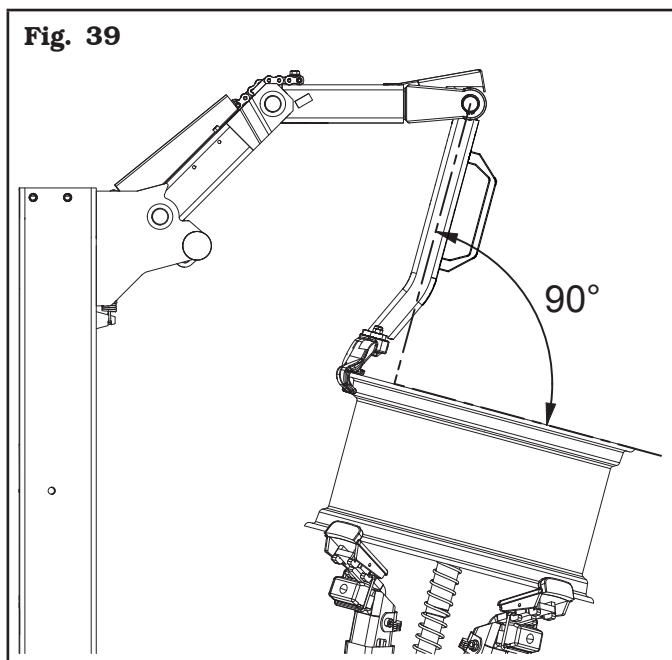
1. pousser la pédale pour tourner la roue dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à l'atteinte de la tige de la soupape en position de « heure 1 » ;
2. positionner le bras de démontage/montage sur le bord externe de la jante.

Il est important d'obtenir une position correcte du bras de montage (possibilité de 4 positions différentes). On obtient les quatre positions en agissant sur le pommeau monté sur le poteau et déplacer manuellement les bras jusqu'à obtenir le blocage dans la position désirée. La position correcte est celle que l'on obtient quand se forme un angle de 90° entre le bras porte-outils et le disque de la jante (voir **Fig. 39**).

Cette position est importante dans ce sens que :

- elle diminue la tension en phase de démontage/montage ;
- elle répartit la force appliquée sur la tête outil, sur la plus grande surface possible ;
- elle diminue sensiblement l'usure de la tête outil.

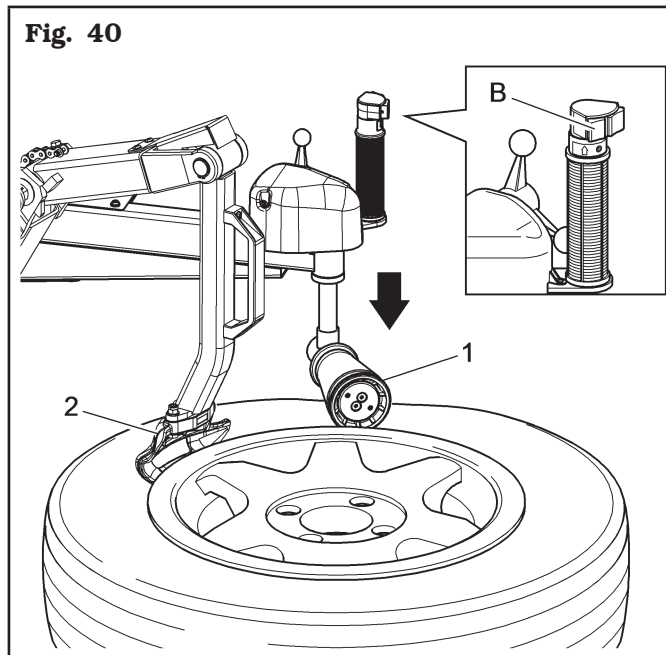
Fig. 39



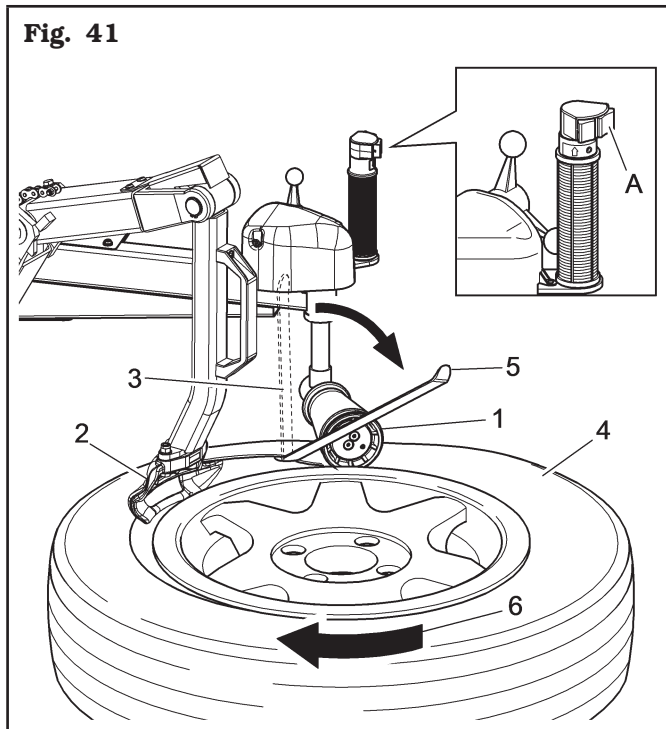
EN CAS DE JANTES AYANT UN BORD BOMBÉ OU PLAT, LE BRAS DOIT FORMER UN ANGLE DE 100°/110°.

3. Positionner le rouleau pousse-talon (**Fig. 40 réf. 1**), comme indiqué dans la figure, (pas loin de la tête outil (**Fig. 40 réf. 2**)). Baisser le pneu au travers le rouleau pousse-talon (**Fig. 40 réf. 1**) (en appuyant sur le bouton correspondant (**Fig. 40 réf. B**) de l'unité de commande), pour permettre un facile positionnement de la tête outil (**Fig. 40 réf. 2**) ;

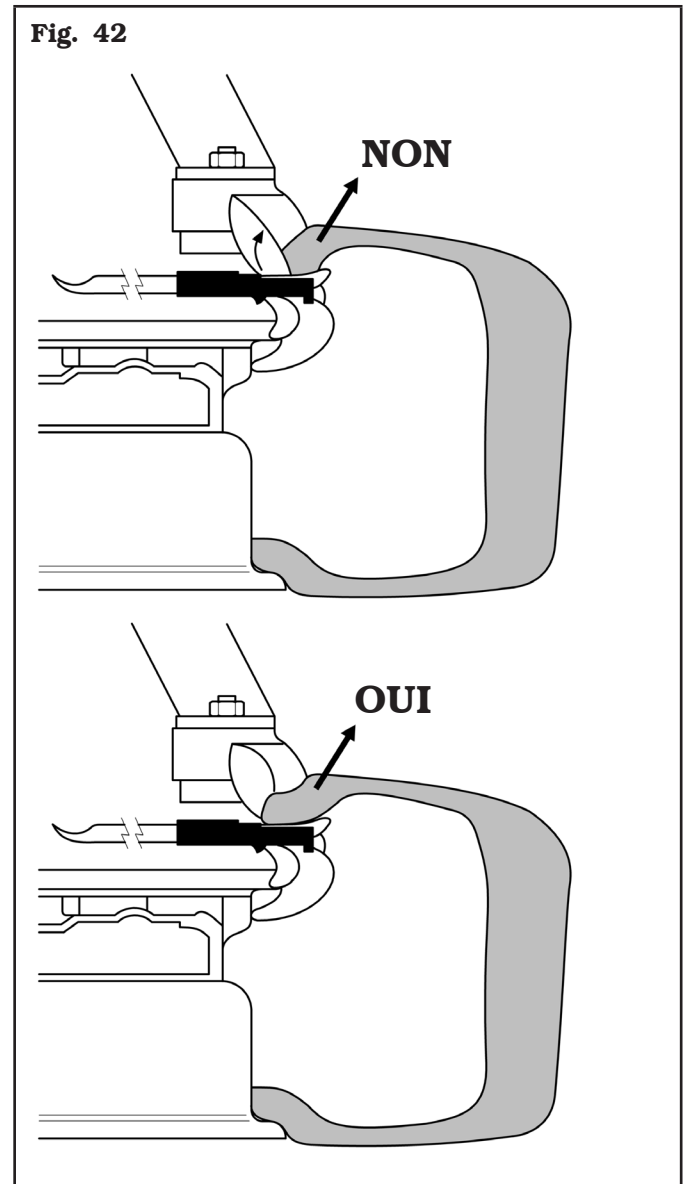
Fig. 40



4. porter la protection du levier vers l'extrémité pointue du levier lève-pneus. Introduire le levier lève-pneus (**Fig. 41 réf. 3**) entre pneu (**Fig. 41 réf. 4**) et tête outil (**Fig. 41 réf. 2**). Avec le levier lui-même (**Fig. 41 réf. 5**) soulever le talon au-dessus de l'extrémité droite de la tête outil (**Fig. 41 réf. 2**) et la positionner parallèlement au disque de la jante en pressant en même temps sur le flanc du pneu dans la position de « 6 heures » ;
5. soulever le rouleau pousse-talon (**Fig. 41 réf. 1**) du Dispositif pousse-talon en actionnant le bouton correspondant (**Fig. 41 réf. A**) de l'unité de commande ;
6. appuyer sur la pédale pour faire tourner la roue dans le sens des aiguilles d'une montre (**Fig. 41 réf. 6**) jusqu'à ce que le talon soit entièrement dégagé de la jante. En phase de rotation de la roue, le levier lève-pneus glissera hors de la tête d'outil en se plaçant sur le bord de la jante. La protection en plastique empêchera que le levier n'érafle la jante ;



7. soulever le pneu et effectuer la même opération sur le second talon ;
8. en phase de démontage de pneus durs, il peut arriver que le talon se positionne, sur la tête d'outil , avec son bord tourné. Ce fait provoquerait le glissement du talon même hors du levier, quand commence la rotation dans le sens des aiguilles d'une montre. Pour remédier à cet inconvénient, il faut tourner légèrement la roue dans le sens contraire à celui des aiguilles d'une montre jusqu'à ce que le bord se détende. A ce moment-là, commencer le démontage dans le sens des aiguilles d'une montre (voir **Fig. 42**) ;



12.9 Démontage du pneu (pour les modèles avec décolle-pneus supérieur et inférieur)

Après avoir décollé les deux talons, il est possible démonter le pneumatique :

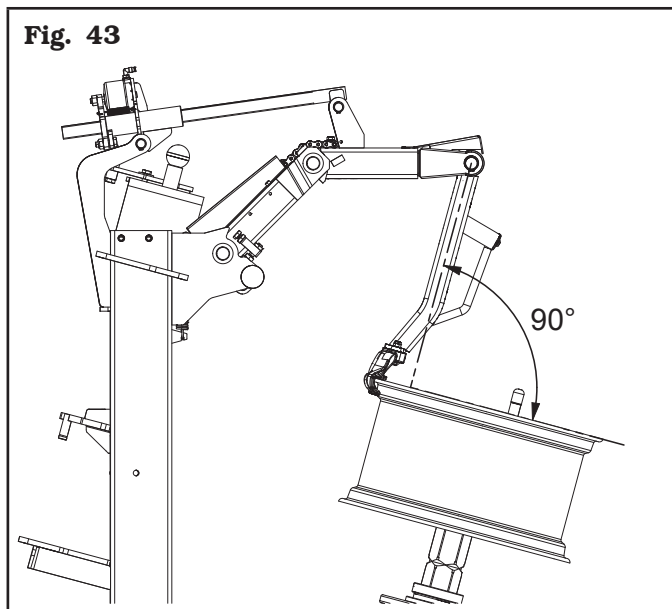
1. pousser la pédale pour tourner la roue dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à l'atteinte de la tige de la soupape en position de « heure 1 » ;
2. presser le poussoir placé sur la poignée et positionner le bras de montage/démontage sur le bord externe de la jante.

Il est important d'obtenir une position correcte du bras de montage (possibilité de 2 positions différentes). On obtient les deux positions en agissant sur le pommeau monté sur le poteau. Déplacer manuellement les bras jusqu'à obtenir le blocage dans la position désirée. La position correcte est celle que l'on obtient quand se forme un angle de 90° entre le bras porte-outils et le disque de la jante (voir Fig. 43).

Cette position est importante dans ce sens que :

- elle diminue la tension en phase de démontage/montage ;
- elle répartit la force appliquée sur la tête outil, sur la plus grande surface possible ;
- elle diminue sensiblement l'usure de la tête outil.

Fig. 43



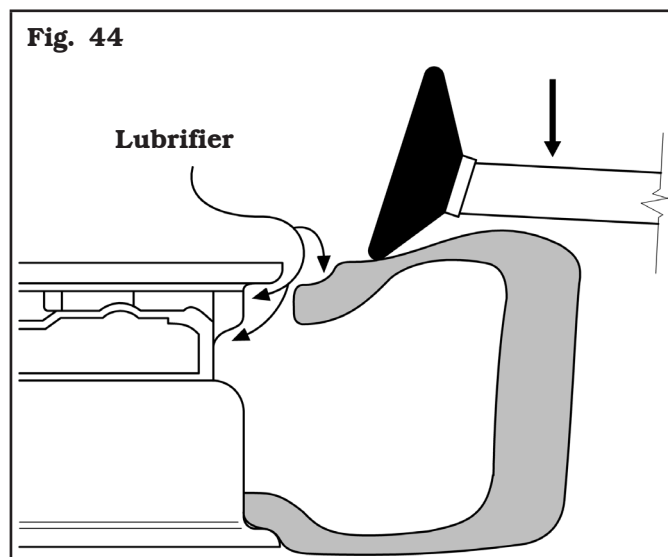
EN CAS DE JANTES AYANT UN BORD BOMBÉ OU PLAT, LE BRAS DOIT FORMER UN ANGLE DE 100°/110°.

3. Porter la protection du levier vers l'extrémité pointue du levier lève-pneus. Avec le levier même, soulever le talon au-dessus de l'extrémité droite de la tête outil et le positionner parallèlement au disque de la jante en pressant en même temps sur le flanc du pneu dans la position de « 6 heures ».

4. appuyer sur la pédale pour faire tourner la roue dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce que le talon soit entièrement dégagé de la jante. En phase de rotation de la roue, le levier lève-pneu glissera hors de la tête d'outil en se plaçant sur le bord de la jante. La protection en plastique empêchera que le levier n'érafle la jante ;
5. soulever le pneumatique et effectuer la même opération sur le second talon.

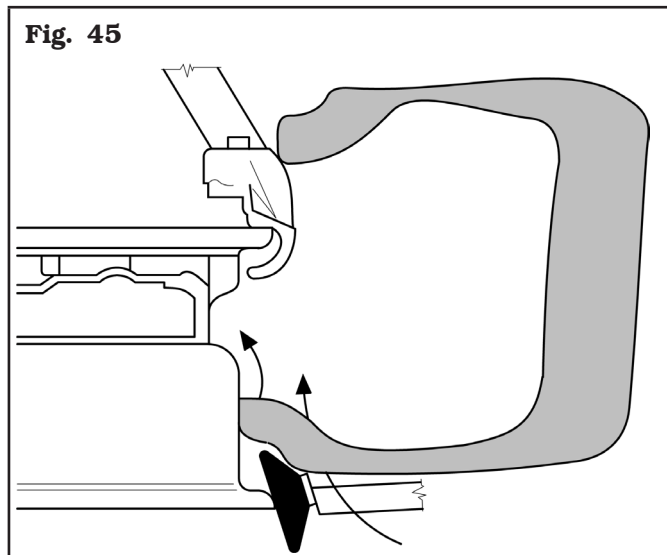
Sur les gros pneus surbaissés, pour obtenir un démontage plus facile et plus sûr, après avoir décollé le talon supérieur, continuer à pousser jusqu'à obtenir un espace suffisant pour lubrifier le creux, le siège du talon et le talon même. (voir Fig. 44). La non-lubrification est susceptible de provoquer un frottement entre la tête outil et le pneu risquant d'endommager aussi bien le pneu que le talon.

Fig. 44

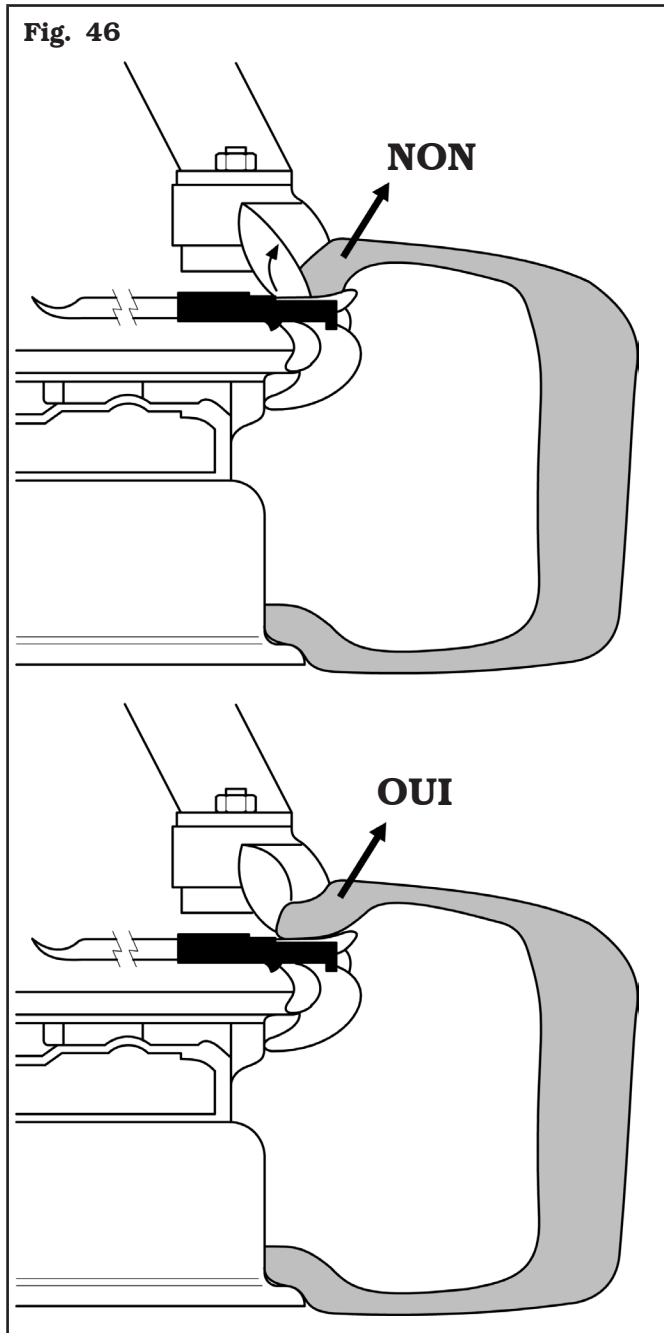


En phase de démontage du talon supérieur, il pourrait arriver que le talon inférieur se repositionne sur la jante. Dans ce cas-ci employer le rouleau inférieur du décolle-pneus inférieur pour décoller ultérieurement le talon, et au cas où le pneu serait très large, le pousser jusqu'à (uniquement pour le modèle avec pousse-pneu pneumatique) (voir Fig. 45).

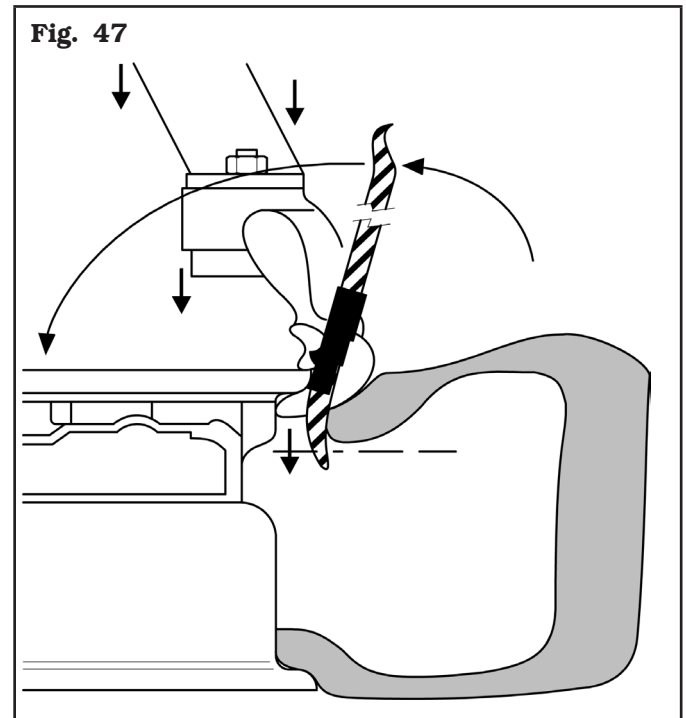
Fig. 45



En phase de démontage de pneus durs, il peut arriver que le talon se positionne, sur la tête d'outil, avec son bord tourné. Ce fait provoquerait le glissement du talon même hors du levier quand commence la rotation dans le sens des aiguilles d'une montre. Pour remédier à cet inconvénient, il faut tourner légèrement la roue dans le sens contraire à celui des aiguilles d'une montre jusqu'à ce que le bord se détende. A ce moment-là, commencer le démontage dans le sens des aiguilles d'une montre (voir **Fig. 46**).



En phase de démontage de pneus durs à profil rabaisé, il peut arriver que le talon pousse vers le haut la tête d'outil. Il peut alors être utile d'employer le rouleau du décolle-pneus supérieur pour pousser le talon vers les bas, en créant l'espace nécessaire pour positionner le levier et en même temps pousser vers le bas le bras porte-outils (**Fig. 47**).



Dans le cas où durant le démontage ou le montage du pneumatique, le moteur ralentirait voire s'arrêterait, il est nécessaire de procéder aux contrôles suivants :

- contrôler que le talon est correctement lubrifié ;
- contrôler que le talon n'a pas été poussé dans la base ;
- s'assurer qu'a été choisi le bon côté de la jante pour le démontage et le montage du pneumatique ;
- contrôler que la pression de l'alimentation ne soit pas inférieure à 8 bars (116) ;
- s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une jante avec la base hors centre.

Il existe sur le marché des jantes dont il est difficile de contrôler la position du creux quand le pneu est monté. Pour la vérification il est opportun de se faire aider les rouleaux du décolle-pneus pour écraser suffisamment le pneu de façon à pouvoir voir complètement la partie intérieure de la jante.

12.10 Démontage du talon supérieur du pneu avec le multiplicateur de force (standard pour certains modèles)

1. Après avoir positionné le levier lève-pneu ...

Fig. 48



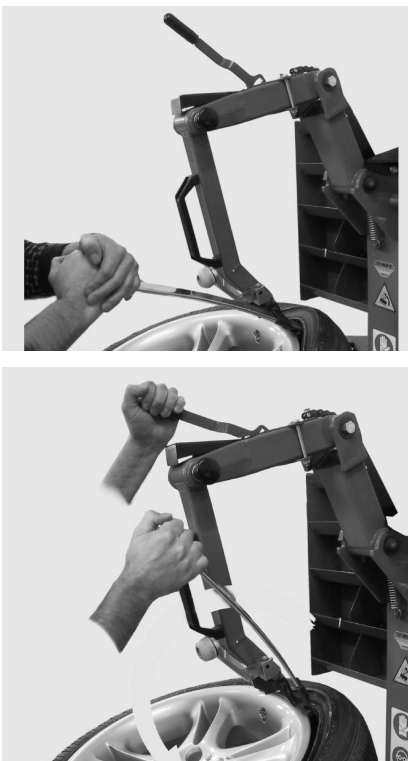
2. ...tirer le levier du dispositif vers le bas, jusqu'à ce que la tête outil entre en contact avec le bord de la jante ;

Fig. 49



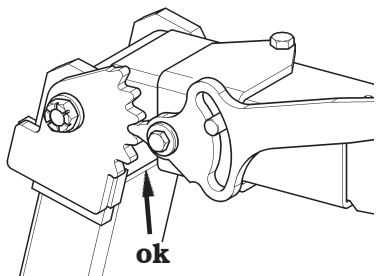
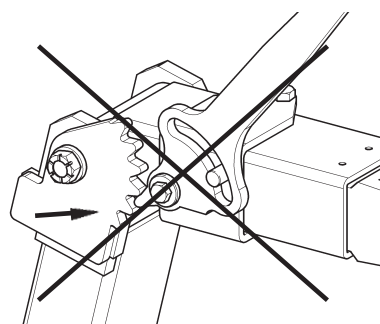
3. tirer le talon du pneu sur la tête outil avec le levier lève-pneu ;

Fig. 50



4. si le levier ne rencontre pas le secteur denté (comme indiqué sur la Fig. 51), soulevez légèrement (5 - 7 cm / 0.2" - 0.3") le bras vertical jusqu'à ce qu'il corresponde à la denture, puis procédez aux opérations de travail.

Fig. 51

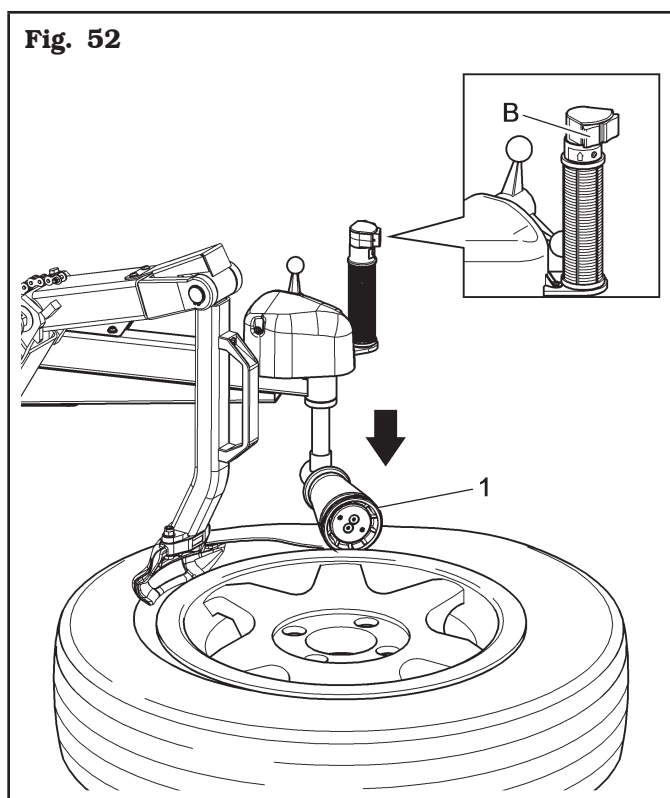


POUR OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF, LES DENTS ET LE LEVIER DOIVENT ÊTRE CORRECTEMENT POSITIONNÉS.

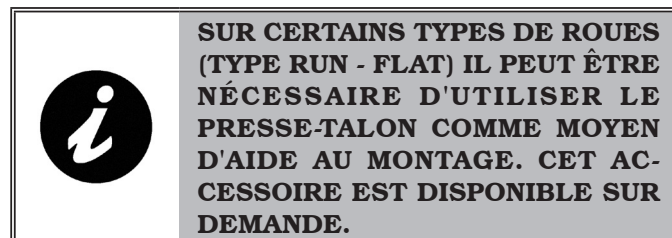
12.11 Montage du pneu (pour les modèles avec dispositif pousse-talon)

Pour effectuer le montage du pneumatique, procéder comme suit :

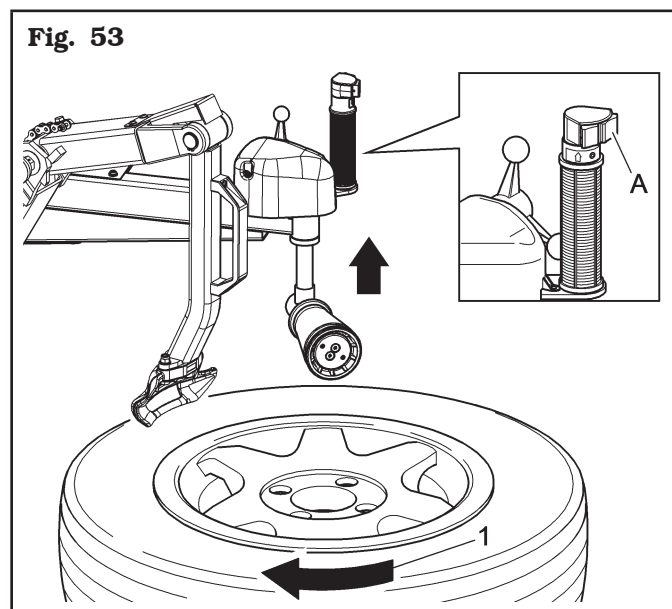
1. lubrifier les talons du pneu ;
2. positionner le pneu sur la jante et baisser le bras (après l'avoir déverrouillé avec la commande appropriée) pour disposer la tête outil sur le bord externe de la jante en contrôlant sa inclinaison ;
3. positionner le rouleau pousse-talon (**Fig. 52 réf. 1**) radialement par rapport à la jante comme indiqué en figure ;
4. abaisser le rouleau pousse-talon (**Fig. 52 réf. 1**), en appuyant sur le bouton (**Fig. 52 réf. B**) de l'unité de commande, jusqu'à ce que le talon du pneu soit en correspondance du creux de la jante ;



5. positionner le bord du talon inférieur sur la partie gauche de la tête outil et appuyer sur la pédale pour la rotation dans le sens des aiguilles d'une montre (**Fig. 53 réf. 1**) ;



6. à la fin de l'opération, soulever le dispositif pousse-talon en appuyant sur le bouton correspondant (**Fig. 53 réf. A**) de l'unité de commande. Terminez ensuite l'insertion du deuxième talon en tournant le mandrin dans le sens des aiguilles d'une montre (voir **Fig. 53**), en prenant soin de positionner d'abord la tige de valve à « 5-6 heures ».

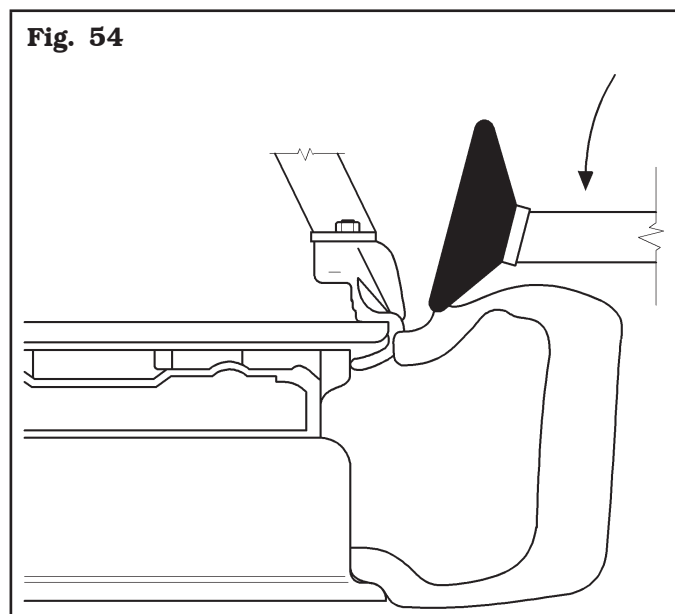


12.12 Montage du pneu (pour les modèles avec décolle-pneus supérieur et inférieur)

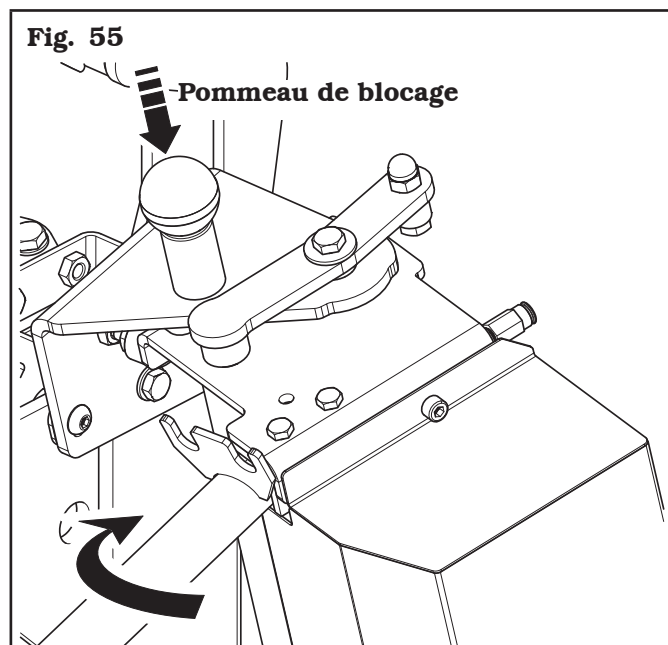
Pour effectuer le montage du pneumatique, procéder comme suit :

1. lubrifier les talons du pneu ;
2. positionner le pneu sur la jante et baisser le bras (après l'avoir déverrouillé avec la commande appropriée) pour disposer la tête outil sur le bord externe de la jante en contrôlant sa inclinaison ;
3. positionner le bord du talon inférieur sur la partie gauche de la tête outil et appuyer sur la pédale pour la rotation dans le sens des aiguilles d'une montre ;
4. effectuer les mêmes opérations sur le talon supérieur en veillant à bien positionner la soupape à hauteur de la position « 5-6 heures ».

En phase de montage de pneus durs à profil surbaissé, il peut être utile d'employer le rouleau décolle-pneus supérieur pour pousser le talon dans le creux (voir Fig. 54).



Pour exécuter cette opération il faut porter le décolle-pneus supérieur dans sa position de travail (le pommeau de blocage s'enclenche automatiquement), approcher le rouleau sur le bord du pneu et actionner la pompe hydraulique, et simultanément faire tourner le moteur dans le sens des aiguilles d'une montre (voir Fig. 55).

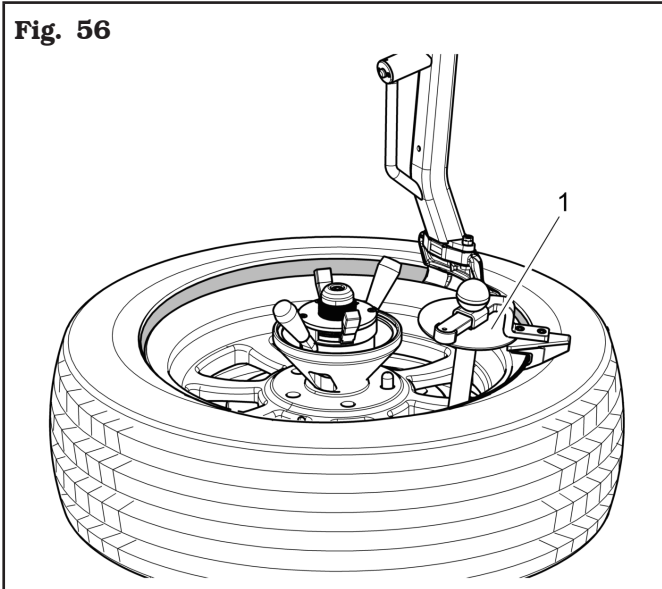


Au terme des opérations, soulever le pommeau de blocage et porter le support du bras décolle-pneus supérieur dans sa position de repos.

**12.13 montage du talon supérieur du pneu
avec le pousse-talon avec traction
(standard pour certains modèles)**

1. Monter le pousse-talon avec dispositif de traction (Fig. 56 réf. 1) voisin le bord de la jante (voir Fig. 56) ;

Fig. 56



2. positionner le rouleau décolle-pneus supérieur (Fig. 57 réf. 1) de sorte que le talon du pneumatique reste à la hauteur de la base de la jante (voir Fig. 57) ;

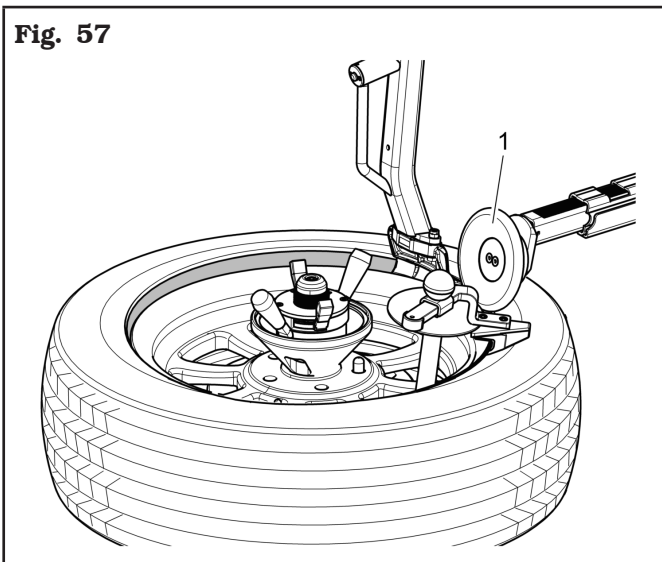


**LE DISQUE DÉCOLLE-PNEUS NE DOIT EXERCER AUCUNE PRES-
SION SUR LA JANTE, MAIS PLU-
TÔT SUR LE TALON DU PNEU.**



**IL FAUT PORTER UNE ATTEN-
TION PARTICULIÈRE LORSQU'ON
UTILISE LE ROULEAU DÉCOLLE-
PNEUS POUR ÉVITER D'ÉVEN-
TUELS ÉCRASEMENTS DES MAINS.**

Fig. 57

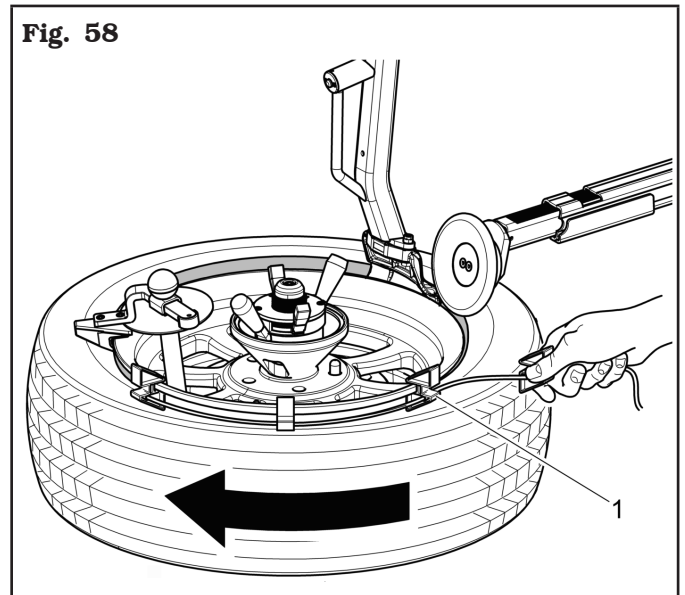


3. tourner dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'au montage complet du pneumatique (voir Fig. 58) ;



**POUR ROUES AVEC UN MONTAGE
TRÈS DIFFICILE, S'AIDER AVEC
LA RALLONGE DU POUSSE-PNEU
(FIG. 58 RÉF. 1).**

Fig. 58



4. à la fin des opérations emmener la tête outil et le rouleau décolle-pneus en position de repos.

12.14 Pour jantes avec partie terminale des branches soulevée par rapport au bord jante

Démontage

1. Bloquer la roue (préventivement dégonfler complètement le pneu et enlever les contrepoids d'équilibrage sur les deux côtés de la roue) ;
2. décoller le talons du pneu selon le procédé standard ;
3. utiliser le rouleau du décolle-pneus supérieur pour lubrifier le talon du pneu, le lèvre, le siège du talon et le BORD de la JANTE avec un lubrifiant convenable ;
4. positionner le bras outil en correspondance du bord de la jante. Faire avancer le mouvement de la tête outil pour le faire entrer la jante et le pneu. Pendant cette opération la tête outil tourne autour le bord de la jante jusqu'à l'accrochage du talon au pneu ;
5. soulever le rouleau du décolle-pneus inférieur pour réduire la tension du pneumatique sur la tête outil ;
6. presser la pédale spéciale et tourner la roue dans le sens des aiguilles d'une montre ;
7. soulever le talon inférieur sur la tête outil et tourner dans le sens des aiguilles d'une montre pour terminer le démontage.

Montage

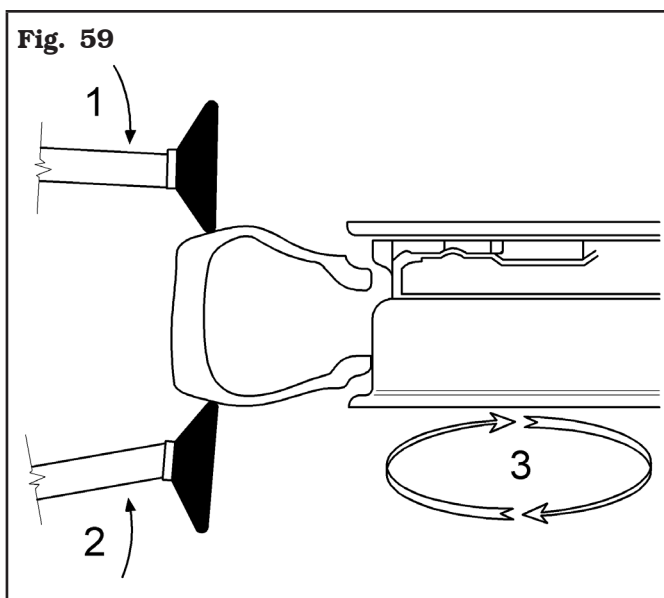
1. Lubrifier les deux talons du pneu avec un lubrifiant convenable ;
2. lubrifier l'intérieur de la tête outil, ainsi que le bord de la jante ;
3. terminer l'opération de montage selon le procédé standard.

12.15 Utilisation particulière du décolle-pneus supérieur et inférieur (standard pour certains modèles)

Non seulement les décolle-pneus peuvent être employé pour aider au cours des opérations de démontage et de montage, mais ils peuvent servir aussi pour l'optimisation (matching) du pneu avec la jante.

Pour exécuter cette opération observer les indications suivantes :

1. bloquer le pneu entre les rouleaux des décolle-pneus ;
2. faire tourner le moteur dans le sens contraire des aiguilles d'une montre jusqu'à ce que le point de référence fait sur le pneu coïncide avec le point de référence de la jante (en général la soupape) (voir **Fig. 59**).



12.16 Gonflage



LES OPERATIONS DE GONFLAGE DU PNEU PEUVENT ETRE DANGEREUSES POUR L'OPERATEUR ; DE PLUS, SI ELLES NE SONT PAS CORRECTEMENT EFFECTUEES, ELLE PEUVENT AUSSI PROVOQUER DES DANGERS POUR LES UTILISATEURS DES VEHICULES SUR LESQUELS LES PNEUS SONT MONTES.



LES DISPOSITIFS DE GONFLAGE EN DOTATION OU EN OPTION SUR LES DEMONTÉ-PNEUS SONT TOUJOURS DOTES D'UN DISPOSITIF DE LIMITATION DE LA PRESSION QUI REDUIT CONSIDERABLEMENT LES RISQUES D'ECLATEMENT DU PNEU EN PHASE DE GONFLAGE. DANS TOUS LES CAS, UN RISQUE RÉSIDUEL D'EXPLOSION DU PNEU EXISTE. PAR CONSÉQUENCE :

- **IL EST RECOMMANDÉ D'UTILISER LES MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONSEILLÉS : GANTS, LUNETTES DE PROTECTION ET PROTECTION ANTIBRUIT.**
- **AVANT LE MONTAGE, EFFECTUER UNE VÉRIFICATION DES CONDITIONS DU PNEU ET DE LA JANTE AINSI QUE DE LEUR ACCOUPLEMENT.**
- **POSITION DE TRAVAIL CORRECTE : LE CORPS DE L'OPÉRATEUR DOIT ÊTRE LE PLUS LOIN POSSIBLE DU PNEU DURANT LA PHASE DE TALONNAGE ET DE GONFLAGE.**
- **RESPECTER LES INDICATIONS DES CONSTRUCTEURS DE PNEUS POUR CE QUI CONCERNE LA PRESSION DE GONFLAGE.**



SI LA PRESSION ATTEINTE EST SUPÉRIEURE À LA VALEUR LIMITE DE 4.2 bar (60 psi), CELA INDIQUE UN MAUVAIS FONCTIONNEMENT DU CLAPET DE LIMITATION DE LA PRESSION ET/OU DU MANOMÈTRE. DANS CE CAS, IL FAUT DÉGONFLER TOUT DE SUITE LE PNEU ET CONTACTER LE SERVICE APRÈS-VENTE AUTORISÉ POUR VÉRIFIER LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPEMENT. RÉTABLIR UN FONCTIONNEMENT CORRECT AVANT D'UTILISER TOUT TYPE DE DISPOSITIF DE GONFLAGE.

12.16.1 Gonflage du pneu

Brancher le dispositif de gonflage sur la soupape du pneu et gonfler le pneu même en actionnant la pédale spéciale (**Fig. 24 réf. 1**) (pour les modèles avec pédale de gonflage) ou en appuyant sur le levier du pistolet de gonflage (**Fig. 1 réf. 7**) (pour le modèle avec pistolet de gonflage).



IL Y A UN DISPOSITIF DE LIMITATION DE LA PRESSION MAXIMALE DE L'AIR COMPRIMÉ (4,2 ± 0,2 bar / 60 ± 3 psi).

Des talons et des jantes bien lubrifiés rendent le collage des talons et le gonflage beaucoup plus sûrs et plus faciles.

En cas où le collage des talons ne peut pas être effectué à 4,2 ± 0,2 bar (60 ± 3 psi), il faut dégonfler le pneu, l'enlever du démonté-pneus et le mettre dans une cage de sécurité, au fin de compléter le gonflage.

13.0 MAINTENANCE ORDINAIRE



AVANT D'EFFECTUER N'IMPORTE QUELLE INTERVENTION D'ENTRETIEN ORDINAIRE OU DE RÉGLAGE, DÉCONNECTER L'ÉQUIPEMENT DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE PAR LA COMBINAISON PRISE/BONDE ET VÉRIFIER QUE TOUTES LES PARTIES MOBILES SOIENT ARRÊTÉES.



AVANT N'IMPORTE QUELLE INTERVENTION D'ENTRETIEN VÉRIFIER QU'IL N'Y A PAS DE ROUES SERRÉES SUR LE MANDRIN À MÂCHOIRES.

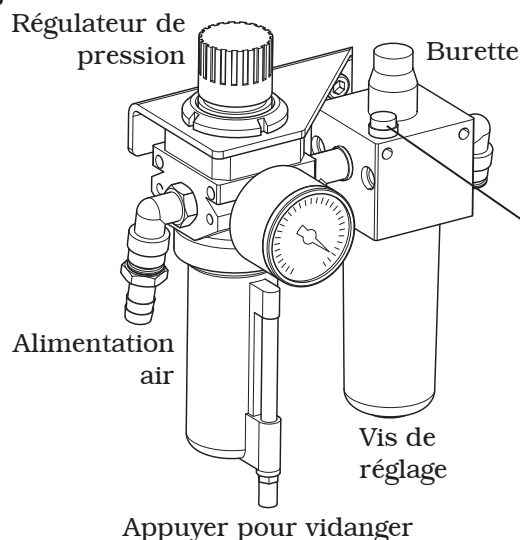
Pour garantir l'efficacité de l'équipement et pour qu'elle fonctionne correctement, il est indispensable de se conformer aux instructions rapportées ci-dessous, en effectuant son nettoyage quotidien ou hebdomadaire et son entretien périodique chaque semaine. Les opérations de nettoyage et d'entretien ordinaire doivent être effectuées par un personnel autorisé en accord avec les instructions rapportées ci-dessous.

- Débrancher l'équipement des alimentations électriques et pneumatiques avant d'effectuer toute opération de nettoyage.
- Libérer l'équipement des dépôts de poudre de pneu et de scories de matériau varié avec l'aspirateur.

NE PAS SOUFFLER AVEC DE L'AIR COMPRIMÉ.

- Ne pas employer de dissolvants pour le nettoyage du régulateur de pression.
- Effectuer **chaque jour** le drainage de l'eau de condensation du réservoir du régulateur de pression. Presser le raccord placé sur la base du régulateur pour faire écouler l'eau (voir **Fig. 60**).
- Périodiquement contrôler l'étalonnage du lubrificateur de l'ensemble régulateur de pression/burette.

Fig. 60



POUR PERMETTRE UNE PLUS LONGE DURÉE DU FILTRE ET DE TOUS LES ORGANES PNEUMATIQUES EN MOUVEMENT, IL FAUT S'ASSURER QUE L'AIR EN ENTRÉE SOIT :

- EXEMPT DE L'HUILE LUBRIFIANTE DU COMPRESSEUR ;
- EXEMPT D'HUMIDITÉ ;
- EXEMPT D'IMPURETÉ.

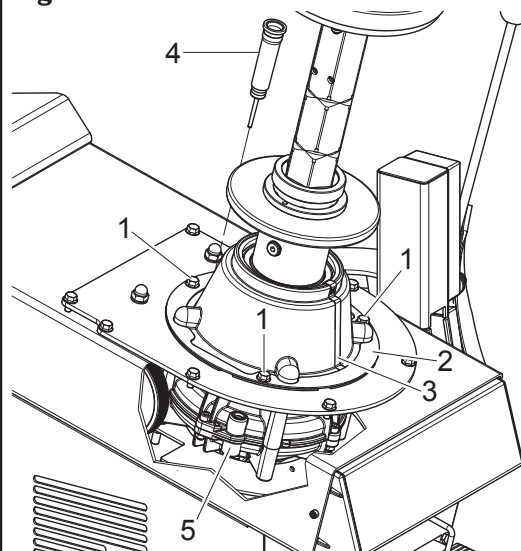
- Chaque **semaine** ou/et au besoin, remplir le réservoir d'huile à travers l'ouverture prévue à cet effet munie de bouchon ou de vis et présente sur le filtre graisseur.



ÉVITER DE PROCÉDER À L'OPÉRATION EN DÉVISSANT LE RÉCIPIENT DU FILTRE LUBRIFICATEUR.

- L'utilisation d'huile de synthèse peut endommager le filtre régulateur de pression.
- Remplacer immédiatement les pièces usées, protection du levier, rouleaux décolle-pneus (standard pour certains modèles), tête outil, tampons en caoutchouc (pour les modèles avec mandrin à mâchoires).
- Contrôler périodiquement (au moins toutes les 100 heures de travail) le niveau du lubrifiant dans le réducteur (**Fig. 61 réf. 5**). Pour effectuer cette opération, dévisser les vis (**Fig. 59 réf. 1**), retirer la bride (**Fig. 61 réf. 2**), le carter (**Fig. 61 réf. 3**) et le bouchon (**Fig. 61 réf. 4**) situé sur le réducteur (pour le modèle avec mandrin plat).

Fig. 61



TOUT DOMMAGE DÉRIVANT DE LA NON OBSERVATION DES INDICATIONS CI-DESSUS NE SERA PAS IMPUTABLE AU CONSTRUCTEUR ET POURRA CAUSER LA DÉCHÉANCE DES CONDITIONS DE GARANTIE!!

14.0 TABLEAU RECHERCHE INCONVÉNIENTS ÉVENTUELS






Suit une liste de certains inconvénients possibles au cours du fonctionnement des démonte-pneus. Le constructeur décline toute responsabilité en ce qui concerne les dommages causés aux personnes, animaux et choses par suite de l'intervention de la part d'un personnel non autorisé. C'est pourquoi en cas de panne il est recommandé de consulter immédiatement le service après-vente pour obtenir les indications concernant les opérations et/ou réglages à exécuter en toute sécurité, ce qui évitera de nuire aux personnes, animaux et choses.







Positionner sur le « 0 » et cadenasser l'interrupteur général en cas d'urgence et/ou entretien du démonte-pneus.



ASSISTANCE TECHNIQUE NÉCESSAIRE

interdiction d'exécuter des interventions

Inconvénient	Cause possible	Remède
Le bras décolle-pneus supérieur reste en bas (pour les modèles avec décolle-pneus supérieur et inférieur)	La pression d'alimentation est inférieure à 6 bar.	Contrôler la pression d'alimentation. Appeler le service d'assistance. 
La pompe hydraulique du décolle-pneus se bloque (pour les modèles avec décolle-pneus supérieur et inférieur)	La burette du décolle-pneus est vide.	Remplir jusqu'au goulot le réservoir avec huile spéciale en détachant d'abord l'alimentation. Appeler le service d'assistance. 
Quand on appuie sur la pédale de gonflage, le gicleur n'éjecte pas d'air (pour les modèles avec pédale de gonflage)	Le pédalier de gonflage s'est dérégulée.	Appeler le service d'assistance. 
En phase de décollage des pneus, la palette décolle-pneus ne s'accroche pas.	1. La soupape du bras n'a pas été mise en activité. 2. La soupape du bras est dérégulée. 3. Cylindre d'engagement cassé.	1. Déplacer l'outil décolle-pneus vers le dehors. 2. Appeler le service d'assistance. 3. Appeler le service d'assistance. 
L'actionnement des pédales n'a aucun effet.	1. Absence d'alimentation. 2. Le pédalier de gonflage est dérégulée.	1. Contrôler l'alimentation. 2. Appeler le service d'assistance. 
Le mandrin ne tourne pas.	Alarme surcharge inverseur <i>Ou</i> Alarme sous-tension inverseur <i>Ou</i> Alarme surtension inverseur	Raccourcir la longueur d'une éventuelle rallonge du câble qui porte à l'équipement ou augmenter la section des conducteurs (débrancher et remettre). Soulever la pédale du moteur et atteindre le rétablissement automatique.
	Alarme surtempérature.	Attendre que le système moteur refroidisse (l'équipement ne redémarre pas si la température ne baisse pas sous le limite de sécurité introduit).

Inconvénient	Cause possible	Remède
Le mandrin n'atteint pas la vitesse maximum de rotation.	La résistance mécanique du système motoréducteur augmente.	Tourner à vide le mandrin pendant quelques minutes de sorte que le système s'échauffe en réduisant le frottement. Si à la fin le mandrin ne reprend pas vitesse, appeler l'assistance. 
Le mandrin ne tourne pas dans le sens des aiguilles d'une montre ou dans le sens inverse en une des vitesses admises.	Rupture du micro-interrupteur.	Contrôler le câblage ou remplacer le micro-interrupteur. 
Le mandrin tourne doucement même s'il n'agit pas sur la pédale du moteur.	Dérèglement réversible du pédalier.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laisser la pédale du moteur en position de repos. 2. Laisser l'équipement raccordé au réseau. 3. Attendre 30 secondes de sorte que la tentative automatique de re-calibrage du pédalier soit terminée.
Le mandrin ne tourne pas, mais il cherche à tourner quand l'équipement est rallumé.	Dérèglement irréversible du pédalier.	Contacter le Service après-vente. 
Le mandrin ne tient pas/ne bloque pas la roue (pour les modèles avec mandrin à mâchoires).	<ol style="list-style-type: none"> 1. La pression d'alimentation est inférieure à 6 bar (87 psi). 2. Rupture d'une pièce du plateau d'autocentrage. 3. Le pédalier de direction se sont dérèglées. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contrôler la pression d'alimentation. 2. Appeler le service d'assistance. 3. Appeler le service d'assistance. 
Le mandrin tourne mais le mandrin à mâchoires ne s'ouvre/se ferme pas (pour les modèles avec mandrin à mâchoires).	Rupture soupape pneumatique du frein.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vérifier les tuyaux air. 2. Remplacer la soupape.
L'actionnement des poussoirs de commande ne produit pas aucun mouvement (pour les modèles avec dispositif pousse-talon).	<ol style="list-style-type: none"> 1. Absence d'alimentation. 2. Les tuyaux d'alimentation ne sont pas montés correctement. 3. La soupape de commande ne fonctionne pas. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contrôler l'alimentation. 2. Vérifier le montage des tuyaux. 3. Appeler le service d'assistance. 
L'actionnement du bouton de commande produit un mouvement dans une seule direction (pour les modèles avec dispositif pousse-talon).	La soupape de commande ne fonctionne pas.	Appeler le service d'assistance. 

15.0 DONNÉES TECHNIQUES

15.1 Données techniques électriques

Puissance moteur (kW)		0.75 (1 Hp)
Puissance moteur Inverseur (kW)		1.5 (2 Hp)
Alimentation	Tension (V)	200 - 240
	Phases	1
	Fréquence (Hz)	50 - 60
Absorption de courant typique (A)		10
Vitesse de rotation du mandrin (tours/min.)		0 - 13

15.2 Données techniques mécaniques

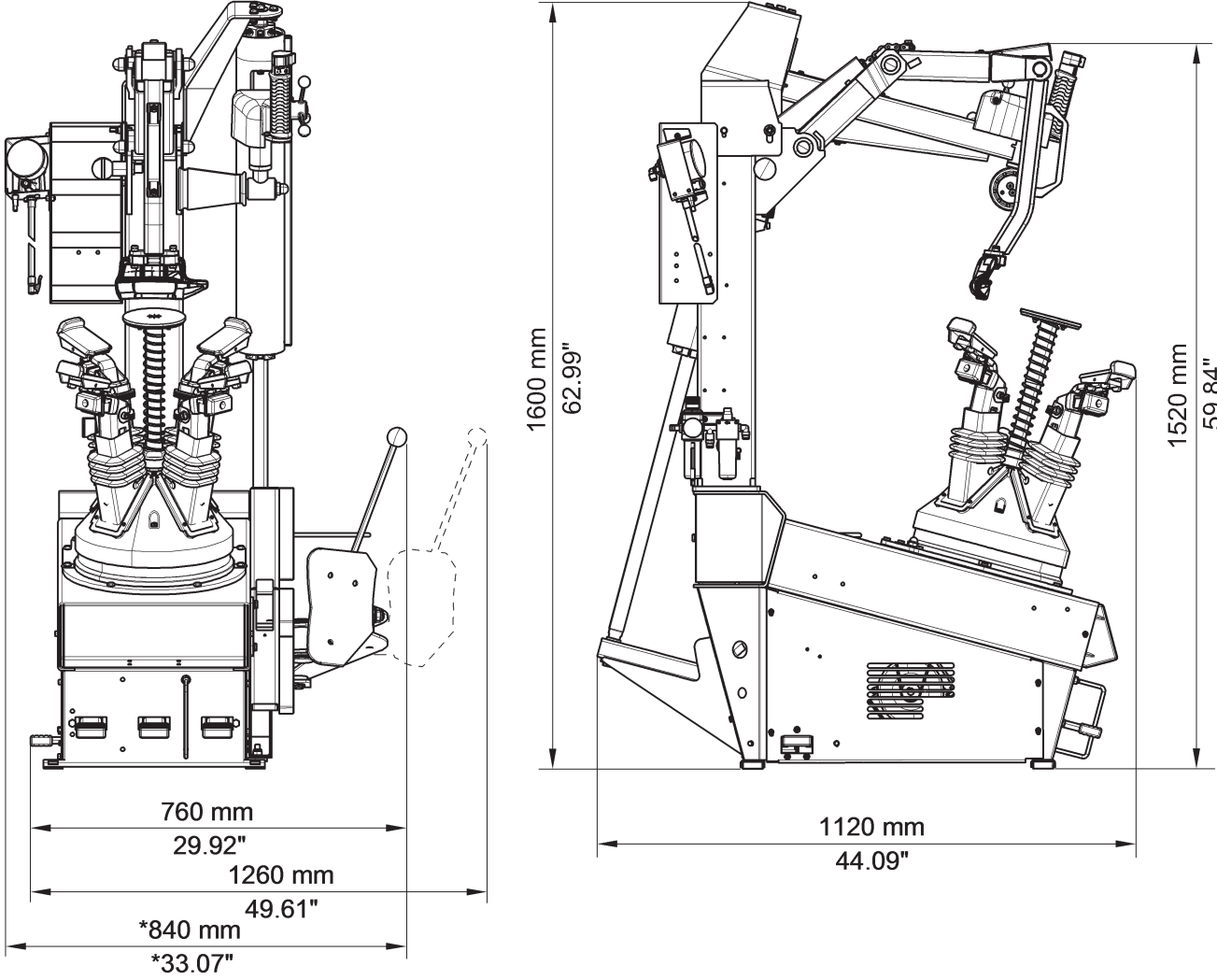
	ROT. CLASS.201713	ROT. CLASS.200440	ROT. COMBI.201706	ROT. COMBI.200525	RAV. G1001.200815	RAV. G1065.200792
Diamètre maximum du pneu (pouces)	45				47	45
Diamètre blocage de la jante (pouces)	12 - 24					
Largeur max. roue (pouces)	17		15		17	15
Force de décollage des talons à 10 bar (145 psi) (N)	19000 (4190 lbs)					
Pression de service (bar)	8 - 10 (116 - 145 psi)					

	ROT. CLASS.201713	ROT. CLASS.200440	ROT. COMBI.201706	ROT. COMBI.200525	RAV. G1001.200815	RAV. G1065.200792
Poids (kg)	250 (551 lbs)	257 (566 lbs)	266 (587 lbs)	274 (604 lbs)	243 (536 lbs)	269 (593 lbs)

15.3 Dimensions

Pour modèles ROT.CLASS.201713 - ROT.CLASS.200440 - RAV.G1001.200815

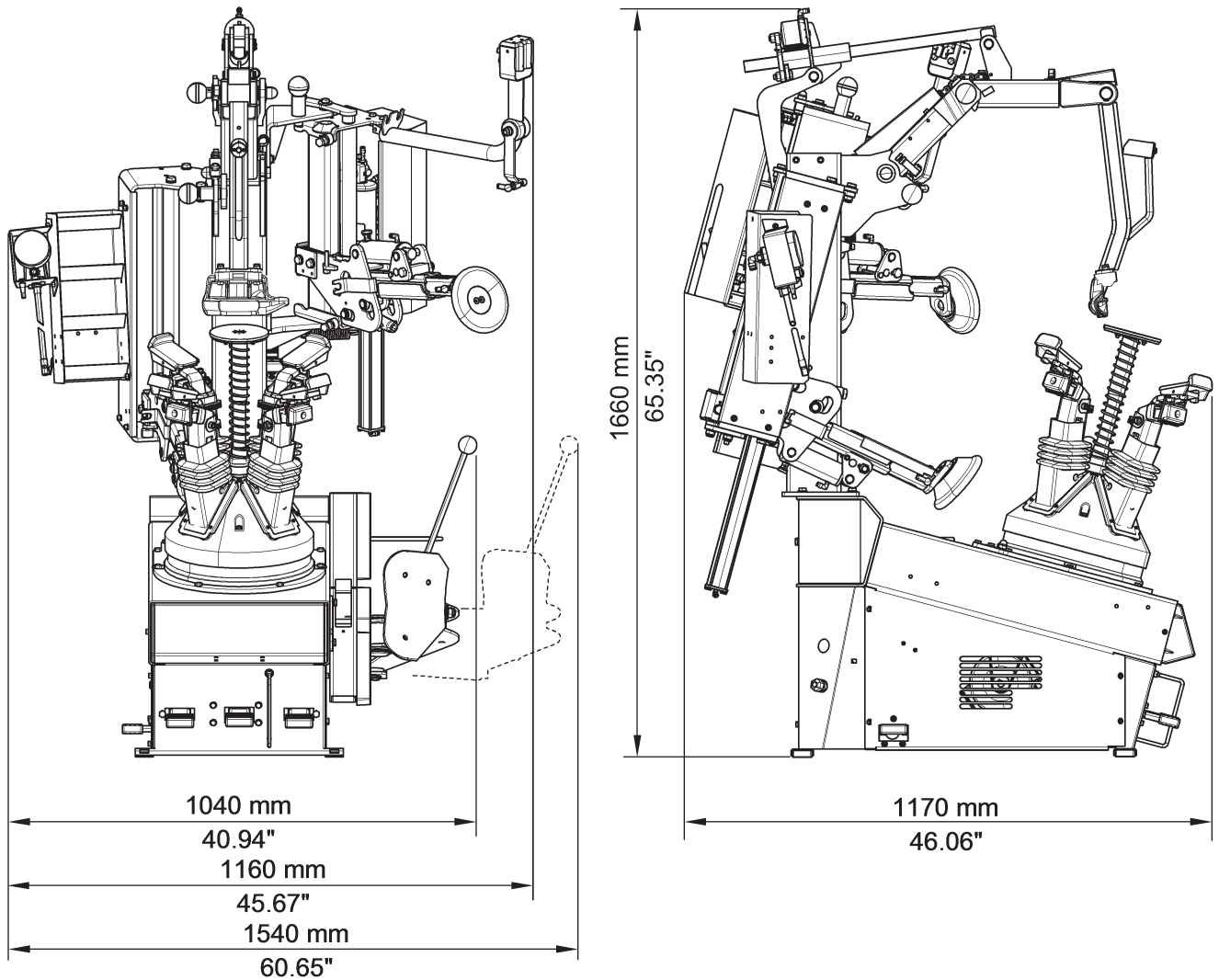
Fig. 62



* pour les modèles avec manomètre de gonflage

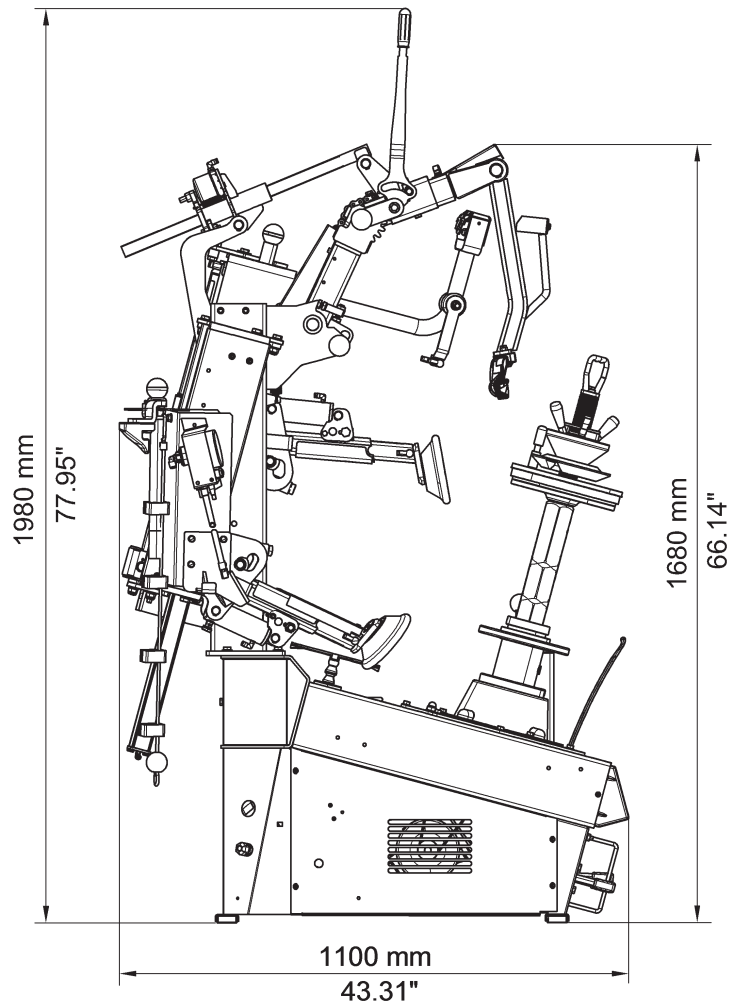
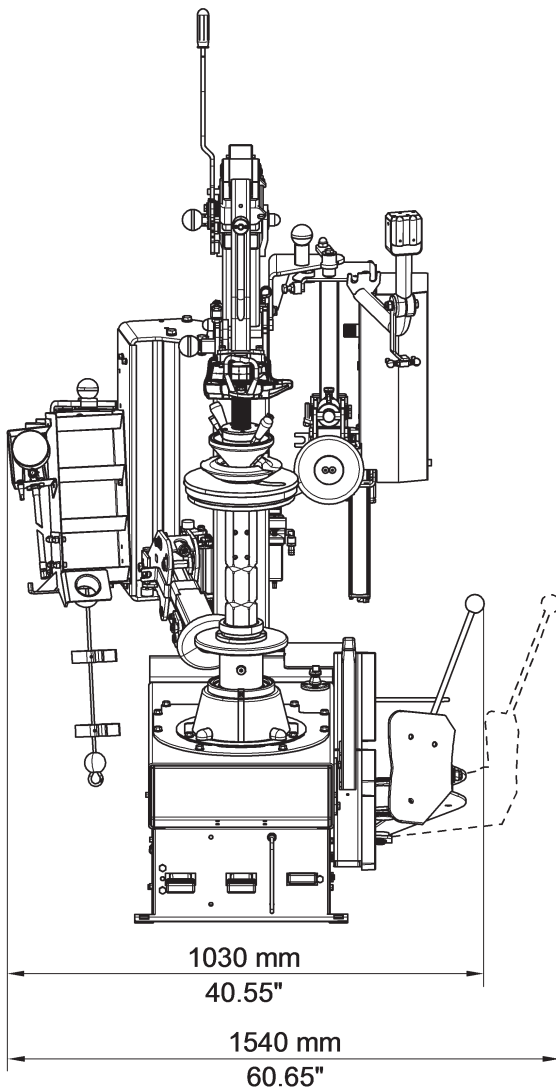
Pour modèles ROT.COMBI.201706 - ROT.COMBI.200525

Fig. 63



Pour modèle RAV.G1065.200792

Fig. 64



16.0 MISE DE CÔTÉ

En cas de mise de côté pour une longue période il est nécessaire de disjoindre la source d'alimentation et de pourvoir à la protection de l'équipement afin d'éviter le dépôt de la poussière. Veiller à graisser les parties qui pourraient s'abîmer en cas de dessèchement. A l'occasion de la remise en fonction remplacer les tampons en caoutchouc et la tête d'outil.

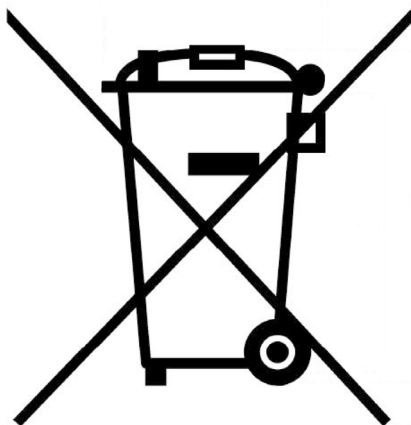
17.0 MISE À LA FERRAILLE

Si l'on décide de ne plus employer cet équipement, on recommande de le rendre inopérant en éliminant les tuyaux à pression de jonction. Considérer l'équipement comme une ordure spéciale et le démolir en la divisant en parties homogènes. L'écouler suivant les lois locales en vigueur.

Instructions concernant la bonne gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) aux termes du décret législatif italien n. 49/14 et modifications ultérieures.

Afin d'informer les utilisateurs sur la façon d'évacuation correcte de cet équipement, (conformément à l'article 26, paragraphe 1 du décret législatif italien 49/14 et modifications ultérieures), s'il vous plaît être informé de ce qui suit : la signification du symbole de poubelle barrée sur l'appareil indique que l'équipement ne doit pas être jeté à la poubelle indifférencié (c'est, avec les « déchets urbains mixtes »), mais il doit être traité séparément, en vue de soumettre les DEEE à des opérations spéciales pour la réutilisation ou le traitement, pour enlever et éliminer en toute sécurité des substances dangereuses dans l'environnement et éliminer et recycler les matières premières qui peuvent être réutilisées.

Fig. 65



18.0 DONNÉES DE LA PLAQUE

TYRE CHANGER MODEL	SERIAL N°	MONTH-YEAR
AMPERAGE	BAR	POWER SUPPLY

La validité de la Déclaration de Conformité qui se trouve annexe à ce manuel est valable aussi pour les produits et/ou les dispositifs qui peuvent être montés au modèle d'équipement en objet de la Déclaration de Conformité même.

La conserver toujours bien propre, exempte de graisse et de saleté en général.



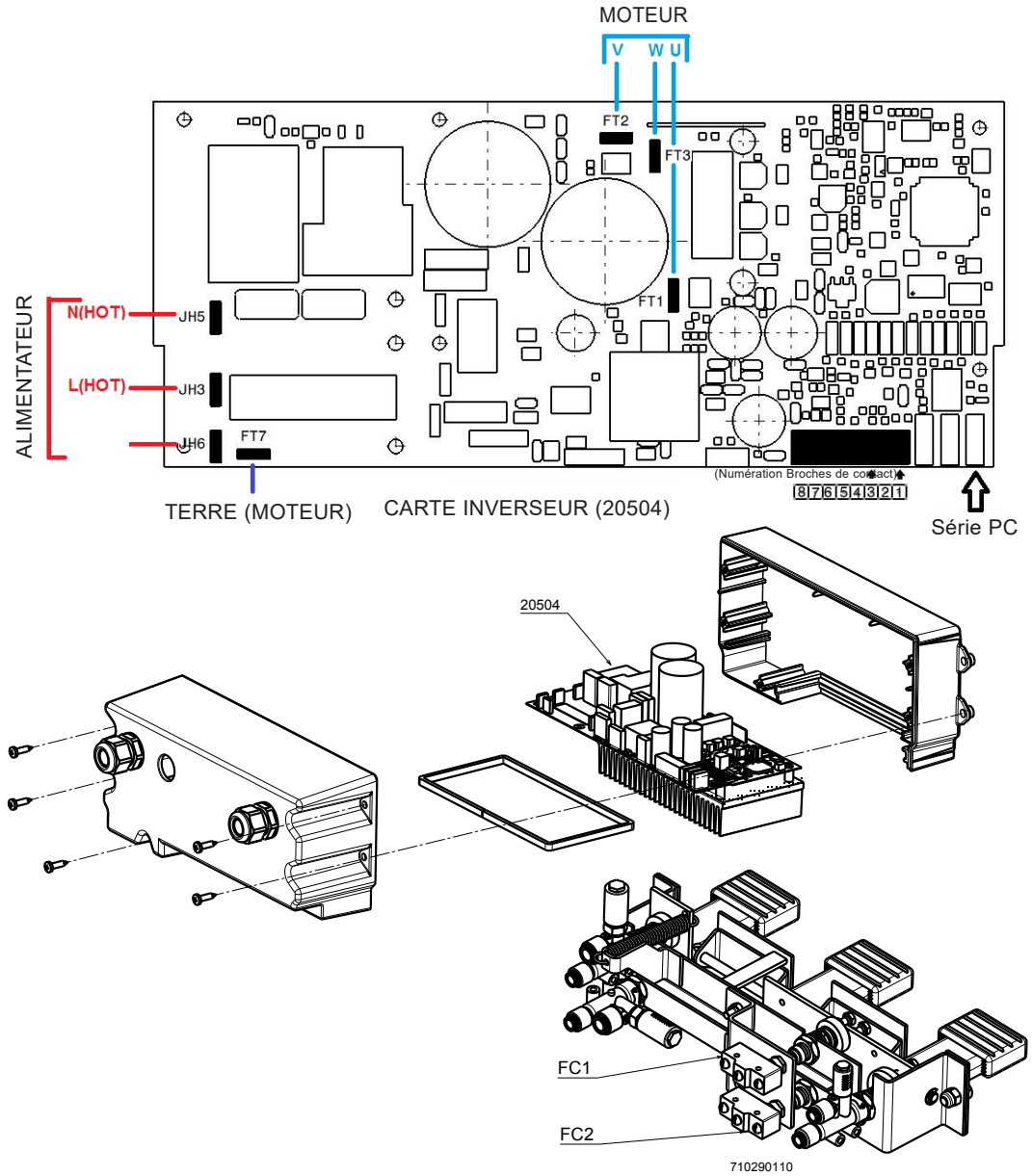
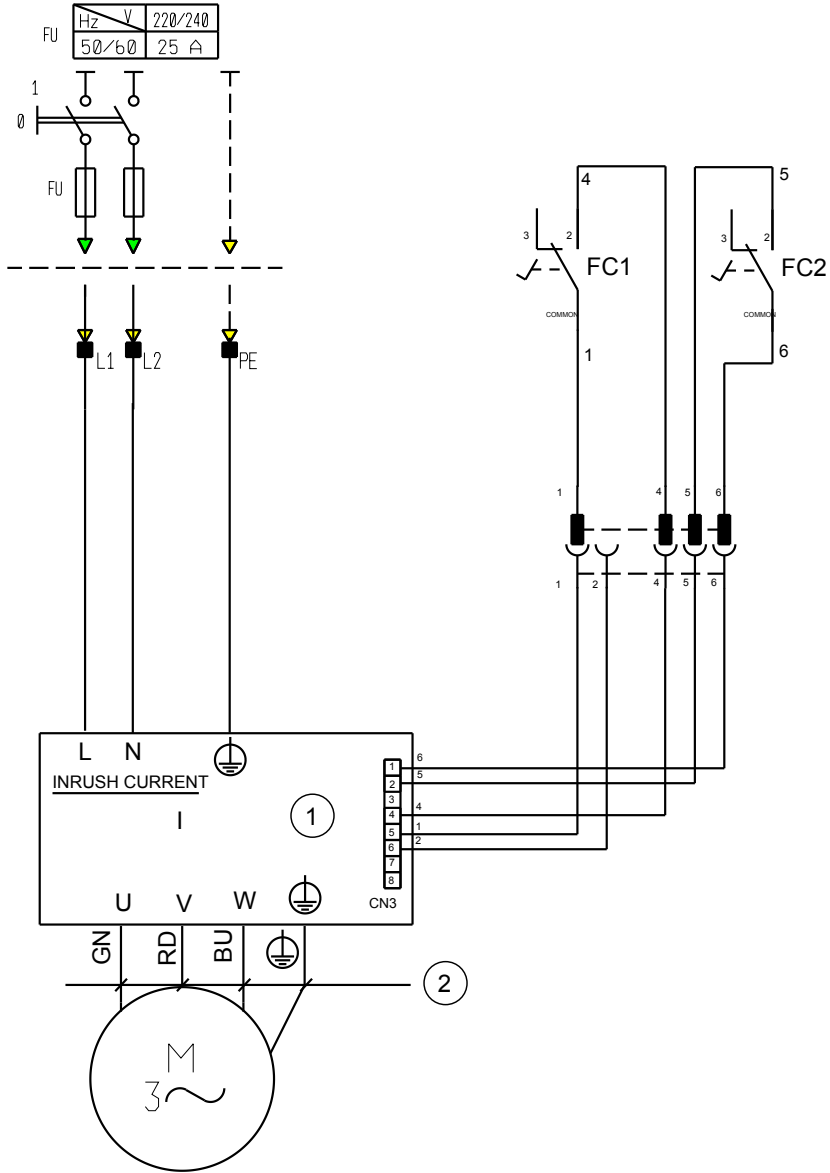
ATTENTION : IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FALSIFIER, DE GRAVER, DE MODIFIER DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT OU D'ENLEVER LA PLAQUE D'IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT. NE PAS RECOUVRIR LA PLAQUE AU MOYEN DE PANNEAUX PROVISOIRES ETC..., CAR ELLE DOIT TOUJOURS ÊTRE BIEN VISIBLE.

PRÉCAUTION : Si la plaque d'identification devait s'abîmer accidentellement (se détache de l'équipement, se endommage ou devient illisible), en informer immédiatement le fabricant.

19.0 SCHÉMAS FONCTIONNELS

Les schémas fonctionnels de l'équipement sont rapportées en suivant.

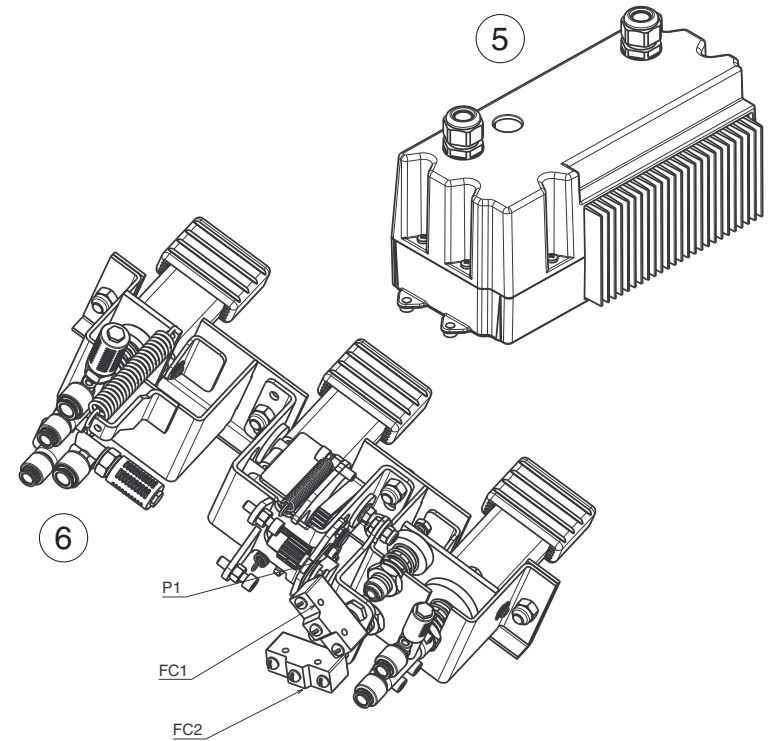
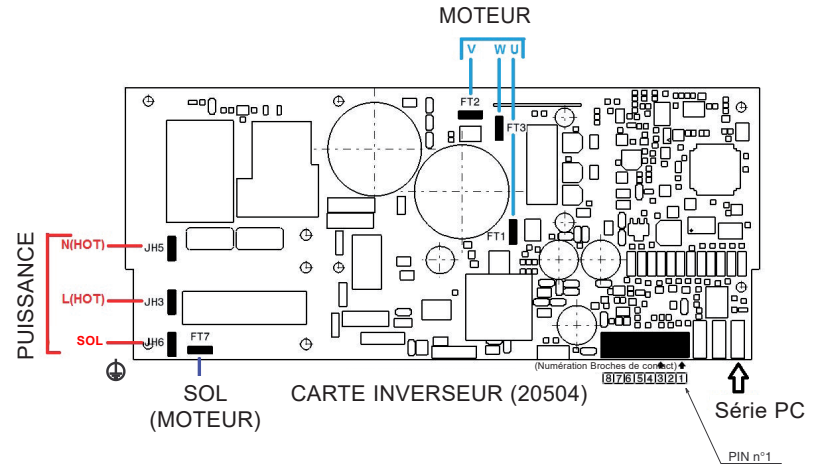
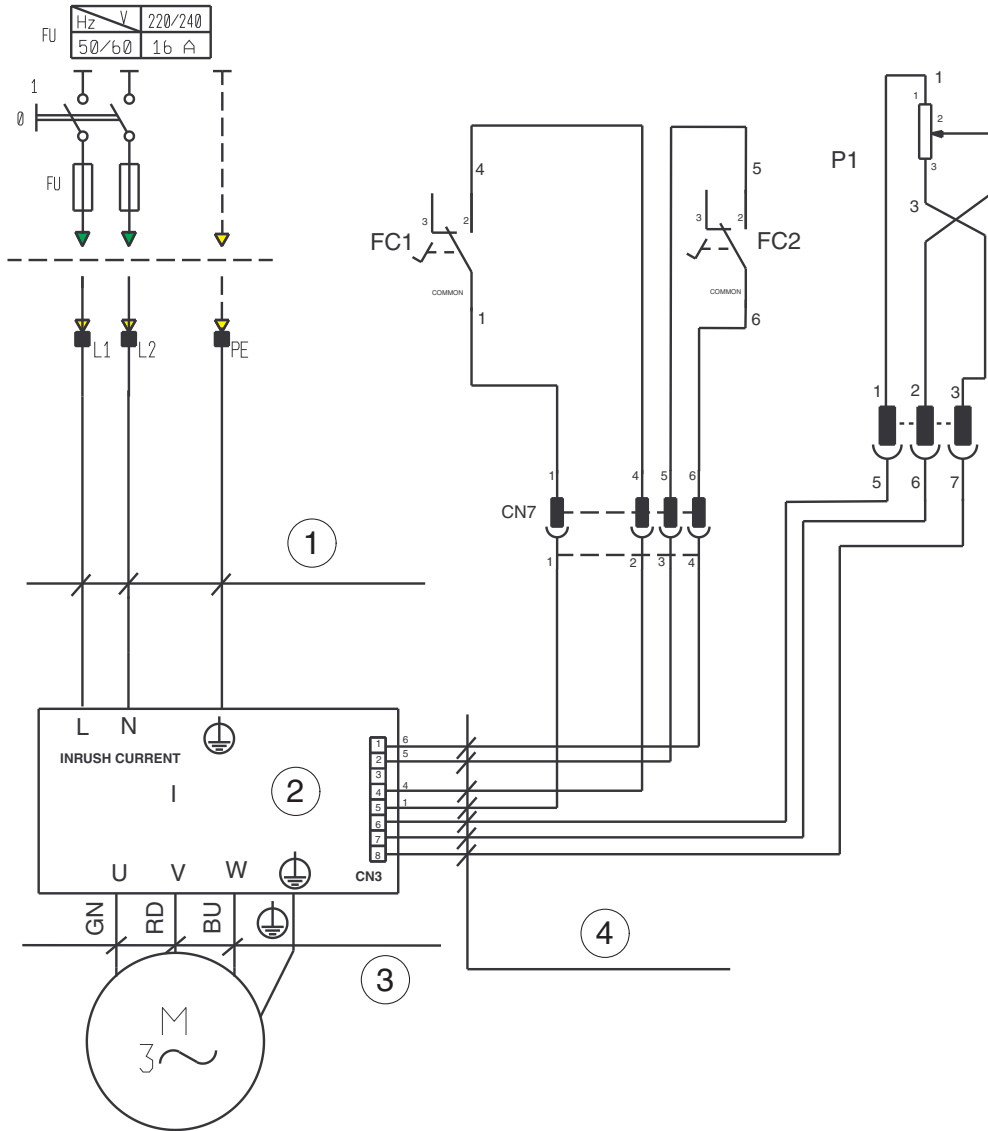
CÂBLE D'ALIMENTATION MONOPHASÉ 2P+TERRE x 6 mmq



LISTE DE PIÈCES	
Table N°A - Rév. 0	710205601

SCHÉMA ÉLECTRIQUE
 (POUR LES MODÈLES ROT.CLASS.201713 -
 ROT.CLASS.200440 - RAV/G1001.200815)

CÂBLE D'ALIMENTATION MONOPHASÉ 2P+TERRE x 6 mmq



LISTE DE PIÈCES

Table N°B - Rév. 0

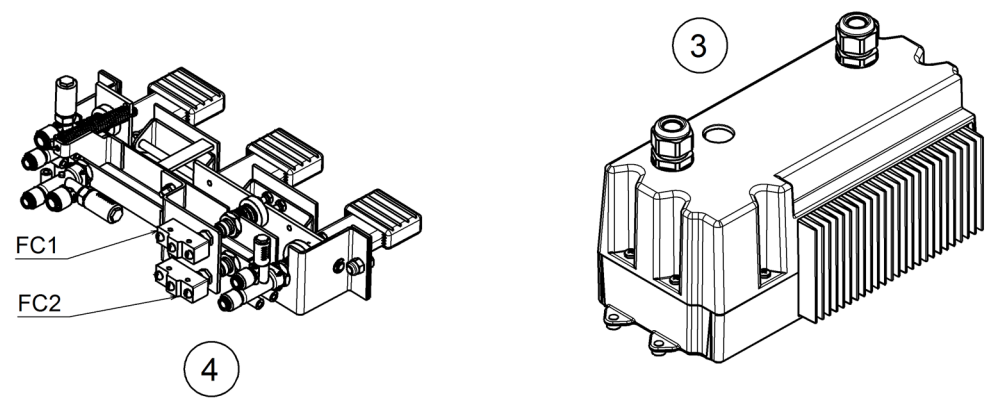
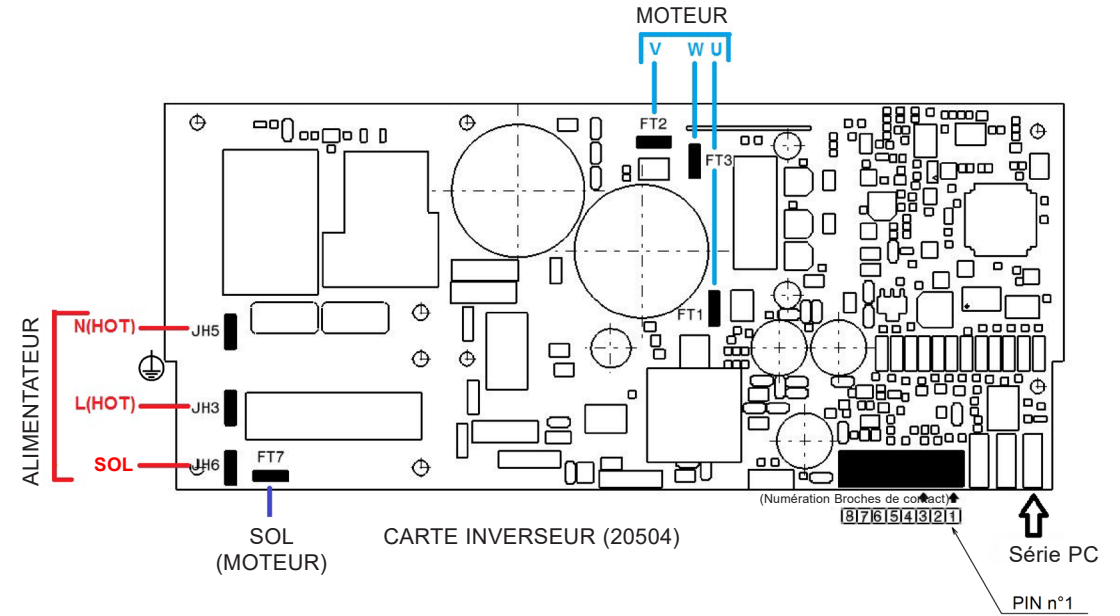
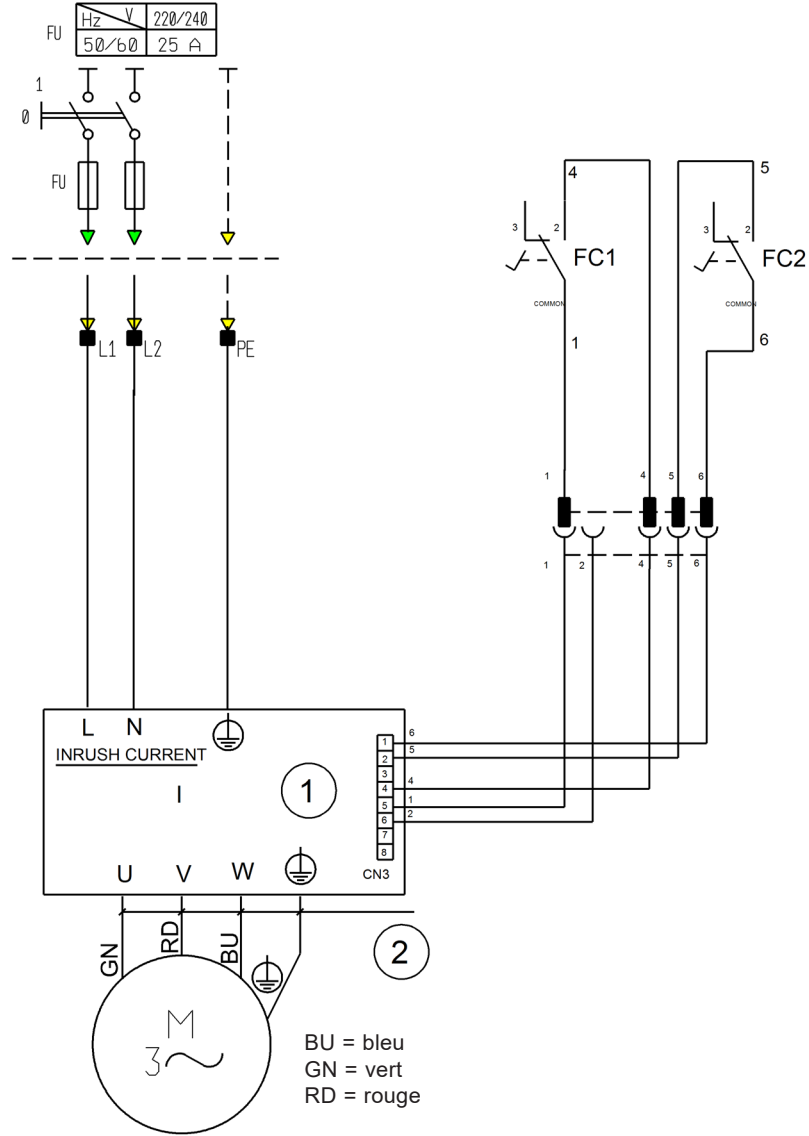
710205591

SCHÉMA ÉLECTRIQUE
(POUR LES MODÈLES ROT.COMBI.201706 -
ROT.COMBI.200525)

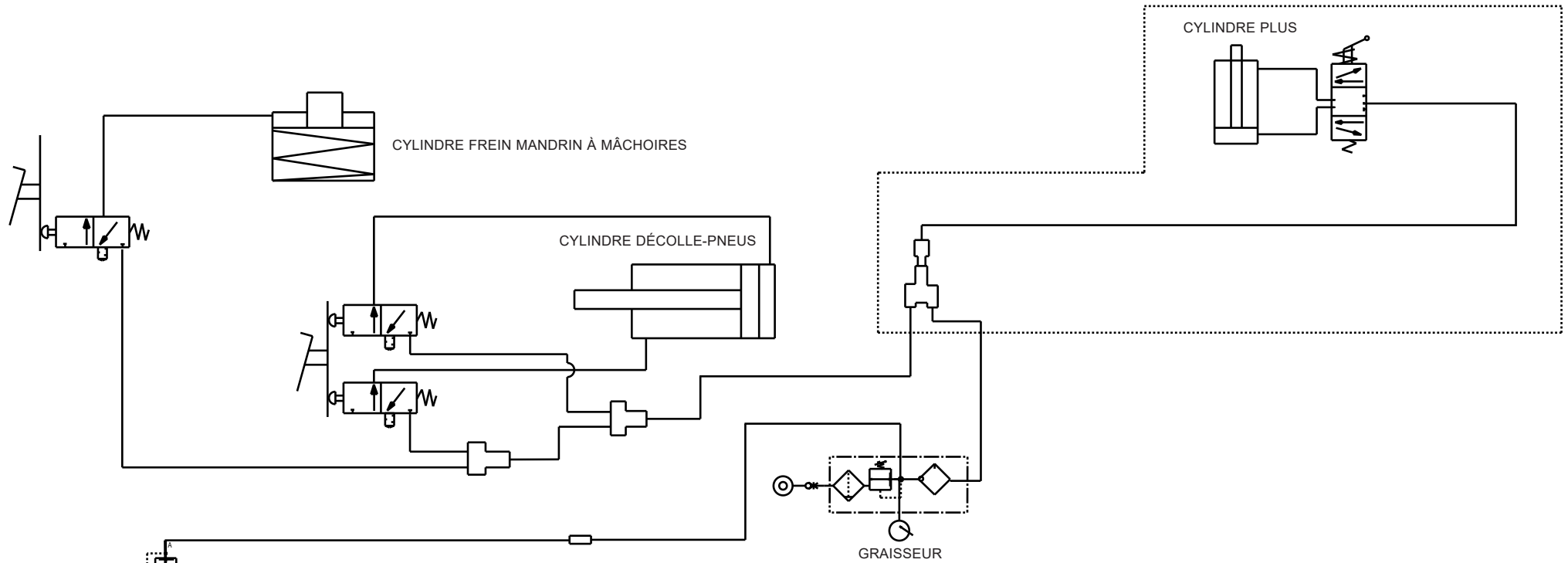
Page 59 de 71

DÉMONTÉ-PNEU SÉRIE
CLASSIC - COMBI - G1001 - G1065

CÂBLE D'ALIMENTATION MONOPHASÉ 2P+TERRE x 6 mmq



	LISTE DE PIÈCES		SCHÉMA ÉLECTRIQUE (POUR LE MODÈLE RAV.G1065.200792)	Page 61 de 71
	Table N°C - Rév. 0	710205554		DÉMONTÉ-PNEU SÉRIE CLASSIC - COMBI - G1001 - G1065

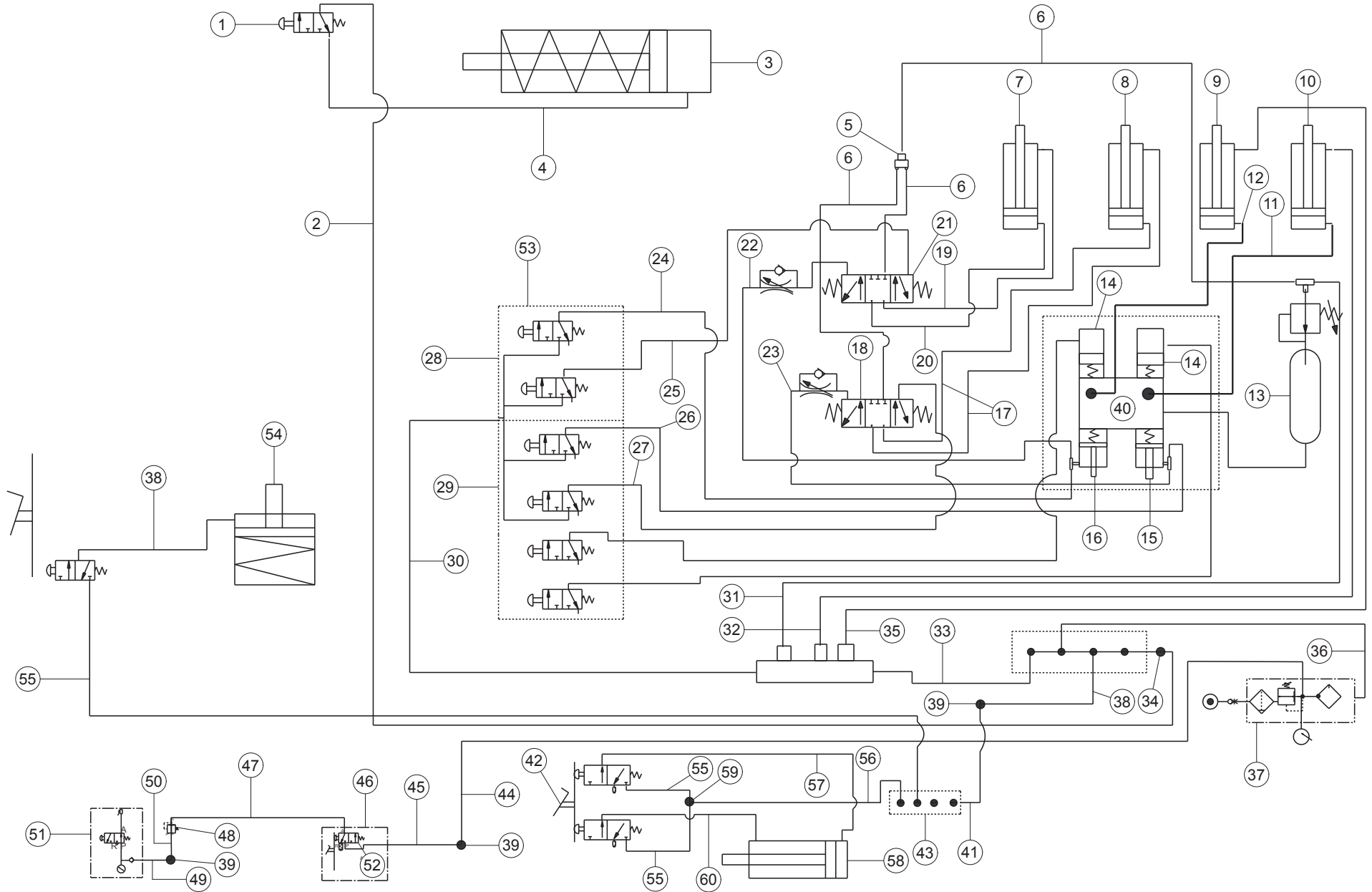


SYSTEME DE GONFLAGE	
TYPE DE GONFLAGE : PISTOLET ÉQUIPEMENT ROT.G1001	TYPE DE GONFLAGE : PÉDALE ÉQUIPEMENT ROT.CLASS
<p>PISTOLET DE GONFLAGE</p> <p>ENTRÉE DE LA SOUPAPE BALANCEMENT</p> <p>TUYAU RILSAN 8x6 L=1300 ROUGE</p>	<p>ENTRÉE DE LA SOUPAPE BALANCEMENT</p> <p>TUYAU RILSAN 8x6 L=1300 ROUGE</p>



LISTE DE PIÈCES	
Table N°D - Rév. 0	710205211

SCHÉMA PNEUMATIQUE
 (POUR LES MODÈLES ROT.CLASS.201713 -
 ROT.CLASS.200440 - RAV/G1001.200815)





LISTE DE PIÈCES

Table N°E - Rév. 0

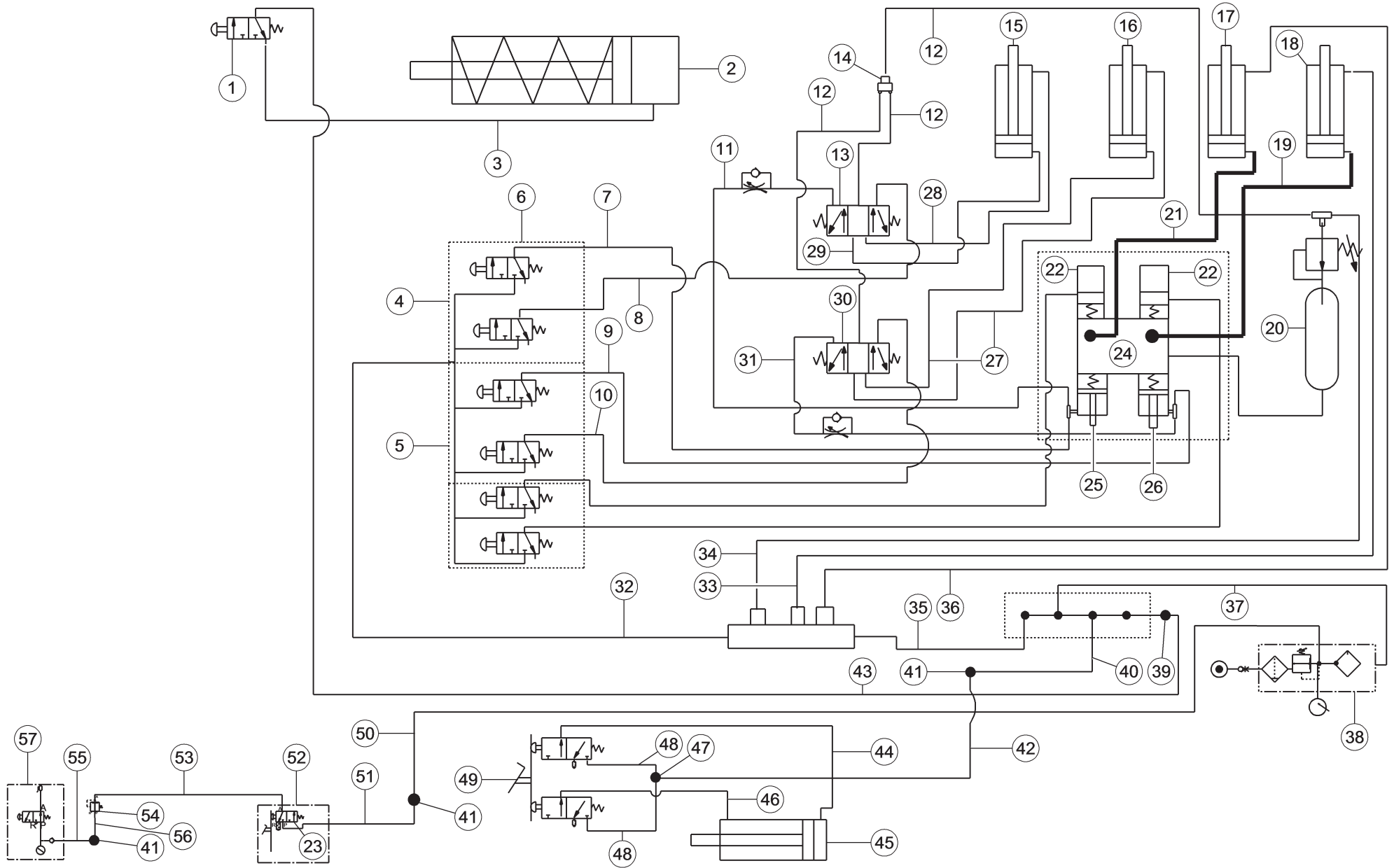
710205160

SCHÉMA PNEUMATIQUE
(POUR LES MODÈLES ROT.COMBI.201706 -
ROT.COMBI.200525)

Page 65 de 71

DÉMONTE-PNEU SÉRIE
CLASSIC - COMBI - G1001 - G1065

N°	Code	Description
1	710590800	Soupape NA
2	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=2200
3		Cylindre étranglement guide
4	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=1300
5		Raccord à V D4
6	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=170
7		Cylindre décolle-pneus supérieur Ø40
8		Cylindre décolle-pneus inférieur Ø40
9		Cylindre hydraulique supérieur Ø40
10		Cylindre hydraulique inférieur Ø40
11	710214630	Tuyau haute pression L=1520
12	B1048000	Tuyau haute pression L= 1070
13		Réservoir sous pression
14		Cylindre D.35
15		Cylindre D.30 inférieur
16		Cylindre D.30 supérieur
17	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=2000
18		Soupape cylindre décolle-pneus inférieur
19	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=320
20	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=670
21		Soupape cylindre décolle-pneus supérieur
22	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=280
23	BMP90000	Tuyau rilsan 4x2,7 jaune L=280
24	317029	Tuyau rilsan 4x2,7 blanc L=1100
25	317028	Tuyau rilsan 4x2,7 vert L=1000
26	BMP90000	Tuyau rilsan 4x2,7 jaune L=1100
27	317027	Tuyau rilsan 4x2,7 rouge L=1000
28		Contrôle bras supérieur
29		Contrôle bras inférieur
30	317006	Tuyau rilsan 6x4 noir L=1000
31	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=100
32	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=2130
33	317007	Tuyau rilsan 8x6 noir L=1150
34	B0171000	Raccord réduction fixe 6-4
35	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=1700
36	317007	Tuyau rilsan 8x6 noir L=250
37		Graisser
38	317007	Tuyau rilsan 8x6 noir L=700
39	B0622000	Raccord intermédiaire droit D.8
40	710291740	Ensemble pompe hydraulique
41	317007	Tuyau rilsan 8x6 noir L=800
42		Pédalier décolle-pneus au sol
43	B285000	Petit block à 5 voies
44	317009	Tuyau rilsan 8x6 bleu L=500





LISTE DE PIÈCES

SCHEMA PNEUMATIQUE
(POUR LE MODELE RAV.G1065.200792)

Page 68 de 71

Table N°F - Rév. 0

710205041

DÉMONTE-PNEU SÉRIE
CLASSIC - COMBI - G1001 - G1065

N°	Code	Description
1	710590800	Soupape NA
2		Cylindre étranglement guide
3	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=1300
4		Contrôle bras supérieur
5		Contrôle bras inférieur
6		Soupape commande
7	317029	Tuyau rilsan 4x2,7 blanc L=1100
8	317028	Tuyau rilsan 4x2,7 vert L=1000
9	BMP90000	Tuyau rilsan 4x2,7 jaune L=1100
10	317027	Tuyau rilsan 4x2,7 rouge L=1000
11	317029	Tuyau rilsan 4x2,7 blanc L=280
12	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=170
13		Soupape cylindre décolle-pneus supérieur
14		Raccord à V D4
15		Cylindre décolle-pneus supérieur Ø40
16		Cylindre décolle-pneus inférieur Ø40
17		Cylindre hydraulique supérieur Ø40
18		Cylindre hydraulique inférieur Ø40
19	710214630	Tuyau hydraulique
20		Réservoir sous pression
21	B1048000	Tuyau hydraulique
22		Cylindre D.35
23		Noir N.O.
24	710291740	Ensemble pompe hydraulique
25		Cylindre supérieur D.30
26		Cylindre inférieur D.30
27	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=2000
28	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=320
29	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=670
30		Soupape cylindre décolle-pneus inférieur
31	BMP90000	Tuyau rilsan 4x2,7 jaune L=280
32	317006	Tuyau rilsan 6x4 noir L=1000
33	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=2130
34	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=100
35	317007	Tuyau rilsan 8x6 noir L=1150
36	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=1700
37	317007	Tuyau rilsan 8x6 noir L=250
38		Graisser
39	B0171000	Raccord réduction fixe 6-4
40	317007	Tuyau rilsan 8x6 noir L=700
41	B0622000	Raccord intermédiaire droit D.8
42	317007	Tuyau rilsan 8x6 noir L=800
43	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=2200

Contenu de la déclaration de conformité CE (en référence au point 1.7.4.2, lettre c) de la directive 2006/42/CE)

En référence à l'annexe II, partie 1, section A, de la directive 2006/42/CE, la déclaration de conformité qui accompagne la machine contient :

1. la raison sociale et l'adresse complète du fabricant et, le cas échéant, de son mandataire ;
Voir la première page du manuel
2. le nom et l'adresse de la personne autorisée à constituer le dossier technique, qui doit être établie dans la Communauté ;
Coïncide avec le fabricant, voir la première page du manuel
3. la description et l'identification de la machine, y compris le nom générique, la fonction, le modèle, le type, le numéro de série, la dénomination commerciale ;
Voir la première page du manuel
4. une indication par laquelle on déclare explicitement que la machine est conforme à toutes les dispositions pertinentes de la présente directive et, le cas échéant, une indication analogue par laquelle on déclare la conformité aux autres directives communautaires et/ou dispositions pertinentes auxquelles la machine est conforme. Ces références doivent être celles des textes publiés au Journal officiel de l'Union européenne ;
La machine est conforme aux directives applicables suivantes :

2006/42/CE	Directive Machines
2014/30/EU	Directive Compatibilité Électromagnétique
5. si nécessaire, le nom, l'adresse et le numéro d'identification de l'organisme notifié qui a effectué l'examen CE de type visé à l'annexe IX et le numéro de l'attestation de l'examen CE du type ;
N/A
6. si nécessaire, le nom, l'adresse et le numéro d'identification de l'organisme notifié qui a approuvé le système d'assurance qualité totale visé à l'annexe X ;
N/A
7. si nécessaire, une référence aux normes harmonisées visées à l'article 7, paragraphe 2, qui ont été appliquées ;

UNI EN ISO 12100:2010	Sécurité des machines – Principes généraux de conception –
	Appréciation du risque et réduction du risque ;
CEI EN 60204-1:2018	Sécurité des machines. Équipement électrique des machines.
	Partie 1 : Règles générales
8. si nécessaire, une référence aux autres normes et spécifications techniques appliquées ;

UNI EN 17347 :2001	Véhicules routiers – Machines pour le montage et le démontage
	des pneumatiques – Prescriptions de sécurité
9. lieu et date de la déclaration ;
Ostellato, / /
10. identification et signature de la personne habilitée à rédiger la déclaration au nom du fabricant ou de son mandataire.
PERETTI PIERLUIGI VP VSG Global Operations

Content of the declaration of conformity (with reference to Schedule 2, Part 1, Annex I, point 1.7.4.2, letter c) of UK Statutory Instrument 2008 No. 1597)

With reference to schedule 2 annex I, part1, section A of UK Statutory Instrument 2008 No. 1597, the declaration of conformity accompanying the machinery contains:

1. the business name and full address of the manufacturer and, where applicable, its authorised representative;
Manufacturer: see the first page of the manual.
 Authorised representative:
VEHICLE SERVICE GROUP UK LTD
3 Fourth Avenue - Bluebridge Industrial Estate - Halstead
Essex C09 2SY - United Kingdom
2. name and address of the person authorised to compile the technical file;
It coincides with the authorized representative, see point 1
3. description and identification of the machine, including generic name, function, model, type, serial number, trade name;
See the first page of the manual
4. a sentence expressly declaring that the machinery fulfils all the relevant provisions of these Regulations and where appropriate, a similar sentence declaring the conformity with other enactments or relevant provisions with which the machinery complies;
The machinery complies with the following applicable UK Statutory Instruments:
The Supply of Machinery (Safety) Regulations 2008
The Electrical Equipment (Safety) Regulations 2016
The Electromagnetic Compatibility Regulations 2016
5. where appropriate, the name, address and identification number of the approved body which approved the full quality assurance system referred to in Annex X (Part 10 of this Schedule);
N/A
6. where appropriate, the name, address and identification number of the approved body which approved the full quality assurance system referred to in Annex X (Part 10 of this Schedule);
N/A
7. where appropriate, a reference to the designated standards used;

BS EN ISO 12100:2010	Safety of machinery - General principles for design - Risk assessment and risk reduction;
BS EN 60204-1:2018	Safety of machinery - Electrical equipment of machines. General requirements.
BS EN 61000-6-3:2007 +A1:2011 +AC:2012	Electromagnetic compatibility (EMC) - Part 6-3. Generic standards - Emission standard for residential, commercial and light-industrial environments.
BS EN 61000-6-2:2005 +AC:2005	Electromagnetic compatibility (EMC) - Part 6-2. Generic standards - Immunity for industrial environments.
8. where appropriate, reference to other standards and technical specifications applied;
N/A
9. place and date of declaration;
Ostellato, / /
10. identification and signature of the person authorised to draw up the declaration on behalf of the manufacturer or its authorised representative.
PERETTI PIERLUIGI VP VSG Global Operations